HIST
DE
S. GEN

HISTOIRE

De ce qui eſt arrivé au Tombeau

DE

SAINTE GENEVIEVE

Depuis ſa Mort juſqu'à preſent ;

ET

DE TOUTES LES PROCESSIONS

DE SA CHASSE.

SA VIE traduite ſur l'Original latin, écrit dix-huit ans aprés ſa mort.

AVEC

Le même Original revû ſur pluſieurs anciens Manuſcrits.

A PARIS,
Chez URBAIN COUSTELIER, ruë S. Jacques, au Cœur-Bon.

M. DC. XCVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AU REVERENDISSIME

LE REVERENDISSIME PERE

JEAN DE MONTENAY,

ABBÉ DE STE GENEVIÉVE

Et Superieur General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

MON REVERENDISSIME PERE,

Je prends la liberté d'offrir ce Livre à VÔTRE REVERENCE,

non ſeulement parceque c'eſt un hommage qui luy eſt deu par toutes ſortes de titres, mais parcequ'il eſt de l'intereſt de ce Livre de paroître en public ſous les auſpices de vôtre Nom. Le but que je m'y ſuis proposé eſt de raporter fidélement toutes les graces que nôtre auguſte Patronne a obtenuës du Ciel pour la France, ſoit en la délivrant des maux dont la menace la faiſoit trembler, ſoit en la comblant des biens qu'elle ſouhaitoit avec ardeur. Dans ce deſſein il ne falloit pas oublier les graces qu'elle a répanduës ſur ſa propre Maiſon, & j'ay crû que vôtre Nom en paroiſſant au

frontiſpice de ce Livre, feroit ſouvenir le public qu'une des plus grandes faveurs que nous en ayons jamais receu, eſt de vous avoir donné pour Chef à ſa ſainte Famille. Ce don renferme éminemment tout ce que nous pouvions eſperer de ſa bonté; elle nous a donné un Paſteur dont l'exacte vigilance pourvoit ſurabondamment à tous nos beſoins, dont la pieté ſolide nous fournit des modéles accomplis de tous nos devoirs, & dont la parfaite charité le rendant tout à tous, nous fait trouver en luy un Pere, un Frere & un amy ſelon la nature des conſolations qui nous ſont

neceſſaires. S'il nous reſte encore quelque choſe à deſirer, ce ne peut être que de vous voir à nôtre tête pendant une longue ſuite d'années ; ce ſont les vœux continuels de tous ceux que vous conduiſez avec tant de ſageſſe & de douceur, & particulierement de celuy qui eſt avec un tres-profond reſpect,

MON REVERENDISSIME PERE,

Vôtre tres-humble & tres-obéiſſant ſerviteur,

PREFACE.

L'HISTOIRE de ce qui eſt arrivé au Tombeau de Sainte Geneviéve eut ſans doute été imparfaite, ſi on eut manqué d'y adjoûter la Vie de cette grande Sainte; elle étoit neceſſaire pour juſtifier toutes les merveilles qui s'y ſont paſſées dans tous les ſiecles; car on ceſſera de s'en étonner, lorſque l'on trouvera par ſa lecture qu'elles ne ſont que la ſuite de cette grande puiſſance dont Dieu avoit déja, lorſqu'elle vivoit encore icy bas, recompenſé la pureté de ſa Foy.

Il n'eſt point de Vie de Sainte Geneviéve plus originale que celle qu'on tient avoir été écrite dix-huit ans aprés ſa mort, & que l'Auteur a renduë publique, moins, comme il le dit luy-mê-

me, pour la tranſmettre à la poſterité, que pour en faire reſſouvenir ceux qui, comme lui, en avoient été les témoins.

Auſſi les Perſonnes les plus habiles qui ont examiné cette Vie avec ſoin, conviennent tous également qu'elle a tous les caracteres d'une piece originale, ſoit pour le ſtile, le tour, ou les expreſſions, ſoit pour les faits qui portent les marques du têms auquel elle a été faite. C'eſt cette même Vie traduite fidellement ſur l'Original latin que l'on a cru devoir mettre à la tête de cette Hiſtoire.

Mais comme tous ceux qui ont du gouſt pour l'Antiquité ſouhaittent de voir une piece auſſi authentique que celle-là juſques dans ſa ſource, & telle qu'elle eſt ſortie de la plume de ſon Authcur; on a cru leur faire plaiſir d'ajoûter l'Original latin à la fin de ce Livre.

On n'a rien épargné pour le donner

dans toute sa pureté, & purgé de tous les changemens & des augmentations que les Copistes se sont donné la liberté d'y faire de têms en têms. On l'a reveuë pour cet effet sur neuf anciens Manuscrits, dont il y en a huit de la Bibliotheque de Monsieur Colbert, que Monsieur Baluse qui en est le Bibliothequaire, autant distingué par son honêteté, qu'estimé parmi les Sçavants pour sa profonde érudition, a eu la bonté de communiquer.

Aprés les avoir examiné avec toute l'exactitude possible, on a trouvé qu'il y en avoit quatre fort anciens que nous avons cottez E. F. G. I. qui s'exprimoient dans les mêmes termes, & étoient tout à fait semblables; on y voit la Vie de cette Sainte, telle qu'apparemment elle a été d'abord écrite par l'Auteur.

Il y a deux autres Manuscrits cottez B, & H, semblables aux quatre premiers; il y a neanmoins cette difference que dans l'un cotté B, il se rencon-

tre plusieurs faits transposez, & d'autres tout-à-fait obmis; & que dans l'autre cotté H, il s'y trouve plusieurs Additions.

Enfin les trois derniers. cottez A, C, D, dont le plus ancien cotté A, qui est tiré de la Bibliotheque de Sainte Geneviéve, & que les plus habiles conviennent être de prés de neuf cens ans, contiennent la même Vie, dans le même ordre, le même tour, & presque dans les mêmes termes; mais avec plusieurs Epoques, Comparaisons, Passages de l'Ecriture, & Exemples des Saints que quelque Copiste s'est donné la liberté d'y adjoûter, suivant le genie du têms auquel il écrivoit, comme s'ils devoient servir d'un plus grand éclaircissement au texte.

Il est sans doute que ces Additions n'ont été faites que dans le neuviéme siécle; car d'un côté, le Manuscrit de l'Abbaye de Sainte de Geneviéve est sans contredit de ce têms-là; & de l'au-

tre, il y eſt parlé de Saint Denys l'Areopagite comme Evêque de Paris, l'hiſtoire de ſa Miſſion dans les Gaules par Saint Clement y eſt décrite fort au long; or tous les Sçavans conviennent aujourd'huy que c'eſt une opinion qui n'a eu cours que depuis Hildüin Abbé de Saint Denys, que l'on croit même en être le premier Auteur; & que tout le monde ſçait n'avoir vêcu que ſous Loüis le Debonnaire.

Un Sçavant homme de nôtre têms a cru que celuy qui vers le même-têms a écrit l'hiſtoire des Miracles de Sainte Geneviéve pourroit bien être auſſi l'Autheur de ces augmentations; il fonde ſa conjecture ſur la conformité du ſtile & ſur ce que cette Vie ainſi augmentée ſe trouve avec l'hiſtoire des Miracles écrite de la même main dans le Manuſcrit de Sainte Geneviéve.

Pour donner lieu au Lecteur de juger luy même laquelle de toutes ces Vies eſt l'originale, on a cru devoir met-

tre comme texte celle qui a paru la plus pure & la plus ſimple, en adjoûtant à la marge les differentes additions de chaque Manuſcrit, que l'on a diſtingué par des marques qui ſe trouveront au commencement de la Vie latine.

Outre toutes ces Vies, il y en a encore une dans Bollandus, qu'il dit avoir tiré de pluſieurs anciens Manuſcrits; quoiqu'elle ſoit la même pour les faits, elle eſt cependant differente pour les termes, le tour en eſt plus élegant & les mots un peu moins barbares; pour peu qu'on l'examine on s'aperçoit facillement qu'elle a été corrigée ſur l'Original; on la peut conſulter au premier Tome de l'Ouvrage, qui a pour titre: *Acta Sanctorum Januarii*, au troiſiéme Janvier; elle eſt la ſeconde des deux Vies de Sainte Geneviéve qui s'y trouvent; & elle eſt ſuivie immediatement de l'hiſtoite des Miracles de cette Sainte; C'eſt une piece d'autant plus autentique, que le Manuſcrit de la Bi-

bliotheque de Sainte Geneviéve où elle ſe trouve eſt du même ſiecle auquel elle a été compoſée. L'Auteur y parle ſouvent comme témoin oculaire, puiſque la pluſpart des Miracles qu'il raconte ſont arrivez de ſon têms, tel eſt celuy de la prodigieuſe inondation qui fut arreſtée par les interceſſions de cette Sainte, ſous le regne de Loüis le Debonnaire, & que l'on a choiſi comme le plus celebre pour l'inſerer dans cette Hiſtoire. Comme on ne s'eſt pas engagé de rapporter en détail tous les miracles, mais ſeulement ceux qui avoient fait le plus d'éclat, on a paſſé legerement ſur les autres, & on s'eſt contenté d'en parler en general; ſi on en veut ſçavoir les circonſtances, on en peut conſulter l'Hiſtoire dans Bollandus; auſſi bien que celle des deux translations du Corps de S. Geneviéve, à l'occaſion des incurſions des Normands, car elles y ſont tout de ſuite. Ce ſont toutes pieces originales d'où l'on a tiré ce qu'on

en rapporte dans cette Hiſtoire.

On a avancé que le Corps de Sainte Geneviéve n'avoit été mis dans une Chaſſe, & expoſé dans un lieu élevé, comme il ſe voit à preſent, que vers le dix ou onziéme ſiecle. C'eſt un fait dont à la verité, on ne trouve aucun memoire particulier, mais duquel cependant aucune perſonne qui ſçaura la pratique de l'ancienne Egliſe ſur ce ſujet dans les dix premiers ſiecles ne pourra douter. C'étoit un uſage inviolable dans ces premiers tems, & qui même s'eſt conſervé juſqu'à preſent à Rome, & même dans toute l'Italie, de laiſſer les Corps des Saints ou dans leurs Tombeaux, ou ſous les Autels, & on n'a commencé de les en tirer en France, que vers le dix ou onziéme ſiecle, & à l'occaſion des courſes continuelles des Barbares, qui pillants & brulants par tout les Egliſes, obligerent d'abord les Fideles de les lever de leurs Sepulcres & de les mettre dans des Coffres ou Cerceuils

pour les tranſporter plus facilement en des lieux de ſeureté.

Mais enfin ces courſes devinrent ſi frequentes, & donnerent lieu ſi ſouvent de porter & de rapporter ces Corps Saints, que l'uſage s'introduiſit inſenſiblement de ne les plus remettre dans leurs Tombeaux ou ſous les Autels, mais de les laiſſer expoſez à la veuë de tout le monde, non ſeulement afin qu'ils fuſſent plus facilement tranſportez dans les occaſions ſubites & impreveuës; mais encore pour ſatisfaire à la devotion des peuples, qui s'augmentoit de jour en jour à la veuë des miracles que Dieu accordoit ſouvent à leur foy dans ces tranſlations.

On n'avoit compté que deux Translations du Corps de nôtre Sainte faites à l'occaſion des courſes des Normands; Mais depuis, aprés avoir examiné la choſe de plus prés, non ſeulement on a verifié par l'Hiſtoire de France qu'au commencement du dixiéme ſiecle ſous

le regne de Charles III. dit le Simple, les Normands aprés avoir ravagé toute la France vinrent mettre pour la troiſiéme fois le ſiege devant Paris ; mais encore nous apprenons par Abbon dans ſon Poëme, où il décrit fort au long ce ſiege de Paris, que les Reliques de Sainte Geneviéve furent tranſportées dans la Ville, & que les Pariſiens étans prêts de ſuccomber ſous les efforts & d'être accablez par la multitude de leurs Ennemis, firent une Proceſſion de Penitence, dans laquelle ils porterent le Corps de Sainte Geneviéve à l'Egliſe Cathedrale, & qu'auſſi-tôt, par un effet tout particulier de ſa protection, les Normands furent repouſſez & obligez de lever le ſiege: Voicy ſes propres termes.

Abbo de Obſid. Pariſ. Urbis. in Appendice Aimoini.

Virgo Dei Genovefa caput defertur ad Urbis,
Quo ſtatim meritis ejus noſtri ſuperaverunt.

Si tôt que les Ennemis ſe furent retirez, le Corps de la Sainte fut raporté dans ſon Egliſe & remis ſous l'Autel, comme alors il étoit encore d'uſage ; mais

mais cet uſage ayant changé peu de têms aprés, il fut expoſé derriere l'Autel à la veneration des Peuples, comme nous le voyons encore aujourd'huy.

L'Hiſtoire de la Proceſſion, où ſe fit le celebre Miracle des Ardens, eſt tirée d'un trés ancien manuſcrit; elle ſe trouve toute entiere dans Bollandus, auſſi bien que celle intitulée, *Revelatio Reliquiarum Divæ Genovefæ*; Elles ſont entierement conformes aux anciens procés verbaux de ces deux évenemens, qui ſe trouvent dans un ancien Cartulaire de l'Abbaye de Sainte Geneviéve: C'eſt dans ce même Cartulaire qu'il eſt fait mention de la Tranſlation qui fut faite du Corps de la Sainte, de ſon ancienne Chaſſe de bois, dans celle d'or & d'argent qui fut faite du têms de S. Louis. Enfin le R. P. Labbe a inſeré dans le premier Tome de ſon Livre, intitulé *Bibliotheca nova Mſſ. librorum pag.* 662. l'hiſtoire d'une Proceſſion de la Chaſſe, faite ſous Philippe Auguſte, en

1206. C'eſt de ces pieces toutes originales que l'on a tiré ce que l'on raporte de ces évenemens dans cette Hiſtoire. A l'égard des autres faits & des Proceſſions de la Chaſſe depuis S. Louis juſques à preſent, on a travaillé ſur pluſieurs Memoires tirez de la Bibliotheque de Sainte Geneviéve; mais on a ſuivi particulierement les Regiſtres du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Ville de Paris, où toutes les Proceſſions de la Chaſſe, ce qui les a occaſionné, & les effets qu'elles ont eu, ſont écrits fort au long.

Il auroit été inutile & même ennuyeux d'entrer dans le détail des Ceremonies de chaque Proceſſion, elles ont toûjours été les mêmes, & on a crû qu'il ſuffiſoit pour en donner une idée de rapporter avec exactitude, comme on a tâché de faire, celles qui ont été obſervées dans la derniere Proceſſion faite en 1694.

Toutefois lors qu'il s'en eſt trouvé quelqu'une dont la marche & les cere-

monies ont eu quelque choſe de ſingulier, on n'a pas manqué d'en faire le détail; C'eſt ainſi qu'on en a uſé pour celle qui fut faite en 1534. par ordre de François Premier. Cette Proceſſion fut en effet ſi celebre que Sleidan, Ecrivain Proteſtant de ce même ſiecle, en a parlé fort au long & d'une maniere qui fait voir combien a toûjours été grande la confiance des Pariſiens en la Protection de Sainte Geneviéve. Les paroles de cet Auteur ſont trop remarquables pour ne pas trouver place ici. C'eſt dans ſon Livre, intitulé *Joannis Sleidani de Statu Religionis Carolo V. Cæſare Commentarii. lib.* 9°. *Fol.* 138. *v°. Argentorati* 1555. *excudebat Wendelinus Rihelius.* Aprés avoir parlé de la punition que François Premier avoit fait faire des Heretiques, qui avoient commis pluſieurs impietez dans Paris: Voicy comme il s'exprime. *Quum ejus, quam dixi, lanienæ factum eſſet initium, Novembri menſe, Lutetiam Rex Januario poſt venit, & placandi Numinis*

Divini causâ, supplicationem facit ad templa Divorum, incredibili hominum studio atque concursu. Colitur Lutetiæ Genovefa Virgo, prope supra omnes alios Divos: hujus quoque simulacrum in illâ pompâ gestatum fuit, quod nonnisi durissimo tempore fieri consuevit, cùm vel expiatur ultio Divina, vel summis copiis præliandum est, vel cùm sterilitas & inopia metuitur; tunc enim ad hanc, velut ad supremam anchoram, & portum salutis confugitur, & vulgò persuasum est frustrà numquam ejus auxilium implorari. Gestatur autem à laniis veteri consuetudine, qui dies aliquot ante, jejuniis atque precibus ad eam rem sese comparant; & præsto sunt apparitores atque ministri publici, qui vix magno molimine viam patefaciunt: nam summâ Religione concurritur ad simulacrum, quando circumfertur, & bene secum agi putant, qui vel extremo digito, vel pileo, vel linteo possunt illud contingere. Cet Auteur parle encore dans les mêmes termes d'un autre Procession qui se fit sous Henry II.

LA VIE
DE
Ste GENEVIEVE.

Traduite de l'Original latin écrit dix-huit ans aprés ſa mort.

Chapitre Premier.

Naiſſance de Sainte Geneviéve : Elle fait vœu de Virginité entre les mains de Saint Germain Evêque d'Auxerre.

SAinte Genevieve nâquit dans le Bourg de Nanterre à trois petites lieuës de la Ville de Paris. Son Pere s'appelloit Severe & ſa Mere Geronce; Mais ſans nous arrêter à ces choſes ſuperfluës qui regardent ſa naiſſance & ſes pa-

rens, il me ſemble qu'ayant à écrire pour l'inſtruction & l'édification des Fideles, il eſt bien plus convenable que je raconte premierement comme elle fut devoüée & conſacrée à Dieu dés ſon enfance, & qu'enſuite je leur faſſe connoître les merveilleux effets que la grace produiſit dans cette Sainte Fille.

Ce furent les venerables Evêques Saint Germain & Saint Loup qui, allant en Angleterre pour y détruire l'hereſie de Pelage, firent la ceremonie de cette conſecration. Car comme cette erreur pernicieuſe ſe fortifioit dans cette Province, & que mêlant la zizanie avec le bon grain, pluſieurs d'entre les Fideles ſe laiſſoient perſuader que les enfans nez de parens baptiſez pouvoient eſtre ſauvez ſans recevoir le Baptême; au lieu qu'il eſt dit expreſſément dans l'Ecriture Sainte que perſonne ne peut avoir la vie éternelle qu'il n'ait été regeneré par l'eau & par le Saint Eſprit: Ces deux grands Perſonnages entreprirent d'aller combattre cette malheureuſe doctrine; & en effet ils le firent ſi heureuſement par les témoignages des Ecritures, & par la vertu de leurs miracles qu'ils triompherent de cette hereſie, & la chaſſerent de cette Iſle là. Mais parce qu'en faiſant le voyage ils s'étoient arreſté dans la Paroiſſe de Nanterre pour y prendre du repos, ou plûtôt pour y faire leurs prieres, une

grande multitude d'habitans de tous âges, & de l'un & de l'autre ſexe leur étant allez au devant bien loin de l'Egliſe pour leur demander & recevoir leur benediction ; & S. Germain ayant apperçeu de loin Geneviéve parmi la foulle, & jugeant en ſoy-même par une eſpece de revelation que cette Fille ſeroit trés-ſainte, il la fit approcher, & aprés l'avoir baiſée à la teſte, il demanda quel étoit ſon nom & ſes parens ; ce que cet Homme apoſtolique ayant appris de ceux qui l'environnoient, & voyant ſon Pere & ſa Mere auſsi que l'on avoit appellez, il leur demanda ſi cette petite Fille leur appartenoit, à quoy ayant répondu qu'elle étoit leur Enfant, il ajoûta : Que vous êtes heureux, mes Amis, d'être les Parens d'une telle Fille, ſachez que les Anges ont fait dans le Ciel, du jour de ſa Naiſſance ſur la terre, un jour de feſte & de réjouiſſance ; cette petite ſera grande devant le Seigneur, & il y en aura pluſieurs, qui paſſant de l'admiration de ſa vie à l'imitation de ſes vertus, quitteront le peché, & renonçant comme elle, par la profeſſion d'une vie ſainte & religieuſe, à la chair & au monde, obtiendront par ce moyen, outre la remiſſion de leurs pechez, la récompenſe de la vie éternelle.

Aprés avoir tenu ce diſcours à ſes Parens, & leur avoir revelé le miſtere de cette naiſ-

ſance celebrée par les Anges dans le Paradis, il s'adreſſa à Geneviéve, & luy dit: Ma Fille, à quoy ayant auſsi-tôt répondu: vôtre ſervante écoute, Saint Pere, ordonnez luy ce qu'il vous plaira; Saint Germain ajoûta ces paroles. Je vous prie de ne point avoir honte de me declarer ſi vous voulez être Epouſe de Jeſus-Chriſt, & en cette qualité vous conſacrant à luy dans le celibat, luy conſerver vôtre corps chaſte & entier le reſte de vos jours: & Geneviéve luy ayant repliqué: Que vous ſoyez beni, mon Pere, de me demander avec tant de bonté, ſi je deſire une choſe que je ſouhaite paſſionement; je le veux de tout mon cœur, ajoûta-t'elle, & je vous prie de demander à nôtre Seigneur, qu'il me faſſe la grace d'accomplir le vœu que je lui en faits: le ſaint Evêque lui dit: Ayez bon courage & bonne eſperance, ma Fille, tachez vous même d'accomplir par vos œuvres ce que vous croyez dans vôtre cœur & que vous profeſſez par vôtre bouche; car Dieu ne manquera pas de vous donner la grace, & il joindra, comme parle l'Ecriture, la vertu & la force à vôtre beauté.

Ce diſcours étant fini, il lui impoſa & lui tint la main deſſus la tête juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez à l'Egliſe, où ayant donné la benediction au peuple, il acheva de dire les Prieres preſcrites par l'Egliſe pour la neuvié-

me & douziéme heure du jour; enſuite s'en alla repoſer, aprés avoir pris ſa refection ſelon la coûtume, & rendu graces à Dieu, & aprés avoir averti Severe Pere de Geneviéve de s'en retourner chez lui, & de le venir voir en ſon logis, avec ſa Fille le lendemain dés la pointe du jour avant qu'il partit de Nanterre.

En effet Severe ayant amené ſa Fille dés la premiere heure du jour, juſqu'au lieu où étoit logé Saint Germain, & ce Saint Prelat ayant encore remarqué je ne ſçay quoy de divin & de celeſte en ſon viſage. Que Dieu vous garde, dit il, Geneviéve, vous ſouvient-il bien, ma Fille, que vous me promîtes hier de conſacrer à Dieu vôtre virginité; à quoy elle répondit. Il me ſouvient, Saint Pere, de ce que je vous ay promis, & à Dieu par vôtre miniſtere, je deſire conſerver, avec la grace de mon Dieu, juſqu'à la fin de ma vie, la chaſteté de mon ame, & l'integrité de mon corps. A ces paroles le ſerviteur de Dieu ayant pris à terre une Medaille de cuivre qui ſe trouva à ſes pieds par la permiſſion de Dieu, & qui étoit marquée du ſigne de la Croix, & percée pour être plus facilement ſuſpenduë, il la lui donna comme un grand preſent, & y ajoûta ces paroles. Portez toûjours, ma Fille, cette Medaille & cette Croix à vôtre col, en memoire de vôtre divin Eſpoux: ne permettez ja-

mais que vôtre corps ſoit paré d'aucune perle ni étoffe précieuſe, & ne ſouffrez point au tour de vôtre col & de vos doigts, ny or ny argent, ny aucun autre métail, car s'il arrivoit que le moindre ornement du ſiecle & de la terre vous corrompit la beauté de l'ame, vous perdriez les ornemens celeſtes de la gloire, qui vous ſont preparez pour une éternité. Aprés quoy lui diſant adieu, & la priant de ſe ſouvenir de lui en ſes prieres; & la recommandant à ſon Pere Severe, il reprit avec Saint Loup, le chemin de la grande Bretagne.

CHAPITRE II.

Sainte Geneviéve rend la veuë à ſa Mere. Elle eſt attaquée d'une dangereuſe maladie. S. Germain fait reconnoître ſa vertu à ſes propres calomniateurs.

IL arriva quelque-têms aprés que comme ſa Mere alloit à l'Egliſe en un jour de Feſte ſolemnelle, & qu'elle ne pouvoit empeſcher Geneviéve de la ſuivre, encore qu'elle lui eut commandé de demeurer dans la maiſon, cette ſainte Fille la conjurant par ſes larmes de lui donner cette permiſſion, &

lui disant d'une voix élevée & lamentable. Je garderay, Dieu aidant, à Jesus-Christ la foy que je lui ay promise par l'entremise de de S. Germain, j'assisteray souvent à l'Eglise afin de meriter d'être son Epouse, comme ce Bien-heureux Confesseur me l'a fait esperer de sa part; Il arriva, dis-je, que sa Mere s'étant transportée de colere, & lui ayant donné un soufflet, en devint aussi-tôt aveugle, & Dieu permit qu'elle souffrit cette incommodité pendant deux ans moins trois mois, pour manifester la grace & la puissance de la Fille par cette punition de la Mere. Enfin cette pauvre Femme ainsi affligée se ressouvint du témoignage que le Saint Prelat avoit rendu de Geneviéve, & l'appellant à elle, lui dit aussi-tôt: je vous prie, ma Fille, de prendre un vase, & vous en aller au puits tirer de l'eau, & me l'apporter. La sainte Fille obéit, elle courut au puits, & au même-têms qu'elle y puisoit de l'eau, elle ne pouvoit retenir ses larmes en considerant qu'elle étoit cause que sa Mere avoit perdu la veuë; si tôt qu'elle eut tiré de l'eau, elle l'apporta à sa Mere, qui élevant les mains au Ciel, & recevant avec une foy pleine de respect & de confiance cette eau qu'elle lui apportoit, & qu'elle avoit benîte par un signe de Croix, elle s'en mouilla les yeux, & reconnoissant qu'elle commençoit à voir un

peu elle continua à les laver par trois fois, & par ce moyen recouvra entierement la veuë.

Il arriva encore une choſe memorable: c'eſt qu'ayant été preſentée a l'Evêque Villicus pour être conſacrée avec d'autres Filles plus âgées qu'elle, & ayant été miſe la derniere à cauſe qu'elle étoit la plus jeune, ce Prelat reconnut par une inſpiration divine, que Geneviéve précédoit en merites toutes celles qui la précédoient en âge, & commanda auſſi-tôt qu'on mit au premier rang celle qui étoit au dernier; parce, dit-il, qu'elle a déja receu du Ciel la Conſecration dont nous allons faire la ceremonie; aprés quoy ayant toutes receu la Benediction pontificale, elles s'en retournerent chez leurs Parens.

Mais enfin ceux de Geneviéve étant morts, elle vint demeurer dans la Ville de Paris à la ſollicitation d'une Dame dont elle étoit filleule; & afin que la vertu de ſon ame fut éprouvée par l'infirmité de ſon corps, & que la grace de Jeſus-Chriſt crût toûjours en elle de plus en plus, elle fut pendant quelque-têms tellement travaillée d'une paraliſie preſque univerſelle, qu'on eut dit qu'il s'étoit fait preſque une diſſolution generale de toutes les parties de ſon corps, ſi bien qu'on la garda comme morte pen-

dant trois jours, n'ayant aucun ſigne de vie qu'un peu de rougeur qui paroiſſoit ſur ſes joües; auſſi aprés avoir recouvert ſa ſanté avoit-elle coûtume de dire qu'elle avoit été portée en eſprit par un Ange dans le lieu du repos où ſont les Juſtes, & qu'elle y avoit veu les delices & les récompences qui ſont préparées à ceux qui aiment Dieu, & que ne peuvent croire ni s'imaginer les méchans ni les infideles.

Elle avoit auſſi le don de penetrer dans les plus ſecrets replis des conſciences des hommes qui vivent encore ſur la terre.

J'en rapporterois volontiers ce que j'en ſçay pour la conſolation des gens de bien & des ames humbles; mais j'aime mieux m'en taire pour ne point irriter ces hommes ſuperbes & ces faux devots qui ne cherchent que l'occaſion de décrier la vertu, & qui par l'envie qu'ils luy portent font aſſez connoître le déreglement de leur conſcience maligne & ſuperſtitieuſe.

En effet comme Saint Germain paſſant par Paris pour aller en Angleterre pour la ſeconde fois, eut demandé d'abord avec beaucoup d'empreſſement à tous ceux qui étoient allez en foulle au devant de lui, même hors de la Ville, comment ſe portoit Geneviéve, & ce qu'elle faiſoit, le peuple qui eſt toûjours plus diſpoſé à médire des gens

de bien, qu'à les imiter, lui asseura qu'elle n'étoit pas si bonne ni si Sainte qu'il pensoit; mais le saint Evêque sans avoir égard à toutes ces calomnies, ne fut pas plûtôt entré dans la Ville qu'il alla au lieu où étoit logée Geneviéve, & la salua avec une humilité qui donna de l'admiration & de l'étonnement à tout le monde, & aprés avoir fait sa priere, il fit remarquer à tous ceux qui la mépriſoient que dans la chambre où elle se retiroit, la terre étoit toute humide & arrosée de ses larmes: & demeurant là quelque-têms il prit occasion de les entretenir de ce qui étoit arrivé à cette sainte Fille dés le commencement de sa Vie, & leur dit que passant pour la premiere fois à Nanterre il l'avoit reconnu comme ayant été choisie de Dieu, & l'avoit declaré publiquement en presence de tous les habitans de ce Bourg; & ainsi la recommandant au peuple de Paris, il continua le chemin qu'il avoit commencé.

CHAPITRE III.

Sainte Geneviéve délivre par ſes Prieres la Ville de Paris des ravages des Huns, dont elle étoit menacée.

OR le bruit s'étant répandu qu'Attilla Roy des Huns venoit pour piller & ravager la Gaule, les Bourgeois de Paris en prirent une telle épouvante, qu'ils vouloient tranſporter leurs biens & leurs richeſſes en d'autres Villes, qu'ils croyoient plus ſeures & moins expoſées que la leur aux incurſions de ces Barbares; cependant Geneviéve ayant aſſemblé les Dames de la Ville, leur perſuada de veiller, de jeûner, & de beaucoup prier, afin qu'imitant Judith & Eſther elles meritaſſent de détourner les malheurs dont Paris étoit menacé: ce qu'elles firent & paſſerent quelques jours en veilles & en prieres dans le Baptiſtere. Pour les hommes, elle tâchoit auſſi de leur perſuader de ne point faire porter leurs biens hors de la Ville, en les aſſeurant que, par une particuliere protection de Jeſus-Chriſt, elle ſeroit délivrée du pillage, pendant que les autres, où ils vouloient ſe retirer, ſeroient ruinez par cette Nation ennemie & furieuſe.

Mais ce discours ne servit encore qu'à irriter davantage les Parisiens, ils disoient qu'il s'étoit élevé en leurs jours une fausse Propheteſſe, appellant ainsi Geneviéve, par ce qu'elle vouloit empêcher qu'ils ne transportaſſent leurs effets, de leur Ville qu'elle assuroit ne devoir point être attaquée, en d'autres qu'ils croioient être plus hors d'insulte, & qu'elle prediſoit devoir être attaquées & détruites; & ils déliberoient déja entr'eux s'ils la feroient mourir à coups de pierre, ou s'ils la traîneroient dans la Seine.

C'eſt la diſpoſition où étoit ce peuple, & le danger où étoit cette ſainte Fille, lorſque l'Archidiacre d'Auxerre arriva à Paris, & aprenant auſſi-tôt la cauſe de ce tumulte. Donnez-vous bien de garde, leur dit-il, de commettre une ſi horrible action, celle que vous voulez punir comme une criminelle a été élüe de Dieu dés le ventre de ſa mere, comme nous l'avons ſouvent ouy dire à Germain nôtre bien-heureux Evêque; & voici des preſens ſacrez & benits que je luy apporte de ſa part: A cette parole cette multitude ſe teut & s'arrêta; & comme les Pariſiens avoient une veneration toute particuliere pour ce ſaint Prelat d'Auxerre, ils firent reflexion à ce témoignage avantageux qu'il avoit rendu en faveur de Genévieve, & aux preſens qu'il luy envoyoit; ils eurent crainte

crainte d'offenſer Dieu en maltraitant la trés-fidelle ſervante, & paſſant tout d'un coup de la rage à l'admiration, ils ſe condamnerent eux mêmes, & ſe deſiſterent de leur pernicieux deſſein.

Au reſte, ce qui arriva pour lors à ſainte Geneviéve nous fait aſſez connoître que cette parole de l'Apôtre fut accomplie en ce têms là, que les hommes manquent quelque-fois à leurs promeſſes, mais que Dieu y eſt fidele, & qu'il conſerve ceux qu'il aime & les délivre du mal; car de même que deux grands Evêques ſaint Martin & ſaint Agnan ſe ſont rendus ſi celebres & ſi glorieux par la vertu de leurs miracles; que le premier s'étant un jour préſenté ſans armes au milieu de deux Armées qui étoient ſur le point de combattre auprés de la Ville de Wormes, en arrêta la fureur & leur fit jurer une ſainte alliance; & que le ſecond voyant la Ville d'Orleans aſſiegée par l'Armée des Huns, & ſur le point d'être priſe malgré le ſecours des Goths, & d'Egetius Patrice Romain, merita d'en obtenir la délivrance par ſes prieres; auſſi pouvons nous dire que Sainte Geneviéve ne merite pas moins d'être honorée pour avoir éloigné par la force de ſes Oraiſons les Troupes d'Attila, & empêché qu'elles n'aſſiegeaſſent la Ville de Paris.

CHAPITRE IV.

Grande abſtinence de Sainte Geneviéve. Elle bâtit une Egliſe en l'honneur de Saint Denys. Miracles arrivez à cette occaſion.

IL ne faut pas s'étonner qu'elle eut tant de credit auprés de Dieu, puiſque depuis la quinziéme juſques à la cinquantiéme année de ſon âge, elle n'a jamais manqué de jeûner pendant cinq jours de la ſemaine, ne prenant un peu de nourriture que le Dimanche & le Jeudy, qui luy étoient deux jours de Fêtes, & paſſant le reſte de la ſemaine dans l'abſtinence; encore ne mangeoit-elle que du pain d'orge & des feves froides ou rechaufées, qui étoient cuites depuis quinze jours & trois ſemaines; pour du vin & autre liqueur qui peut enyvrer, elle n'en bût jamais en toute ſa vie. Il eſt vray qu'aprés qu'elle eut atteint l'âge de cinquante ans, elle commença de manger du laict & du poiſſon, en retenant toûjours ſon pain d'orge; mais ce fut pour obeïr aux Evêques qui lui commandoient d'en uſer ainſi, eſtimant qu'on ne peut pas leur reſiſter ſans ſa-

crilege; & craignant cette parolle du Seigneur, *Celui qui vous écoute, m'écoute; & celuy qui vous mépriſe, me mépriſe.*

Elle avoit auſſi coûtume de ne point prendre ſa refection ſans répandre en même-têms des larmes, & lever les yeux vers le ciel; & parce qu'elle avoit le cœur pur, comme l'Evangeliſte S. Luc le dit de ſaint Etienne, auſſi a-t'on cru qu'elle voyoit comme luy les cieux ouverts, & Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt debout à la droite de Dieu ſon Pere: par ce que Dieu n'a pas fait une promeſſe vaine, quand il a dit, *bien heureux ſont ceux qui ont le Cœur veritablement pur, parce qu'ils verront Dieu.*

Elle étoit toûjours accompagnée de ces douze Vierges myſtiques & ſpirituelles, dont Hermés Triſmegiſte nous a fait la deſcription dans ſon Livre, qui eſt intitulé *Le Paſteur*, leſquelles ſont la Foy, l'Abſtinence, la Grandeur de courage, la Simplicité, l'Innocence, la Concorde, la Charité, l'Ordre ou la Diſcipline en ſes Exercices, la Chaſteté, la Verité & la Prudence: Voilà quelles etoient les douze Compagnes & amies inſeparables de Geneviéve.

Mais je ne dois pas oublier icy la devotion toute particuliere qu'elle avoit pour le Village appellé Catheüil, où ſaint Denis avoit été enterré avec ſaint Ruſtic & ſaint Eleuthere, les Compagnons de ſon Martyre. Comme l'un

de ſes plus grands & plus fervents deſirs étoit de faire bâtir une Egliſe en l'honneur de ce ſaint Evêque, ſi elle eut eu les moyens de l'entreprendre, les Preſtres du Bourg de Catheüil lui étant venus au devant, ſelon leur coûtume, elle leur parla en cette ſorte: *Mes venerables Peres en Jeſus-Chriſt, je vous prie & vous conjure de m'aider dans le deſſein d'élever un Temple ſous le nom de S. Denys, & d'y vouloir tous contribuer de vos ſoins & de vos facultez; car il ne faut pas douter*, diſoit-elle, *que ce lieu-cy, où repoſent ceux qui ont communiqué la lumiere de l'Evangile à nos Anceſtres, ne ſoit digne d'un reſpect & d'une veneration ſinguliere.* Mais luy ayant répondus qu'ils craignoient que cette grande entrepriſe ne ſurpaſsât leurs forces qui étoient petites, & qu'ils n'avoient pas ſeulement moyen d'avoir de la chaux; on remarqua que ſon viſage devenant tout d'un coup lumineux par un rejalliſſement d'une lumiere interieure & extraordinaire, dont le S. Eſprit venoit de la remplir, elle ſe mit à leur dire, comme par maniere de prophetie, *Que quelqu'un d'entre vous s'en aille, je vous prie, vers le pont de la Ville, & qu'il me rapporte ce qu'il y aura entendu.*

En effet, ces Eccleſiaſtiques étant allez en ce lieu, & prenant garde à ce qu'ils pouroient entendre qui pût aider au deſſein de

cette ſainte Fille ; ils apperceurent deux hommes qui gardoient les pourceaux, qui s'étant approchez s'entretenoient enſemble, & dont l'un diſoit à l'autre, que cherchant à la piſte un de ſes animaux qui s'étoit ſéparé des autres, il avoit découvert un lieu où eſtoit un four plein de chaux d'une prodigieuſe grandeur : ce qui donna occaſion à l'autre de déclarer qu'il en avoit auſſi trouvé un, auquel on n'avoit pas encore touché, dans la foreſt prochaine, ſous la racine d'un arbre que le vent avoit arraché depuis peu. Ces bons Preſtres les ayant entendus, ne furent pas moins ſurpris d'étonnement, que d'admiration & de joye ; ils benirent Dieu de tant de graces & de faveurs qu'il faiſoit à ſa Servante ; & ayant reconnus les lieux où étoient ces fours de chaux, ils allerent luy en faire leur rapport, dont elle receut auſſi tant de ſatisfaction, qu'elle ne pût s'empêcher d'en répandre des larmes de joye : Et auſſi-toſt qu'ils furent ſortis de ſa maiſon, elle ſe jetta à genoux, & paſſa toute la nuit en pleurs & en prieres, demandant à Dieu avec beaucoup d'ardeur qu'il luy donnât les moyens neceſſaires pour baſtir une Egliſe à l'honneur de ce glorieux Martyr.

Et quoy qu'elle eût ainſi paſſé la nuit ſans dormir, elle ne laiſſa pas d'aller en di-

ligence dés la pointe du jour chez le Preſtre Geneſius, pour implorer ſon ſecours & ſon conſeil en l'execution de ce grand deſſein; & luy ayant raconté comme Dieu, par une ſpeciale providence, avoit déja fourni la chaux pour baſtir, ce bon Preſtre, à cette merveilleuſe nouvelle rempli d'étonnement & de veneration pour elle, ſe jetta à ſes pieds, & luy promit de s'employer ſans relaſche à ce qu'elle luy ordonneroit. Si-bien que cette Egliſe fut bien-toſt élevée juſques au comble; tous les habitans des lieux circonvoiſins y contribuant, à la ſollicitation de ſainte Geneviéve.

Il ne ſera pas auſſi hors de propos de rapporter un autre miracle que Dieu fit en cette occaſion, en conſideration de la Sainte. C'eſt qu'aprés qu'on eût aſſemblé pluſieurs Charpentiers dans la foreſt, dont les uns coupoient & tailloient le bois neceſſaire au baſtiment de l'Egliſe, & les autres le mettoient ſur des chariots, il arriva, ſans qu'elle le ſçut, qu'il ne ſe trouva pas en ce lieu de quoy les rafraîchir, & leur donner à boire. Geneſius donc l'ayant priée d'exhorter & d'encourager les Ouvriers, tandis qu'il iroit à la Ville, & en feroit apporter les choſes neceſſaires, la Servante de Jeſus-Chriſt ſe fit montrer un aſſez grand vaſe où l'on avoit mis l'eau ou le vin qu'on avoit

déja bû ; & ayant fait enſuite retirer le monde pour demeurer ſeule, elle ſe mit à genoux, & paſſa quelque temps à prier & à pleurer en la preſence de Dieu, juſqu'à ce que ſentant en elle-même que ſa priere étoit exaucée, elle ſe leva, & fit le ſigne de la Croix ſur ce vaiſſeau, qui parut en même-temps tout plein d'une façon miraculeuſe ; en ſorte que ceux qui travailloient eurent abondamment de quoy ſatisfaire à leur ſoif tant que dura leur ouvrage, & en rendirent à Dieu de tres-grandes actions de graces.

CHAPITRE V.

Le cierge de ſainte Geneviéve éteint eſt rallumé miraculeuſement. Elle guerit par ſes prieres une aveugle, & une paralytique.

COmme elle avoit la devotion & la coûtume de veiller la nuit d'entre le Samedy & le Dimanche, pour ſe conformer en cela à la pratique des premiers Chrêtiens, il arriva une fois qu'au premier chant du coq elle ſortit de ſa maiſon, pendant un fort mauvais temps, pour aller en cette Egli-

se de S. Denys, mais que sur le chemin le cierge qu'on portoit devant elle s'éteignit, & que les vierges qui l'accompagnoient en furent beaucoup troublées, tant à cause de la grande obscurité de la nuit, qu'à cause de la difficulté des chemins qui étoient pleins de bouës, & de l'abondance de la pluye qui tomboit du ciel; mais Geneviéve ayant demandé qu'on luy donnât ce cierge éteint, elle ne l'eut pas plûtost receu entre les mains qu'il se ralluma, & éclaira cette sainte Troupe jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à l'Eglise, où enfin il fut consommé.

C'est ainsi qu'environ le même-temps étant entrée en l'Eglise, & y ayant fait sa priere prosternée sur la terre & sur le pavé, selon sa coûtume, elle ne se fût pas plûtost relevée, que prenant un cierge en sa main qui n'avoit jamais été allumé, il le fut aussi-tost par un miracle, sans qu'on l'approchast du feu, ni d'aucune autre lumiere.

On dit aussi qu'étant dans sa cellule Dieu luy a fait souvent la même faveur, & qu'elle avoit un cierge qui s'allumoit de cette façon prodigieuse, dont plusieurs malades touchez de devotion & de foy avoient eu quelques petites parties, & en avoient, par ce moyen, été rétablis en leur premiere santé.

Une certaine femme ayant un jour dérobé les ſandales de la Sainte, elle ne fut pas plûtoſt retournée en ſa maiſon qu'elle perdit la veuë; mais cet aveuglement du corps luy ayant rendu la clarté interieure de l'ame, elle reconnut comme Dieu prenoit le ſoin de vanger les injures faites à ſa Servante, elle luy fit reporter ce qu'elle luy avoit pris; & s'allant jetter à ſes pieds, elle luy demanda pardon de ſa faute, & en même-temps la grace de la vouloir guerir. A quoy ſainte Genevieve ſoûriant, & la relevant de terre eut tant de bonté que de faire le ſigne de la Croix, & de luy rendre la veuë par ſes prieres.

Nôtre Seigneur fit encore par ſon entremiſe un autre miracle digne d'eſtre remarqué dans la ſuite de ce diſcours; c'eſt qu'approchant de la ville de Laon, qui étoit de la Province & du Dioceze de ſaint Remy, une tres-grande multitude de peuple vint au devant d'elle, & entre tous les autres les parens d'une jeune fille tellement affligée depuis neuf ans d'une paralyſie, qu'elle ne pouvoit non plus ſe ſoûtenir que ſi toutes les parties de ſon corps euſſent été diſloquées. Elle ne pût ſe diſpenſer d'aller en la maiſon de cette fille, pour ſatisfaire aux inſtances de tant de perſonnes, entre leſquelles étoient les plus âgez &

les plus conſiderables de la Ville. Elle y fit d'abord ſa priere; elle toucha enſuite de ſa main toutes les parties malades de ſon corps; elle luy commanda de ſe vêtir, & de ſe chauſſer; ce que cette paralytique ayant fait, elle ſortit du lit & de la chambre, & on la vit auſſi-toſt aller ſe joindre à la compagnie des autres, comme ſi elle n'euſt jamais été malade. Ce miracle ſi viſible, porta tout le monde à loüer & à benir nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui donne une ſi grande puiſſance à ceux qu'il aime. Et tout ce peuple pour témoigner ſa joye & ſa reconnoiſſance, reconduiſit ſainte Genevieve hors de la Ville, en chantant des Pſeaumes & des Cantiques de loüanges.

CHAPITRE VI.

Veneration de Childeric Roy de France pour ſainte Genevieve. Saint Symeon Stilite ſe recommande à ſes prieres. Elle reçoit ſainte Celinie dans la compagnie des vierges qu'elle avoit aſſemblée. Elle chaſſe les demons.

QUant à l'eſtime & à la veneration que l'illuſtre Childeric Roy des François

avoit pour elle, je ne trouve point de paroles pour l'exprimer ; Elle étoit ſi grande, qu'ayant un jour la volonté de faire mourir quelques Criminels, & craignant que Genevieve, à qui il ne pouvoit rien refuſer, ne les ôta des mains de la Juſtice en obtenant leur grace, il ſortit de la Ville, & en fit fermer les portes afin qu'elle ne le pût joindre. Ce que la Sainte ayant appris par un meſſager fidel, elle ne laiſſa pas de le ſuivre en diligence ; & étant arrivée à la porte qu'elle trouva fermée, elle ne l'eut pas plûtoſt touchée de ſes mains, qu'elle s'ouvrit ſans clef, avec l'admiration de tous ceux qui en furent les témoins ; & pourſuivant ſon chemin juſqu'à ce qu'elle eût atteint le Roy, elle fit tant par ſes prieres, que ce Prince luy accorda la vie de ces pauvres malheureux.

Il y avoit pour lors du côté d'Orient en la Syrie, un ſaint homme appellé Symeon, celebre par le mépris qu'il avoit fait des plaiſirs & des richeſſes du ſiecle, & pour être auſſi demeuré prés de quarante ans ſur une colomne prés de la ville d'Antioche. On dit de ce grand Perſonnage, que quand il voyoit paſſer des marchands qui venoient d'Occident, il demandoit des nouvelles de Genevieve : & d'autres qui y retournoient, il les prioit de la ſaluer de ſa part, en leur

témoignant l'extrême veneration qu'il avoit pour elle, & de la conjurer de se souvenir de luy en ses prieres.

Une jeune Damoiselle, appellée Celinie, qui non seulement étoit en âge d'estre mariée, mais qui étoit aussi sur le point de l'être, & déja fiancée, se sentit tellement excitée à la devotion par la consideration de tant de merveilles qu'operoit la Servante de Jesus-Christ, qu'elle prit dessein de changer d'état, & de luy demander à porter l'habit des Vierges sacrées. Mais le jeune homme, à qui elle avoit été accordée, n'en fut pas plûtost averti, que, transporté d'une furieuse colere, il vint en la ville de Meaux, où elles étoient pour lors l'une & l'autre: tout ce qu'elles purent faire, fut de courir à l'Eglise, pour éviter la rencontre de cet homme passionné. Et certes, ce ne fut pas un petit miracle, que la porte de la Nef, où étoient les Fonds baptismaux, étant fermée s'ouvrit d'elle-mesme pour leur faire passage; ce qui fut cause que cette jeune fille ayant été heureusement délivrée de cette tempeste, n'eut plus de commerce avec le monde, & persevera jusqu'à la fin de ses jours dans les exercices d'une vie chaste & penitente.

Il arriva mesme qu'ayant presenté à Genevieve l'une des filles qui la servoient, pour

être guerie d'un mal qui luy ôtoit depuis prés de deux ans le libre uſage de ſes pieds, cette Sainte la guerit auſſi-toſt qu'elle l'eut touchée de ſes mains.

Comme le lieu de ſa demeure ordinaire étoit la Ville de Paris, il arriva un jour, qu'entre pluſieurs perſonnes des deux ſexes, on luy en mena douze qui étoient cruellement tourmentez par les demons, elle ſe mit auſſi-toſt à prier & à invoquer le nom & le ſecours de Jeſus-Chriſt; & l'on voyoit pendant ſon Oraiſon ces Energumenes ſe ſuſpendre en l'air, ſans que ni leurs pieds touchaſſent à la terre, ni leurs mains aux murailles de la chambre où ils étoient; quand elle eut achevé ſa priére, elle leur commanda d'aller en l'Egliſe du Martyr S. Denis; mais comme ils témoignoient par leurs gemiſſemens & leurs reſiſtances, qu'ils ne pouvoient pas y aller ſans qu'elle les delivrât auparavant, elle fut encore plus touchée de leurs miſeres, & leur ayant fait lier les mains derriere le dos, elle les fit marcher en les obligeant de ſe taire; de ſorte qu'ils arriverent en ce lieu environ deux heures avant qu'elle y arrivaſt elle-même. D'abord qu'elle y fut, elle ſe proſterna contre terre, ſelon ſa coûtume, pour faire oraiſon; & comme elle commença de répandre des larmes, on entendit ces Poſſedez jetter des cris é-

pouventables, en disant, qu'ils voyoient approcher ceux que Genevieve prioit de venir à son secour. Peut-être étoient-ce les Anges, ou les Bien-heureux Martyrs, ou quelques autres Saints dont elle avoit imploré le secours; mais au moins est il certain, que nôtre Seigneur y étoit, puisque selon les promesses de l'Ecriture, il est toûjours present à ceux qui l'invoquent en esprit & en verité, qu'il fait la volonté de ceux qui le craignent, & qu'il exauce les prieres des Justes. En effet Geneviéve s'étant relevée; & ayant fait sur ces douze malades autant de signes de croix, ils furent delivrez de ces Esprits immondes. Ce que tous les Assistans ayant reconnu par une extrême puanteur dont l'air fut tout infecté dans le moment qu'ils sortoient de ces corps, l'on entendit par tout les loüanges de Dieu, qui avoit fait un si grand miracle.

Il y avoit une certaine Femme venue de Bourges à Paris, laquelle avoit reputation d'être Vierge, & qui cependant aprés avoir été consacrée à Dieu en cet état, avoit été si malheureuse que de manquer à son vœu. Sainte Geneviéve luy ayant demandé si elle étoit Veuve, ou Vierge consacrée à Dieu; & luy ayant répondu qu'elle faisoit profession de virginité & de servir Jesus-Christ en cette qualité, la Sainte penetrant dans le

fond de ſa conſcience, luy déclara le lieu, le temps & la perſonne avec qui elle avoit peché: En ſorte que cette miſerable fille, qui abuſoit ainſi du nom d'Epouſe de Jeſus-Chriſt, reconnoiſſant ſa faute, ſe jetta auſſitoſt aux pieds de ſa fidelle ſervante. Nous avons pluſieurs autres Miracles ſemblables à celuy-cy pour montrer qu'elle avoit le don de connoître ou de découvrir les ſentimens du cœur & l'état des conſciences ; mais je les laiſſe pour ne pas faire une trop longue hiſtoire.

CHAPITRE VII.

Sainte Genevieve reſſuſcite un mort. Sa grande Retraite depuis l'Epiphanie juſqu'à Paſques. Elle va chercher à Troyes du bled & l'amene à Paris, pendant la famine que le Siege des François y avoit cauſé. Pluſieurs miracles qu'elle fait dans ce voyage.

PEu de temps aprés un enfant de quatre ans, tomba par hazard dans un puits, d'où on l'avoit retiré mort trois heures aprés; & comme Sainte Geneviéve avoit déja fait

un miracle en faveur de sa mere en la delivrant d'un Demon qui la tourmentoit, cette pauvre femme extrêmement affligée de la mort de son fils, le vint apporter à ses pieds en faisant des cris & des gemissemens pitoyables; ce qui toucha tellement la Sainte, que le prenant entre ses bras, puis le couvrant de son manteau, elle ne cessa point de prier & de pleurer, demeurant prosternée contre terre, qu'il ne fut ressuscité; c'étoit le temps de Carême; & comme cet enfant avoit été mis au rang des Cathecumenes, & de ceux qu'on instruisoit pour lors aux Mysteres de la Foy Catholique, il ne laissa pas d'être baptisé comme les autres la veille de Pasques, & on luy donna le nom de Cellomeris, parce que la vie qu'il avoit perdu luy avoit été renduë miraculeusement dans la cellule de sainte Geneviève.

Tandis qu'elle étoit à Meaux, un homme qui avoit une main percluse & le bras tout deseché jusques au coude, la vint trouver & la supplier de le vouloir guerir; en effet luy ayant pris cette main & manié toutes les jointures des doigts & le reste du bras malade, l'on vit en une demie heure toute cette partie du corps se rétablir & reprendre son embonpoint, pendant qu'elle faisoit dessus des signes de croix.

Elle avoit coûtume de se retirer & de se renfermer

renfermer toute ſeule dans une cellule, depuis le jour de la feſte de l'Epiphanie, juſqu'au Jeudy Saint que l'Egliſe celebre la memoire de la Cene du Seigneur, pour vaquer plus librement à Dieu dans la priere & les autres exercices de pieté & de mortification: Et comme une certaine femme ſoupçonneuſe eut un jour la curioſité de vouloir reconnoître ſecretement ce que la Sainte faiſoit dans ſa retraite, elle n'eut pas pluſtoſt approché ſes yeux de quelques petites ouvertures qui étoient à la porte, qu'elle en perdit l'uſage & devint aveugle, la juſtice divine ne pouvant pas laiſſer impunie la malice & la temerité de cette femme; mais enfin le Carême étant paſſé, ſainte Geneviéve ſortant de ſa cellule, luy rendit la veuë par ſes priéres, & par le ſigne de la Croix.

Pendant les cinq années que la Ville de Paris fut inveſtie par les François, il y eut une ſi grande diſette, que pluſieurs moururent de faim. Pour remedier à ce mal, cette charitable Fille entreprit d'aller, par la riviere de Seine, juſques à Arcy ſur Aube, afin d'en apporter des vivres: mais comme ſur le chemin elle fut arrivée en un certain endroit tellement dangereux, que preſque tous les batteaux y faiſoient naufrage, elle commanda à ceux qui la conduiſoient de tirer à bord & de mettre pied à terre pour

abattre un arbre qui causoit tout ce peril; en effet, les Batteliers ayant commencé à donner quelque coups de hache sur cet arbre, & sainte Genevieve redoublant ses prieres à Dieu, on le vit premierement tomber & se déraciner comme de luy-mesme, & ensuite sortir de ce lieu deux monstres de diverses couleurs, qui laisserent en se retirant une telle infection dans l'air, qu'on en fut incommodé prés de deux heures. Et l'on a remarqué que depuis ce temps-là, il n'est peri aucun batteau en cet endroit, auparavant si perilleux.

Etant arrivée à Arcy, elle fut priée par un Officier de la Ville, appellé Passivus, de vouloir prendre la peine de venir visiter sa femme en son logis, où elle étoit depuis longtemps détenuë au lit par une paralysie; elle ne put luy refuser cette grace, qui luy étoit demandée par les plus considerables d'entre les habitans du lieu; elle alla en cette maison, elle s'approcha du lit de la malade, elle s'appliqua aussi-tost à l'oraison, selon sa coûtume; & l'ayant achevée elle fortifia du signe de la Croix cette pauvre languissante, & luy commanda de se lever du lit; chose merveilleuse, on vit aussi tost cette femme qui ne pouvoit se soûtenir ni marcher auparavant en aucune façon, & qu'on asseuroit estre dans cet état de langueur de-

puis prés de quatre ans, on la vit, dis-je, ſe lever en parfaite ſanté; de quoy les aſſiſtans furent ſi touchez, qu'ils ne pouvoient aſſez loüer Dieu, qui eſt ſi admirable en ſes Saints.

Allant de là en la ville de Troyes, une grande multitude alla au devant d'elle, & luy preſenta pluſieurs malades, qu'elle gueriſſoit en leur donnant ſa benediction, & faiſant deſſus le ſigne de la Croix. Etant dans la Ville, on luy amena un homme, qui par une punition particuliere de Dieu avoit perdu l'uſage des yeux, pour avoir travaillé le Dimanche, & une fille, qui étoit auſſi aveugle depuis douze ans: Elle leur rendit la veuë à l'une & à l'autre par le meſme ſigne de la Croix, & par l'invocation de la tres-ſainte Trinité.

Un Soûdiacre ayant été le témoin de tant de miracles, luy amena auſſi ſon fils, qui étoit fort tourmenté depuis dix mois par une tres-violente fiévre; ſainte Genevieve l'ayant vû ſe fit apporter auſſi-toſt de l'eau, & l'ayant priſe en invoquant le nom de Jeſus-Chriſt, & faiſant deſſus le ſigne de la Croix, elle la fit boire à cet enfant, qui en fut auſſi-toſt gueri.

Il y en eut auſſi pluſieurs, qui en ce meſme temps furent heureuſement delivrez de differentes maladies, en portant avec ſenti-

ment de foy & de confiance des franges ou quelqu'autre partie de ſes veſtemens. Il y eut meſme grand nombre de poſſedez & d'Energumenes, qu'elle affranchit de la tyrannie du demon.

Enfin étant retournée de Troyes au bourg d'Arcy, où elle demeura encore quelques jours; & s'allant enſuite embarquer pour reprendre le chemin de Paris, elle fut conduite juſqu'à la barque par la femme de cet Officier, laquelle elle avoit guerie d'une paralyſie de quatre ans: mais comme les onze batteaux qu'elle conduiſoit, pleins de vivres & de proviſions, deſcendoient avec elle ſur la riviere, une tempeſte les jetta entre des arbres & des rochers; en ſorte que l'eau, qui y entroit de toutes parts, commençoit à les faire pencher dangereuſement du côté que les inclinoit davantage le poids des marchandiſes. Pendant ce peril éminent, ſainte Genevieve levoit les yeux au Ciel, implorant le ſecours de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, & l'on vit en même-temps toutes ces barques ſe redreſſer & voguer comme auparavant. Un Preſtre nommé Beſſus, que la crainte du danger avoit fait preſque mourir, fut tellement rempli de joye à la veuë de ce miracle, qu'il ſe mit à chanter d'une voix haute & intelligible ces paroles de l'Exode: *C'eſt à Dieu que nous devons nôtre ſa-*

lut, & nôtre délivrance; il a été nôtre ſecours & nôtre protecteur. Et tous les autres à ſon imitation, élevant leurs voix vers le Ciel, à la façon des cris de joye que font les Nautonniers, ils chanterent les loüanges de Dieu, qui avoit exaucé les prieres de ſa Servante.

Etant donc heureuſement retourné à Paris, elle diſtribua, ſelon les neceſſitez de chacun, le bled qu'elle y avoit amené; Mais comme parmi les pauvres il s'en rencontroit quelques-uns qui manquoient de patience dans leur diſette, elle avoit la bonté de leur donner des pains entiers, comme par avance & en cachette, pour arrêter leur murmure; en ſorte que les filles, qui la ſervoient à cuire, voyant tous les jours que le nombre des pains diminuoit même dans le four, & recherchant avec ſoin dans les ruës qui les auroit pû prendre, trouvoient de ces pauvres gens qui les emportoient encore tout chauds, & qui en marchant donnoient mille benedictions à ſainte Genevieve, qui avoit exercé en leur endroit une double charité. Et cette action ſeule nous fait bien connoiſtre qu'elle établiſſoit toute ſon eſperance, non pas, comme la plûpart des autres hommes, ſur les choſes qui ſe voyent, mais ſur celles qui ne ſe voyent point, & ſur les paroles de celuy qui a dit par ſon

Prophete : *Que celuy qui donne aux pauvres prête à Dieu meſme à uſure*, & qu'il en recevra pour recompenſe la vie & la gloire eternelle ; laquelle luy ayant été montrée par une revelation particuliere du S. Eſprit, comme nous avons dit cy-deſſus, produiſoit encore dans cette Sainte ame un autre effet ; c'eſt qu'elle ne ſe pouvoit conſiderer retenuë dans le monde par le poids de ſon corps, & comme exilée de ſa patrie celeſte, où eſt le treſor préparé à ces charitables uſuriers de la terre, dont parle l'Ecriture, ſans répandre continuellement des larmes.

CHAPITRE VIII.

Sainte Geneviéve guerit pluſieurs Malades par ſes prieres.

LE bruit de tous ces miracles qu'elle faiſoit à Paris, y fit venir un Advocat de Meaux, appellé Frunimius, qui, depuis quatre ans, étoit devenu ſourd & boiteux. Il la pria de vouloir toucher ſes oreilles de ſes mains, eſperant recouvrer par ce moyen ſa gueriſon. En effet, elle ne l'eut pas plûtoſt ſatisfait en cela, en y joignant le ſigne de la Croix, qu'il entendit & marcha com-

me auparavant, & en rendit graces à nôtre Seigneur Jesus-Christ.

Il est temps que nous venions aux autres miracles qu'elle fit allant à Tours visiter le sepulcre de saint Martin. Comme une mere de famille, appellée Fraterna, apprit qu'elle étoit arrivée à Orleans, & qu'elle étoit allée faire sa priere en l'Eglise de S. Agnan, elle l'y alla trouver en diligence, pour obtenir la gueriſon de sa fille C. qui étoit malade à l'extremité & sur le point de mourir. Cette pauvre mere ne l'eut pas plûtost apperceuë, que se jettant à ses pieds & fondant en larmes, elle ne pût prononcer en s'écriant, que ces paroles: *Venerable Genevieve, rendez-moy ma fille C.* A quoy la servante de Dieu considerant une si grande foy, luy répondit: *Consolez-vous, Fraterna, cessez de vous tant affliger, vôtre fille est guerie.* Aussi-tost Fraterna se leva pleine de joye, & s'en alla en sa maison où estoit la malade, laquelle en même temps s'étant levée du lit, ou plûtost ressuscitée du tombeau, par la miraculeuse puissance de Dieu, luy vint au devant à la porte du logis, & l'on vit tout le monde en même-temps loüer & benir Dieu, d'avoir rendu si soudainement la santé à cette fille, par les merites de sainte Genevieve.

Etant encore dans la ville d'Orleans, elle

voulut reconcilier un ſerviteur avec ſon maître ; mais celuy-cy refuſant avec beaucoup d'opiniâtreté & d'orgueil de pardonner à ce valet, qui avoit fait quelque faute, on dit qu'elle luy parla en cette ſorte : *Si tu mépriſe mes prieres, ſçache que Monſeigneur Jeſus-Chriſt, qui eſt toûjours preſt à pardonner aux pecheurs, ne les rejette pas.* En effet, il arriva que cet homme étant retourné en ſa maiſon, fut ſubitement ſaiſi d'une fiévre ſi ardente, qu'il ne pût repoſer toute la nuit, ſe tourmentant ſoy-même, ſouffrant & criant ſans ceſſe, & écumant de la bouche, comme ces ours, que les Allemans appellent des Bufles, quand ils ſont fatiguez d'une longue courſe : voila l'état où le trouva la Sainte le lendemain à la pointe du jour, elle en eut pitié, & le voyant ſe rouler à ſes pieds en luy demandant le pardon qu'il avoit refuſé la veille à ſon valet, elle fit deſſus luy le ſigne de la Croix ; elle chaſſa par ce moyen la fiévre & la maladie ; & aprés avoir rendu le maître ſain de corps & d'eſprit, elle luy dit de reprendre & de recevoir ſon ſerviteur. Il ne faut pas douter que l'Ange du Seigneur ne l'euſt ainſi tourmenté, comme il avoit fait autrefois un certain Magiſtrat tres opiniâtre appellé Anicianus : car comme ſaint Martin fût arrivé devant ſa porte pendant une nuit fâcheuſe, pour le

prier en faveur de quelques prisonniers, il est rapporté dans l'histoire de ce saint Evesque, qu'un Ange luy donna un soufflet pour l'obliger d'aller au devant de luy jusqu'à l'entrée de sa maison, & de luy accorder tout ce qu'il luy demanderoit.

CHAPITRE IX.

Sainte Geneviéve va visiter le tombeau de S. Martin à Tours. Elle y fait plusieurs miracles.

D'Orleans elle descendit par la Loire jusqu'à la ville de Tours; mais ce ne fut pas sans courir beaucoup de hazards, & souffrir de grandes incommoditez sur cette riviere. Aussi-tost qu'elle fut arrivée au port, on vit un grand nombre d'Energumenes & de possedez sortir de l'Eglise de S. Martin, & venir au devant d'elle; & l'on entendoit les malins esprits criant par leur bouche, que depuis que sainte Genevieve approchoit de la Ville, & qu'ils se trouvoient entr'elle & S. Martin, ils étoient tourmentez de nouvelles flâmes, & confessoient même que c'étoit pour empêcher son arrivée à Tours, qu'ils avoient excité des tempestes

ſur la riviere. Cependant la Sainte ne laiſſoit pas de pourſuivre ſon chemin, & étant entrée dans l'Egliſe du bienheureux Eveſque, elle y délivra pluſieurs de ces pauvres Energumenes par ſes prieres, & par le ſigne de la Croix; leſquels déclarerent, aprés leur gueriſon, que pendant que ces eſprits immondes les tourmentoient en ſortant de leur corps, ils voyoient diſtinctement tous les doigts de la Servante de Dieu luire & brûler au tour d'eux, comme des chandelles allumées, & que c'étoit la crainte d'en eſtre brûlez, qui leur faiſoit jetter des cris ſi épouventables.

Pendant qu'elle étoit à Tours, il y eut trois hommes mariez qui vinrent la prier tres-inſtamment qu'il luy plût d'honorer & de guerir par ſa preſence leurs femmes, qui étoient auſſi tourmentées par les demons, & qu'ils tenoient dans leurs maiſons pour éviter l'infamie; une telle miſere excita ſa compaſſion, qui lui étoit comme naturelle; elle les ſuivit, elle viſita toutes ces femmes l'une aprés l'autre, & aprés avoir prié pour leur ſanté & leur délivrance, elle la leur procura en les oignant d'une huile ſainte & benite.

Le lendemain qu'elle eut fait ce miracle, comme elle aſſiſtoit à l'Office, qui ſe faiſoit de nuit en l'Egliſe de S. Martin, où elle s'é-

toit retirée en un coin pour prier & loüer Dieu ſans eſtre interrompuë, ni même connuë de perſonne; il arriva qu'un des Chantres de cette Egliſe, ſaiſi ſubitement d'un eſprit malin, & ſe déchirant ſoy-même, ſans ſçavoir ce qu'il faiſoit, fut emporté du lieu où il étoit avec les autres, en celuy où s'étoit caché ſainte Genevieve: elle conjura auſſi-toſt le demon, & luy commanda de laiſſer le corps de cet homme; & quoy qu'il eût ſouhaité malicieuſement de ſortir par l'oreille, elle luy fit ſouffrir la confuſion d'être jetté dehors de la maniere du monde la plus ſale, puiſqu'il ſortit avec les excremens de la nature. Et ce prodige, joint aux autres, luy attira le reſpect & la veneration de tout le peuple, qui luy rendoit toute ſorte d'honneur lors qu'elle paſſoit dans les ruës.

En ce même temps s'étant arreſtée à l'entrée de ſon logis, elle vit paſſer une fille portant une bouteille; elle l'appella, & luy demanda ce qu'elle portoit; & cette fille luy ayant répondu que c'étoit une bouteille pleine d'huile qu'elle avoit achetée depuis peu de certains marchands, la Sainte apperceut un demon aſſis ſur l'ouverture de ce vaſe, elle le menaça auſſi-toſt, & ayant ſoufflé deſſus, une partie du col de cette bouteille ſe rompit, & tomba par terre; aprés quoy

ayant fait le ſigne de la Croix ſur le reſte, elle renvoya cette fille. Tous ceux qui avoient été les témoins oculaires de cette action ne pouvoient aſſez admirer comment le demon, tout ſpirituel qu'il eſt, ne pouvoit s'empêcher d'être reconnu par tout où il eſt par cette ſainte Fille.

CHAPITRE X.

Sainte Genevieve appaiſe des tempeſtes par ſes prieres, & par l'application d'une huile ſur pluſieurs malades, elle les guerit.

UN petit enfant, appellé Maroveus, qui étoit aveugle, ſourd, muet, & boiteux tout enſemble, luy fut preſenté par ſes parens; elle le frotta d'une huile ſacrée & benite; & luy fortifiant les membres & les ſens par la vertu du ſigne de la Croix, elle le guerit ſi parfaitement, qu'il commença auſſi-toſt à voir, à oüir, à parler, & à marcher.

Comme un jour, dans le temps de la moiſſon, elle faiſoit couper des bleds dans un champ qu'elle poſſedoit dans le territoire de Meaux, il s'éleva un orage impréveu qui

troubla les moiſſonneurs : ſainte Genevieve ſe retira auſſi-toſt dans une tente voiſine, & répandant des larmes pour arrêter la pluye, ſe proſterna ſur la terre, ſelon ſa coûtume, pour y faire ſon oraiſon ; choſe prodigieuſe, ſes prieres eurent tant de puiſſance ſur Jeſus-Chriſt, qu'il commanda à la pluye de s'éloigner ; de ſorte qu'encore qu'il plut ſur toutes les terres qui environnoient les ſiennes, il ne tomba pas neanmoins une ſeule goutte d'eau ni ſur les gerbes, ni ſur les moiſſonneurs.

Quelque temps aprés, comme elle ſe faiſoit conduire ſur la riviere de Seine, une furieuſe tempête ſe forma ſi ſubitement dans l'air & ſur l'eau, qu'il ſembloit que les vents & les flots alloient ſubmerger ſon batteau ; mais ayant auſſi-toſt élevé ſes yeux & ſes mains au Ciel pour en implorer le ſecours ; le calme ſe rétablit en ſi peu de temps, qu'on ne douta point que Jeſus-Chriſt ne l'eut exaucée, & n'eut commandé aux vents & aux eaux, comme il avoit fait autrefois.

On luy amena un jour un homme poſſedé & tourmenté par le demon, & comme elle avoit coûtume d'oindre d'huile benite ceux qui luy étoient preſentez pour eſtre gueris, elle ſe fit apporter le vaiſſeau où on la gardoit ; mais elle fut extrêmement ſurpriſe &

troublée en elle-même de voir qu'il étoi vuide, & qu'il n'y avoit point d'Eveſqu pour benir d'autre liqueur; elle demeura quelque temps en ſuſpens, ne ſçachant que faire en cette rencontre; mais enfin elle ſe tourna du côté de Dieu, & ſe proſterna pour le prier avec inſtance d'avoir pitié de cet Energumene, & de l'affranchir de la tyrannie du demon; & s'étant levée aprés cette Oraiſon, on vit cette fiole remplie d'huile entre ſes mains. Si-bien que nous pouvons dire qu'elle obtint, par une même priere, deux graces ſingulieres, & qu'elle opera deux grandes merveilles; puiſqu'elle délivra & guerit ce poſſedé, & qu'elle receut du Ciel cette huile ſainte & miraculeuſe. Pour moy, je puis aſſurer que dix-huit ans aprés le decés de cette Servante de Dieu, & dans le temps que je me ſuis appliqué à écrire ſa vie, j'ay vû cette ſainte Ampoulle, & cette huile dont elle avoit eſté remplie à ſa priere.

CHAPITRE XI.

Clovis bâtit à ſa ſollicitation une Egliſe en l'honneur des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul. Elle y eſt enterrée. Il ſe fait pluſieurs miracles à ſon tombeau.

QUant à ce qui touche la mort de ſainte Genevieve, & l'honneur qui luy fut rendu en ſes funerailles ; je laiſſe beaucoup de circonſtances pour finir, & ne pas eſtre trop long. Je diray qu'aprés avoir demeuré ſur la terre, comme dans un lieu d'exil, & vêcu dans la pratique de toutes ſortes de vertus, juſques à l'âge de quatre-vingts ans, & davantage ; enfin, étant parvenuë en une vieilleſſe pleine de vigueur & de benediction, elle mourut en paix, & fut inhumée le troiſiéme jour du mois de Janvier, dans une Egliſe ſur le mont Locutice, & qui eſt proche les nouvelles murailles de Paris.

Il me ſemble neanmoins qu'il ne ſera pas tout à-fait inutil, pour l'inſtruction des Fidels, & pour l'honneur du lieu où elle repoſe, de rapporter icy comme un jeu-

ne homme, appellé Prudens, recouvra la ſanté à ſon ſepulcre ; car comme il étoit tellement tourmenté du calcul & de la gravelle, que ſes parens deſeſperoient de ſa gueriſon & de ſa vie, ils vinrent au tombeau de nôtre Sainte, & y prierent avec beaucoup de pleurs & de gemiſſemens ; de ſorte que le jour même il jetta heureuſement une groſſe pierre, & ne ſe reſſentit plus de ce mal depuis ce temps-là.

Il arriva auſſi qu'un certain homme, Goth de nation, avoit été perclus de ſes deux mains, pour avoir travaillé le jour de Dimanche ; il eut recours à la Sainte, & ayant paſſé une nuit toute entiere auprés de ſon tombeau, qu'on avoit environné d'une cage de bois, on le vit le lendemain ſortir ſain & parfaitement gueri de l'Egliſe, où étoit ſon Sepulcre.

Car le Roy Clovis, de glorieuſe memoire, ce Prince ſi redoutable par la puiſſance de ſes armes, avoit eu pour ſainte Genevieve une bienveillance ſi particuliere, qu'à ſa ſeule conſideration il avoit ſouvent délivré des priſonniers, & pardonné aux criminels: Il fit de plus bâtir une Egliſe à ſa ſollicitation. Il eſt vray qu'il la laiſſa imparfaite ; mais elle a depuis eſté achevée aprés ſon decés par les ſoins de la Reine Clotilde. On y a joint trois portiques, & l'on y voit

des

des peintures qui nous repreſentent les hiſtoires anciennes & veritables des Patriarches, des Prophetes, des Martyrs & des Confeſſeurs; & par conſequent tant que nous ſommes de Fidels qui adorons le Pere, le Fils, & le S. Eſprit en une même ſubſtance & divinité, & qui confeſſons l'unité d'un Dieu en la Trinité des Perſonnes. Prions inceſſamment ſainte Genevieve, cette tres-fidelle Servante de Dieu, qu'elle prie elle-même pour nous obtenir le pardon de tous nos pechez; & afin qu'étant reconciliez à Dieu par ſon moyen, nous louïons & beniſſions nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, à qui éſt deuë toutes ſortes de gloire, d'honneur, & de ſoûmiſſion en tous les ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit-il.

FIN.

HISTOIRE
CHRONOLOGIQUE
DE CE QUI EST ARRIVÉ au Tombeau de Sainte Geneviéve, depuis ſa mort juſqu'à preſent.

SAINTE GENEVIEVE mourut à Paris, le troiſiéme jour de Janvier de l'année 512. ſelon le témoignage des Auteurs de ce tems-là, ſa mort ſuivit de prés celle de Clovis premier Roi Chrétien, qui deceda le 26. Novembre 511.

Elle fut inhumée dans le caveau ſouterrain de l'Egliſe, que Clovis avoit fait bâtir en l'année 507. ſous l'invocation des Bienheureux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, où elle avoit choiſi ſa ſepulture. Il paroît par l'Hiſtoire de ſa vie, que les Pariſiens pour honorer ſa mémoire, & pour reconnoître les bienfaits qu'ils avoient déja reçûs de cette Sainte, lui firent de magnifiques funerailles. Ils entourerent ſon tombeau d'une baluſtrade pour arrêter l'affluence du peuple, & l'éclairerent d'une lampe, qui devint auſſi-tôt miraculeuſe; car on remarqua qu'elle ne s'épuiſoit point, par

Bolland. *Mir. Sancta Gen. poſt mortem tertia Ianvar.*

le grand nombre des malades qui y accouroient de toutes parts, & qui se servoient de son huile, comme d'un remede infaillible, pour la gueriſon des maladies les plus deſeſperées; Elle rendoit la vûë aux aveugles, faiſoit marcher droit les boiteux, ouvroit les oreilles aux ſourds; enfin rien n'échapoit à la vertu de cette huile miraculeuſe.

Spicil. *Tom.* 5. pag. 184. Vit. S. Elig.

Ce Tombeau devint ſi celebre, que le reſpect & la reconnoiſſance obligerent de tems en tems pluſieurs Perſonnes de pieté d'y faire des preſens conſiderables. Saint Eloy dans le ſiécle ſuivant (comme il eſt rapporté dans ſa vie écrite par Saint Oüen) l'orna de pluſieurs beaux ouvrages d'or, d'argent, & de pierreries : Il s'y faiſoit tous les jours un grand nombre de miracles, comme on le peut voir dans les memoires de ce tems-là, mais qu'il ſeroit trop long de rapporter ici; le plus authentique de tous, eſt celui que les Auteurs contemporains aſſurent eſtre arrivé du tems de Loüis le Débonnaire, ſecond Empereur de France.

Loüis premier.

Bol. *mir. poſt mort.*

Pendant le Regne de ce Prince, Paris fut inondé par un prodigieux débordement de la Seine, qui remplit toutes les Egliſes & toutes les Oratoires de cette Ville; Inchade qui pour lors en étoit Evêque, envoya par tout des Clercs pour chercher un lieu commode, où l'on pût ſans danger aſſembler le peuple, & tâcher, par la celebration des ſaints Myſteres, d'appaiſer la colere de Dieu. Un d'eux, nommé Richard, alla par Batteau juſqu'à un certain Monaſtere de Vierges, fondé par Sainte Geneviéve, proche l'Egliſe de Saint Jean en Greve, & que l'on croit être à preſent les *Audriettes*; le lit dans lequel la Sainte étoit decedée, y étoit religieuſement conſervé. Richard fut bien étonné de voir

que les eaux qui rempliſſoient toute la chambre, faiſoient comme une eſpece de voûte autour de ce lit, qu'elles ſembloient par reſpect n'avoir oſé aprocher; il alla auſſi-tôt en donner avis à l'Evêque, qui ayant voulu lui même en être témoin, crut que le Ciel luy déclaroit par ce miracle ce qu'il devoit attendre des interceſſions de la Sainte; en effet y ayant eu recours, ſes prieres & celles de ſon Peuple furent exaucées, & l'on vit la Riviere rentrer peu de tems aprés dans ſon lit.

Le peuple de Paris ſe rendant indigne, par l'énormité de ſes crimes, de poſſeder en paix le précieux corps de la Sainte, qui ſembloit être un ſouverain préſervatif contre tous les maux dont il meritoit d'être affligé, Dieu lui ſuſcita une guerre cruelle, de la part des Normands, qui obligea de le tranſporter hors de la Ville. Boll. 1. *incurſi Norm.*

Ce fut vers l'année 846. du tems du Roi Charles le Chauve, fils de Louïs le Debonaire, que ces peuples Barbares, ſortis du Nord, aprés avoir long-temps ravagé les côtes de France, entrerent dans la Riviere de Seine avec leurs petits batteaux, & pénetrerent fort avant dans le païs; Comme Paris étoit la Ville la plus expoſée, & que l'Egliſe de Sainte Geneviéve, qui pour lors étoit hors de ſes murs, étoit ſans aucune défenſe, les Clercs qui la deſſervoient réſolurent de mettre en ſureté les Reliques de la Sainte; pour cet effet ſçachant que l'Ennemi s'approchoit, ils les tirerent de ſon Tombeau, & les tranſporterent au village d'Athys, qui étoit alors une des dépendances de leur Egliſe, où ne les croyant pas encore en ſureté, ils paſſerent la Riviere, & les porterent à Draveil, qui étoit auſſi de leur dépendance. Charles II. 846.

Ce fut là que le Comte Egbert, lors Abbé de Sainte Geneviéve, pour satisfaire à sa devotion particuliere, tira secretement une dent de la tête de la Sainte; mais peu de tems aprés, étant tombé dangereusement malade, & craignant que sa maladie ne fût une punition de l'indiscretion de son zele, il declara publiquement sa faute, & pour la reparer, il fit enchasser cette dent dans un beau reliquaire d'or & de cristal, dont il fit present à l'Eglise; c'est cette même dent que l'on voit aujourd'huy dans le pied d'estail d'une figure d'argent, & que l'on expose à la veneration des Fideles.

Quelque tems aprés, la paix ayant été faite avec les Normands, le corps de la Sainte fut rapporté, avec un grand concours de peuple, de Draveil dans son Eglise, & posé non plus dans le caveau comme avant cette premiere Translation, mais dans l'Eglise même, sous l'Autel des Bienheureux Apôtres Saint Pierre & S. Paul.

Charles III. 886. Boll. 2. *incurs. Norm.*

Il n'y demeura pas long-temps, car les mêmes Normands, conduits par le Prince Sigefroy, étant rentrez en France, en l'année 886. sous le Regne de Charles III. dit le Gras, l'on sçeut qu'ils venoient droit à Paris pour l'assieger, les Clercs ou Chanoines de Sainte Geneviéve, encore obligez de mettre le corps de la Sainte en lieu de sureté, choisirent pour cet effet le village de Marisy, dépendant de leur Eglise, il étoit alors sous la Tour de la Ferté Milon, qui en ce tems-là passoit pour une place imprenable. A peine y eut il été transporté, que les Normands mirent le siege devant Paris; ils ruinerent l'Eglise des Apôtres, dite à present de Sainte Geneviéve, & pendant les trois années qu'ils tinrent la Ville assiegée, ils brûlerent &

renverſerent toutes les autres Egliſes des environs, & en particulier celle de Saint Germain des Prez; Enfin l'an 889. ces Barbares rebutez par la longueur du ſiege, & gagnez d'ailleurs par les grandes ſommes d'argent que le Roy leur offrit, ſe retirerent, & laiſſerent la France en paix, aprés l'avoir ravagée l'eſpace de 60. années. 889.

Les Chanoines de ſainte Geneviéve pouvant en toute ſureté rapporter le Corps de la Sainte dans ſon Egliſe, aprés qu'il eut demeuré cinq ans à Mariſy, en firent la Tranſlation avec une grande ſolemnité. Le premier jour, étant accompagné d'un nombreux Clergé chantant des Pſaumes, & ſuivi d'un peuple infini, il fut porté à Maroles ou Mareüil, diſtant d'une lieuë & demie de Mariſy, où il fut depoſé dans l'Egliſe du lieu, dediée à Saint Martin; de là on le conduiſit à Lizy ſur Ourc, diſtant de trois lieuës de Mareüil; de Lizy, peu de jours aprés, à Tricbacdoux, toûjours accompagné de même, & le lendemain, aprés que le Clergé eut chanté Matines & la Meſſe, il fut conduit à Roſny, qui fut ſa derniere Station. Comme dans tous ces lieux on conſerve précieuſement la memoire de cette Tranſlation, on a crû devoir en faire ici mention; le jour ſuivant le Corps de la Sainte ayant paſſé la Riviere dans des batteaux preparez à cet effet, il fut enfin rapporté dans ſon Egliſe, accompagné de tout le peuple de Paris, qui étoit venu bien loin au devant, & on le mit, comme auparavant, ſous l'Autel des Saints Apôtres. L'Auteur contemporain qui a aſſiſté à cette Tranſlation, & de qui nous avons tiré ce que nous en venons de dire, fait mention d'un grand nombre de miracles qui furent faits en ce voyage, & qu'il aſſure avoir vûs lui même; il

ajoûte que les lieux où nous avons marqué que le corps de la Sainte s'étoit reposé, étoient tous alors de la dépendance de l'Egliſe de Sainte Geneviéve.

Depuis cette ſeconde Tranſlation, juſqu'au tems que ſon corps fut tiré de deſſous l'Autel des Apôtres, pour être mis en un lieu plus élevé; nous ne trouvons aucun évenement conſiderable où le Public ſe ſoit trouvé intereſſé; les Memoires de ce tems-là diſent ſeulement en general, qu'il ſe faiſoit à ſon Tombeau, une infinité de miracles, qu'aucun Malade n'avoit recours à l'interceſſion de la Sainte, qu'il ne fût guery, aucun Affligé qu'il ne reçût du ſoulagement, enfin qu'on trouvoit à ſon tombeau un remede trés prompt, & preſque toûjours infaillible contre toutes ſortes de maux.

Vers le onziéme ſiécle, l'uſage s'étant introduit en France de tirer les cendres des Saints de leurs Tombeaux, ou de deſſous les Autels où elles repoſoient, pour les mettre dans des chaſſes, que l'on expoſoit à la veneration des Peuples; le corps de Sainte Geneviéve fut levé de deſſous l'Autel, où il avoit toûjours été, & mis dans un coffre ou chaſſe de bois, que l'on éleva dans un lieu, d'où il pût être vû de tout le monde; c'eſt de ce même lieu que le Ciel a fait couler de tems en tems ſur la Ville de Paris, & ſur toutes les Provinces du Royaume, tant de benedictions & de graces, dont elles ſe reconnoiſſent redevables aux interceſſions de cette grande Sainte, & c'eſt de là qu'elle deſcend de tems en tems, pour être portée, comme en triomphe, dans ces auguſtes proceſſions, où les neceſſitez publiques la demandent.

La premiere de ces Proceſſions dont nous ayons connoiſſance, ſe fit du tems de Louïs VI. dit le

Gros, les ceremonies qui s'y garderent ont ſervi de modele & de regle pour la ſuite, & elles furent deſlors les mêmes, qui s'obſervent encore aujourd'huy; c'eſt dans cette proceſſion qu'arriva ce grand miracle des Ardens, ſi memorable par la fondation d'une Parroiſſe de Paris, & par l'inſtitution d'une Fête particuliere.

Ce fut l'année 1129. que Dieu ne pouvant plus ſupporter les crimes des habitans de Paris, dont, pour parler le langage de l'Ecriture, la clameur s'étoit élevée juſqu'à ſon Trône, fit deſcendre ſur eux un feu ſurnaturel & ſacré qui les conſumoit, & qui penétroit juſques à la moüelle de leurs os, toutes les familles en furent deſolées, les maiſons des riches & des pauvres, des Magiſtrats & des Artiſans, étoient également remplies de malades, de morts, ou de mourants; toutes les ruës retentiſſoient des gemiſſemens & des cris de ces malheureux coupables, qui reſſentoient de ſi terribles effets de la juſtice de Dieu, dans ces mêmes membres, qu'ils avoient tant de fois fait ſervir à l'injuſtice & au peché: Dans cet état ſi déplorable, ils s'adreſſent à Eſtienne leur Evêque, & le conſultent ſur ce qu'ils doivent faire pour arrêter le cours de ce fléau. Ce Prélat perſuadé qu'il eſt l'effet de leurs pechez, ordonne des jeûnes, des proceſſions & des prieres pour appaiſer la colere de Dieu; mais ces remedes ſont inutiles, & le mal continuë toûjours. 1129. Loüis VI. *Boll.*

Dans cette extremité il paſſe les jours & les nuits aux pieds des Autels, il les arroſe de ſes larmes, & c'eſt-là que Dieu lui donne la penſée de recourir à Sainte Geneviéve, il ſe ſouvient que cette incomparable Sainte a toûjours été l'Ange tutelaire

de cette grande Ville, il assemble son Clergé, il le conduit sur la montagne où reposent ses precieuses reliques, il demande en grace aux Chanoines de cette Eglise qu'ils les fassent descendre du lieu où elles sont élevées, & qu'on les porte en procession; Les Chanoines lui accordent avec joye ce qu'il desire on convient du jour, la nuit precedente on descend la chasse pendant que le Clergé & tous les assistans sont prosternez la face contre terre; le matin l'Evêque & le Chapitre de Nôtre-Dame viennent avec la chasse Saint Marcel, prendre celle de Sainte Geneviéve, les deux Clergez se mêlent, le Peuple y vient en foule, ceux qui ne peuvent marcher, s'y traînent, ou s'y font porter, & par un miracle inoüi, si tôt que la chasse paroît aux yeux de cette multitude presque innombrable de moribonds & de malades, tous, à l'exception de trois incredules, reçoivent la santé. Ces feux ardens, dont ils étoient brûlez, s'éteignent en un moment, & leur parfaite gueriſon est la recompense de leur foy, & de la confiance qu'ils ont aux interceſſions de la Sainte.

Le peuple fut tellement touché d'un si grand miracle, qu'il se mit en devoir de retenir le corps de la Sainte dans l'enceinte de ses murailles, & assurément il en seroit venu à bout, s'il n'en eût été empêché par l'autorité des Magistrats & des plus notables Bourgeois qui arrêterent ce zele indiscret, & qui voulurent qu'on remît ce précieux tresor entre les mains de ceux qui en étoient les veritables dépositaires.

1130. Le Pape Innocent II. vint l'année suivante à Paris, il logea dans la maison de Sainte Geneviéve, que l'on nommoit Papale, parce qu'elle a toûjours

été dépendante immédiatement du Saint Siege : il fut si touché du recit qu'on lui fit de ce grand miracle, qu'il ordonna qu'on en celebreroit la memoire tous les ans ; on bâtit même une Egliſe, proche celle de Nôtre-Dame, que l'on nomme encore aujourd'huy Sainte Geneviéve des Ardens, laquelle dépendoit autrefois de celle de Sainte Geneviéve ; mais qui depuis fut donnée en échange à l'Evêque de Paris, pour l'Egliſe de Roiſſy en France.

1161. Loüis VII.

En l'année 1161. ſous le Regne de Loüis le Jeune, fils & ſucceſſeur de Loüis le Gros, l'Egliſe de Sainte Geneviéve fut reformée, & des Chanoines Reguliers furent mis en la place des Seculiers, que leur vie ſcandaleuſe obligea le Pape Eugene & le Roy, d'en chaſſer ; ceux-cy, pour ſe venger, publierent par tout que ceux qui les avoient chaſſez avoient vendu & aliené le chef de la Sainte, & qu'aſſurément il n'étoit plus dans la chaſſe : Tout le peuple s'émut à cette nouvelle, & le bruit en étant venu juſques au Roy, il voulut en ſçavoir la verité ; il envoya auſſi-tôt ſçeller la chaſſe de ſes armes, & nomma l'Archevêque de Sens, & les Evêques d'Auxerre & d'Orleans pour l'ouvrir, & lui en faire enſuite un fidele rapport ; le jour fut pris au dixiéme Janvier, qui eſt celui de l'Octave de la Fête de la Sainte, l'ouverture s'en fit en preſence des Commiſſaires nommez par le Roi, & à la vûë d'un peuple infini, qui y étoit accouru pour être éclairci de la verité ; Le corps de la Sainte fut trouvé dans ſon entier avec la tête. Saint Guillaume Chanoine de Sainte Geneviéve, qui ſeul de tous les anciens avoit embraſſé la reforme, tranſporté de joye de voir la calomnie confonduë, entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tout le peuple ; cependant l'Evêque d'Or-

Boll. Revelat. Reliqui. D. Gen.

leans, un des Commissaires, qui par des interests particuliers avoit appuyé ce faux bruit, fâché de voir le peuple détrompé, & la bonne foy des nouveaux Chanoines reconnuë, voulut dire que c'étoit une autre tête de mort que l'on avoit mise en la place de celle qui avoit été enlevée; mais Saint Guillaume indigné d'une si noire calomnie, prit la tête de la Sainte entre ses mains, & dit tout haut, qu'il étoit prest de passer avec elle au milieu d'un brasier ardent, si on vouloit le mettre à cette épreuve; ce qui acheva de convaincre le peuple, qui ne voulut plus d'autres preuves de la verité de la chose, aprés le témoignage d'un si Saint homme.

Philippe Auguste 1206.

Labbe *Bibl. nov. MS. T.* 1. *pag.* 662.

Au commencement du siécle suivant en l'année 1206. sous le Regne de Philippe Auguste, fils & successeur de Loüis le Jeune, les pluyes furent si grandes & si continuelles, que toutes les Rivieres de France se déborderent & firent par tout de grands ravages, la Seine sortit de son lit avec tant de rapidité, qu'elle arrachoit les arbres, & entraînoit les maisons; on descendit la Chasse avec les solemnitez ordinaires, & la procession passa sans crainte dessus le petit Pont, quoi que personne n'osât y passer auparavant, parce que la violence des eaux l'avoit ébranlé jusques aux fondements; à la vûë des saintes Reliques, la Riviere rentra dans son lit, & aprés qu'on eut celebré les saints Misteres à Nôtre-Dame, à peine le peuple, qui accompagnoit la Chasse, fut-il repassé dans l'Université, que le Pont tomba dans la Riviere, & par une si prompte chute, marqua qu'il avoit été miraculeusement soûtenu pendant que les saintes Reliques y avoient passé.

1233. *MS. Biblioteca Sanctæ Gen.*

Vingt sept ans aprés, en l'année 1233. sous le Regne de Saint Loüis, petit fils de Philippe Au-

guſte, la Chaſſe fut deſcenduë pour une ſemblable inondation, & avec pareil ſuccez. Les Auteurs contemporains aſſurent qu'à l'inſtant que la Chaſſe ſortit de l'Egliſe de ſainte Geneviéve, une colombe parut, & l'accompagna voltigeant toûjours au deſſus d'elle, juſqu'à la porte de Nôtre-Dame; pendant qu'on y diſoit la Meſſe, elle ſe repoſa ſur la tête d'un Ange, placé au haut du portail; mais ſi tôt que la Chaſſe ſortit, elle recommença ſon vol, & le continua juſqu'à ce qu'on fût enfin rentré dans l'Egliſe de Sainte Geneviéve, alors elle diſparut à la vûë de tout le peuple, qui s'étoit arrêté à la conſiderer, pour voir ce qu'elle deviendroit. S. Loüis IX.

C'eſt une tradition, qui paſſoit déja pour immemoriale du tems de Saint Loüis, que la Chaſſe de Sainte Geneviéve ne devoit jamais être portée en proceſſion que pour être tranſportée à Nôtre-Dame, & qu'elle ne ſortoit point de ſon Egliſe, que le Clergé de la Cathedrale, avec la Chaſſe de Saint Marcel, ne vînt au devant d'elle : Nous en trouvons la confirmation dans le fait qui ſuit. MSS.

Le Roi Saint Loüis avoit retiré la Couronne d'épines de Nôtre-Seigneur, & d'autres inſtruments de ſa Paſſion, d'entre les mains des Venitiens, à qui ils avoient été engagez par l'Empereur de Conſtantinople, pour ſureté d'une groſſe ſomme d'argent qu'ils lui avoient prêtée dans ſes beſoins; il avoit fondé exprés la Sainte Chapelle du Palais pour les y dépoſer : Elles furent reçuës par ſon ordre avec de grands honneurs, par tous les lieux où elles paſſerent, & comme elles furent prêtes d'arriver à Paris, il voulut que toutes les Egliſes de la Ville vinſſent proceſſionnellement au devant d'elles avec S. Loüis. IX. 1239.

toutes leurs Reliques, il ordonna en particulier à l'Abbé & aux Chanoines de Sainte Geneviéve d'y venir avec la Chasse de la Sainte; Herbert, qui pour lors étoit Abbé, surpris de cet ordre, contraire à l'ancien usage, assembla son Chapitre pour deliberer de ce qu'il étoit à propos de faire, & il y fut resolu qu'on députeroit vers le Roi trois Chanoines, pour lui faire de trés humbles remontrances la dessus; ils furent le trouver à Vincennes, où il étoit alors accompagné, entre plusieurs grands Seigneurs, de l'Archevêque de Sens, & de l'Evêque de Senlis, ces deux Prelats, qui avoient été Chanoines de Nôtre-Dame, lui ayant confirmé ce que ces Députez lui representoient de l'ancien usage, il consentit volontiers qu'ils y vinssent seulement avec quelques unes des Chasses qu'ils avoient dans le Tresor de leur Eglise, & ce fut en particulier celle de Sainte Alde, qui fut choisie pour faire honneur à cette auguste ceremonie.

S. Loüis IX. 1239. La même année 1239. Robert Comte d'Artois, fut attaqué, à Goneſſe, d'une maladie trés dangereuse, le Roi son frere envoya demander que l'on descendît la Chasse, pour tâcher d'obtenir de Dieu sa gueriſon par l'interceſſion de cette grande Sainte; on obéït promptement à cet ordre, la proceſſion se fit avec les solemnitez ordinaires, & l'on remarqua que ce Prince recouvra le même jour la santé, qu'il publia toute sa vie devoir à l'interceſſion de Sainte Geneviéve.

1240. En l'année 1240. les pluyes continuelles empêchoient de faire la moiſſon, & faiſoient même desesperer qu'elle se pût faire, on eut recours au remede ordinaire, la Chasse fut descenduë & portée en proceſſion, la pluye ceſſa auſſi-tôt, & par le re-

tour du beau tems, la recolte, que l'on croyoit perduë, fut trés abondante.

La même continuation de pluye étant encore arrivée en 1242. elle ceſſa par une pareille proceſſion de la Chaſſe de Sainte Geneviéve. 1242.

Depuis que le corps de la Sainte avoit été tiré de ſon tombeau, il étoit toûjours demeuré dans une Chaſſe ou coffre de bois, juſqu'au tems de Saint Loüis. L'Abbé & les Chanoines Reguliers de ſon Egliſe, ne pouvant plus le voir dans un état ſi peu digne de ſes ſaintes Reliques, prirent la reſolution de faire faire une nouvelle Chaſſe; pour cet effet ils commencerent d'amaſſer de l'or, de l'argent, & des pierreries pour l'enrichir; mais la neceſſité des affaires domeſtiques qui leur ſurvinrent, & la mort de l'Abbé Herbert, qui arriva dans ce tems-là, les mirent hors d'état d'exécuter ce qu'ils avoient projetté; la gloire en fut reſervée à Robert ſon ſucceſſeur, qui en ayant conclu le marché avec un Orfévre, nommé Bonnard, y fit travailler avec tant de diligence, qu'elle fut achevée en la même année 1242. On y employa d'abord 193. marcs d'argent, à quarante cinq ſols pariſis le marc, & huit marcs & demy d'or, à ſeize livres pariſis le marc; l'ouvrier eut pour ſa façon, & pour quelques pierres précieuſes qu'il avoit fournies, deux cens livres pariſis, le calcul en fut fait, & on trouva qu'elle revenoit en tout à 811. livres pariſis, ſomme trés conſiderable en ce tems-là. *Ver. Cart.*

Cette Chaſſe ayant été ainſi achevée, on réſolut d'y mettre le corps de la Sainte, & le vingt-huitiéme jour d'Octobre, auquel on celebroit ſa premiere Tranſlation, fut choiſi pour en faire la ceremonie, laquelle ſe fit le plus ſecretement qu'il ſe pût, pour

éviter le trop grand concours du peuple, elle se fit la nuit entre Matines & Laudes, en cette maniere.

Aprés que les Religieux, prosternez pieds nuds sur le Sanctuaire, eurent recité les sept Psaumes Penitentiaux, avec les autres prieres, & que quatre Prêtres revêtus d'Aubes eurent descendu l'ancienne Chasse, qu'ils poserent sur le grand Autel, on en fit l'ouverture, & on trouva dedans un autre coffre de bois, fort entier & bien fermé; ils eurent une sainte curiosité de l'ouvrir, & ils y virent le corps de la Sainte enveloppé dans des linges fins, qui étoient couverts d'un satin blanc: l'Abbé ayant pris la tête entre ses mains, la baisa, & la fit baiser à tous ses Religieux, puis l'ayant remise avec un profond respect, il fit refermer le coffre de bois, qui fut posé aussitôt dans la nouvelle Chasse, & ce qui fut consideré comme une espece de miracle, elle se trouva aussi juste pour le contenir, que si la mesure en avoit été prise auparavant. Ceux qui contribuerent le plus aux frais de cette nouvelle Chasse, furent, Robert de Courtenay, qui donna dix marcs d'argent; Hugues d'Athys Grand Panetier de France, vingt livres; Nicolas de Roye Evêque de Noyon, quatre-vingts livres; Guillaume de Sainte Marie Evêque d'Avranches, vingt livres d'argent.

1319. Philippe V. dit le long. Depuis cette Translation jusques vers le milieu du siecle suivant, nous ne trouvons aucun memoire qui marque qu'elle ait été descenduë; mais un des plus celebres miracles qui arriva pendant cet intervalle, fut celui qui se fit en la personne d'un Comte de Boulogne en 1319. Il demeuroit dans l'enclos de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, où il étoit si dangereusement malade, que les Medecins desesperant de sa gueriſon, l'avoient entierement abandonné: dans

cette extrémité il se voüa à la Sainte, & aussi-tôt il fut miraculeusement gueri.

Nous trouvons dans un Registre de la Chambre des Comptes que le Samedi sixiéme de Juillet 1325. la procession se fit, pour obtenir de Dieu un tems plus favorable aux biens de la terre. Ce fut sous le Regne de Charles IV. dit le Bel. 1325. Charles IV. dit le Bel.

Son Cousin germain Philippe de Valois, sixiéme du nom, lui succeda en 1328. Edoüart Roi d'Angleterre avoit prétendu que la Couronne lui appartenoit, comme en étant plus proche heritier d'un degré, à cause de sa mere Isabelle sœur du Roi deffunt, mais les Etats Generaux fondez sur la Loi Salique l'avoient adjugée à Philippe de Valois, premier Prince du sang: Le dépit qu'Edoüart en conçut lui fit declarer la guerre à son competiteur; elle fut funeste pour la France, par la perte de la bataille de Crecy. L'Anglois victorieux alla aussi-tôt mettre le siege devant Calais, place trés importante, & dont la prise lui donnoit une libre entrée dans le Royaume: Philippe tenta toutes sortes de voyes pour la secourir; mais toutes les avenuës en étoient d'un si difficile abord, qu'il eut le déplaisir de ne la pouvoir sauver. Dans l'apprehension de plus grands maux, on eut recours au Ciel, on implora son assistance, par l'interceſſion de Sainte Geneviéve: Sa Chasse fut portée à Nôtre-Dame le Dimanche d'aprés la Magdelaine, de l'année 1347. & la Reine Jeanne de Bourgogne assista à la procession. Philippe VI. 1347.

Le Roi Philippes mourut le 28. Août 1350. & Jean premier lui ayant succedé, la guerre avec l'Anglois continua sous son Regne, avec la même violence & le même desavantage pour la France, la funeste bataille de Poictiers la mit à deux doigts de Jean premier. 1350.

sa perte; la meilleure partie de la Noblesse Françoise y périt, ou tomba entre les mains des Ennemis; le Roi lui-même fut fait prisonnier. Nous ne trouvons point cependant au milieu de tant de calamitez, qu'il se soit fait de procession sous son Regne, qui dura 14. ans. Aprés sa mort Charles V. lui succeda, en l'année 1364.

Charles V. 1364.

La sagesse de sa conduite, & sa prudence dans le Gouvernement de son Royaume, rétablirent les pertes qu'on avoit souffertes; l'Anglois toûjours victorieux sous les deux Regnes precedens, fut toûjours battu sous le sien, & il y a tout sujet de croire que la prosperité de son Regne fut en partie l'effet de sa pieté & de sa devotion envers Sainte Geneviéve; elle étoit si grande, que non seulement il assistoit en personne aux processions de la Chasse, qu'il ordonna plusieurs fois, mais même il obligeoit tous les Ecclesiastiques, tant Reguliers que Seculiers, d'y aller nuds pieds, comme faisoit deslors le Clergé de Sainte Geneviéve; c'est de cette maniere qu'il voulut qu'ils assistassent à celle qu'il fit faire en 1366. pour obtenir du beau tems; les pluyes étoient si grandes & si continuelles, qu'elles empêchoient de recueillir les fruits qui périssoient sur la terre; mais à peine la Chasse eut elle été descenduë, que le tems devint trés favorable.

1366.

1377. Il s'en fit un autre en 1377. à laquelle ce Prince assista avec les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.

Ce sage Roi mourut en 1380. aprés avoir nommé les Ducs d'Anjou & de Bourgogne ses freres, Regens pendant la minorité de son fils Charles VI. Peu de tems aprés ces deux Princes ordonnerent une procession de la Chasse; l'histoire n'en marque ni le sujet ni l'effet, l'on sçait seulement que ce fut

Charles VI. 1380.

en

en cette occaſion, que les Chanoines de Noſtre-Dame, appuyez du crédit des oncles du Roy, voulurent obliger ceux de Sainte Geneviéve de les venir joindre à leur Egliſe avec la Chaſſe ; mais ceux-cy prouverent ſi inconteſtablement l'antiquité de la pratique contraire, que les Chanoines de Noſtre-Dame furent obligez de s'y conformer.

L'an 1409. le grand Schiſme qui pendant trente années avoit déchiré l'Egliſe, ayant eſté heureuſement terminé par la dépoſition des deux Antipapes, Benoiſt & Gregoire, & par l'élection d'Alexandre V. faite dans le Concile de Piſe, par les ſoins du Roy de France, & par les puiſſantes ſollicitations de l'Univerſité de Paris, la joye en fut ſi grande par toute la France, & particulierement dans cette Ville, que l'on ordonna une Proceſſion generale à Sainte Geneviéve pour en rendre graces à Dieu. La Cour du Parlement y aſſiſta en habit de ceremonie, & c'eſt la premiere à laquelle nous trouvons dans ſes Regiſtres, qu'elle ait aſſiſté en corps. 1409.

La devotion des Pariſiens les porta cette même année à vouloir ériger une Confrérie en l'honneur de Sainte Geneviéve, ils en obtinrent, ſuivant l'ancienne coûtume, des Lettres Patentes du Roy Charles VI. en conſequence d'un Bref de Rome, & elle fut établie en l'année 1412. On peut dire qu'elle ſubſiſte encore aujourd'huy dans la Compagnie des Porteurs de la Chaſſe, qui fut érigée le ſiecle ſuivant, comme nous le verrons en ſon lieu. 1412.

Cependant le Roy Charles VI. ayant eſté attaqué d'une fâcheuſe maladie, qui luy prenant par accez, le rendoit incapable de gouverner par luy-même, il y eut conteſtation pour la Regence, entre le Duc

d'Orleans frere du Roy, & le Duc de Bourgogne ; elle alla si loin, que celuy-cy fit assassiner le Duc d'Orleans dans Paris ; ce funeste coup fut la source d'une cruelle division entre ces deux puissantes Maisons ; elles se firent une guerre qui causa par tout, & particulierement aux environs de Paris, des desordres & des ravages infinis. On eut recours au Ciel pour luy en demander la fin ; la Chasse fut descenduë & portée en procession le 14. de Decembre
1410. 1410. Mais le Ciel irrité par les pechez des peuples, parut sourd aux vœux de la France ; le Roy au lieu de travailler à éteindre un si déplorable embrasement, prit ouvertement parti du costé du Bourguignon, ce qui mettant le parti du Duc d'Orleans hors d'état de resister long-temps, il eut recours à l'Etranger, & fit alliance avec l'Anglois, qui ravi de cette conjoncture, se disposa à venir descendre en France avec une puissante armée. Dans cette extremité, le Peuple qui souffroit également de la cruauté des deux Partis, s'adressa à Sainte Geneviéve, & demanda pour la seconde fois la descente & la Procession de la Chasse ; elle se fit le 9.
1412. Juillet 1412. Dieu ne pût resister plus long-temps à cette espece de violence qu'on luy faisoit. Il inspira au Roy, qui apprehendoit que les Anglois ne profitassent de cette division, de ménager la Paix entre les deux Partis ; elle fut concluë, & les habitans de Paris, pour en rendre graces à Dieu, firent une Procession generale de Nostre-Dame à Sainte Geneviéve, à laquelle le Parlement assista.

Mais cette Paix ne dura pas long-temps : comme la crainte que l'on avoit eu des Anglois, en avoit esté le principal motif, cette crainte ne fut

pas plûtôt dissipée, que l'animosité des deux Partis qui n'avoit esté que suspenduë, se déchaîna plus que jamais, & recommença ses hostilitez avec plus de fureur qu'auparavant. Le Roy, dont l'esprit estoit beaucoup affoibli par les frequens accez de son mal, augmentoit le desordre, parce qu'il se declaroit tantost pour un parti & tantost pour l'autre, le Duc de Bourgogne ayant eu enfin l'avantage de se rendre maître de son esprit, il le porta à declarer la guerre au party du Duc d'Orleans, & obligea même le Dauphin, qui favorisoit le Duc d'Orleans de quitter la Cour.

L'Anglois cependant profita de ces divisions ; il s'empara de toute la Normandie, & se disposa à pousser plus loin ses conquestes ; ses progrez obligerent les François de songer à se réunir pour en arrêter le cours. Le Dauphin convint d'une entrevûë avec le Duc de Bourgogne, pour terminer à l'amiable tous leurs differens ; mais le Duc de Bourgogne s'y estant rendu de bonne foy, il y fut malheureusement assassiné par les gens mêmes du Dauphin.

Ce fâcheux accident jetta la France dans de nouveaux troubles : tout le monde attribua ce meurtre aux ordres du Dauphin. Le Roy animé par le fils du défunt, s'allia avec l'Anglois contre son propre fils ; il le fit declarer déchu de la succession à la Couronne, & nomma Henry Roy d'Angleterre, comme ayant épousé sa fille, son seul & legitime successeur.

Tant de desordres obligerent les bons François de demander & de faire pendant tout ce temps-là, plusieurs Processions de la Chasse. Il s'en fit une le 22. Aoust 1417. une autre le 12. Aoust 1421. & 1417. 1421.

enfin une troisiéme la même année, qui fut une Procession generale de Nostre-Dame à Sainte Geneviéve, pour tâcher d'obtenir, par l'intercession de cette grande Sainte, la paix & la tranquillité du Royaume. Il s'en fit encore une toute semblable le
1422. 3. d'Aoust de l'année suivante 1422. à laquelle le Parlement assista en corps suivant la Coustume.

Le 21. du mois d'Octobre suivant, Charles VI. mourut, & le jeune Henry Roy d'Angleterre fut proclamé Roy de France à Paris, dont il s'étoit déja rendu maistre.

1422. Charles VII. Mais Dieu ne pouvant souffrir une usurpation si injuste, suscita cette miraculeuse fille la Pucelle d'Orleans, qui chassa les Anglois de plusieurs Villes, les battit en plusieurs rencontres, & remit les affaires du Roy Charles VII. qui étoient desesperées, sur un si bon pied, qu'il se vit en état de reconquerir son Royaume. Les Anglois furent en peu de temps chassez de tous les environs de Paris; Paris même se remit sous l'obéïssance de son Prince
1437. legitime en 1437. La seule ville de Meaux estoit encore entre les mains des Ennemis; sa proximité & sa situation sur la Marne qui fermoit cette riviere, & empêchoit qu'il ne vint rien de ce costé-là pour la subsistance de Paris, firent prendre la resolution de le délivrer au plûtost d'un si fâcheux voisinage.

Le Prince Artus Duc de Richemont, frere du Duc de Bretagne, que le Roy venoit d'honorer de l'épée de Connestable, se chargea de l'execution, & pour attirer les benedictions du Ciel, il fit ordonner que tous les Vendredis, tant que le Siege dureroit, toutes les Eglises de Paris iroient en pro-

ceſſion à celle de Sainte Geneviéve. La Feſte de ſaint Germain, qui arrive le dernier jour de Juillet, ſe trouva cette année-là un Vendredy ; le Doyen de ſaint Germain l'Auxerrois, pour rendre la Feſte de ſon Patron plus ſolemnelle, demanda que pour ce jour-là ſeulement, les Proceſſions ſe rendiſſent à ſon Egliſe, & ſouhaita même que le Clergé de Sainte Geneviéve y apportaſt la Chaſſe de la Sainte, ce qui luy parut d'autant plus faiſable, que le Chapitre de Noſtre-Dame offroit de s'y joindre avec celle de ſaint Marcel. Ce Doyen vint donc accompagné de quelques Députez de ſon Chapitre, & de celuy de Noſtre-Dame, en faire la propoſition à l'Abbé & au Chapitre de Sainte Geneviéve, mais l'Abbé leur répondit que la Chaſſe de Sainte Geneviéve n'eſtant jamais ſortie de ſon Egliſe que pour aller à Noſtre-Dame, il ne leur étoit pas permis de contrevenir à une coûtume ſi ancienne & ſi ſagement établie, que cependant pour les ſatisfaire en partie, ils eſtoient preſts de ſe joindre à tout le Clergé de Paris pour aller à ſaint Germain l'Auxerrois, & d'y porter la Chaſſe de ſainte Clotilde, ce qu'ils firent conjointement avec les Chanoines de la Cathedrale, qui y porterent auſſi le chef de ſaint Philippe, dont Jean Duc de Berry avoit nouvellement enrichi leur Egliſe.

Tant de Prieres obtinrent l'effet que l'on en attendoit ; la ville de Meaux fut emportée d'aſſaut, aprés un ſiege long & ſanglant, & enfin peu de temps aprés les Anglois furent entierement chaſſez de toute la France, comme l'avoit prédit la Pucelle d'Orleans, & de tant de belles Provinces qu'ils y avoient poſſedez ſi long-temps, il ne leur reſta plus que la ſeule ville de Calais.

Ces prosperitez qui sembloient estre arrivées lors qu'il y avoit moins de sujet de les attendre, furent si bien reconnuës pour autant d'effets de la protection de Sainte Geneviéve, que le Parlement, par un
1477. Arrest du 3. Ianvier 1477. ordonna que doresnavant sa Feste seroit publiquement solemnisée, & que tous les ans en ce jour la Cour & toutes les autres Jurisdictions vaqueroient comme au jour de Dimanche.

1456. Nous trouvons que la Chasse fut encore descenduë le 31. Aoust 1456. le motif n'en est point specifié. Cinq ans aprés le Roy Charles VII. mourut le 22. Iuillet 1461. Louis XI. du nom son fils luy succeda.

1461. Louïs XI. La cinquiéme année de son regne les chaleurs excessives de l'esté causerent beaucoup de maladies contagieuses, qui dans la seule ville de Paris emporterent plus de quarante mille personnes; pour détourner ce terrible fleau, la Chasse fut descenduë & por-
1466. tée en Procession au mois de Septembre de l'année 1466. Dieu eut pitié de son peuple, & fit cesser cette maladie, qui en tres-peu de temps, si elle eût continué, eût achevé de dépeupler toute la ville.

1478. L'an 1478. le 18. de Juin, la Chasse fut encore descenduë. L'Evêque de Nevers y assista en Mitre & en Crosse, ayant esté prié par l'Abbé de Sainte Geneviéve, qui étoit malade, d'y tenir sa place.

Trois ans aprés, le Roy Louis XI. étant tombé dangereusement malade, la crainte de la mort le fit recourir à toutes sortes de moyens divins & humains, pour tâcher de l'éviter, il se fit apporter de tous costez dans sa chambre une infinité de Reliques; il ordonna par tout le Royaume des processions;

il en fit faire deux de la Chaſſe de Sainte Geneviéve, 1481.
l'une le 12. Juin 1481. & l'autre peu de temps aprés, mais toutes ces précautions ne purent le garantir de la mort, dont l'heure eſtoit marquée, & qui l'enleva du monde le 29. Aouſt 1483.

Charles VIII. ſon fils luy ſucceda ; ce fut ſous 1483.
ſon regne que le 12. Janvier 1496. ſe fit cette cele- Charles III.
bre Proceſſion dont parle Eraſme dans ſon Epître
à Nicolas Vernerus ; le témoignage d'un homme 1496.
de ce caractere eſt d'autant moins ſuſpect, qu'on ſçait aſſez qu'il n'étoit pas facile de luy en impoſer, & particulierement ſur le fait des miracles. Voicy cependant ce qu'il dit de cette Proceſſion & d'un miracle qui s'étoit fait en ſa propre perſonne : cette Lettre doit eſtre d'autant moins ſoubçonnée de ſuppoſition, qu'elle ſe trouve dans l'édition de ſes Ouvrages faite à Londres par les ſoins des Proteſtans en 1642.

Il mande d'abord à ſon ami, qu'ayant eſté fort maltraité d'une fiévre quarte, il en avoit eſté parfaitement guery, non par les remedes qu'il avoit inutilement employez, mais par l'interceſſion de l'illuſtre Vierge Sainte Geneviéve, qui éclatoit tous les jours par une infinité de miracles. Puis ayant dit que les Chanoines Reguliers ſont les dépoſitaires de ſes precieuſes Reliques, Il ajoûte, il y a trois " mois qu'il pleut icy ſans ceſſe, (c'eſt de Paris qu'il " écrit, où il étudioit alors dans le College de Mon- " taigu) la Seine étant ſortie de ſon lit, a inondé les " campagnes & la Ville. La Chaſſe de Sainte Gene- " viéve a eſté deſcenduë & portée en proceſſion à " Nôtre-Dame ; l'Evêque accompagné de ſon Cler- " gé & du peuple eſt venu au devant. Dans cette au- " guſte ceremonie les Chanoines Reguliers condui- "

„ ſoient la Relique, eux & leur Abbé marchant nuds
„ pieds, & quatre Porteurs nuds en chemiſe, étant
„ chargez de ce precieux fardeau. Depuis ce temps-là
„ le Ciel eſt ſi ſerain, qu'il ne peut pas l'eſtre davan-
„ tage. Voicy ſes propres termes : *Nuper in quarta-*
nam incideram, ſed convaluimus, confirmatique ſu-
mus, non opera medici, tametſi adhibeamus, ſed
unius divæ Genovefæ Virginis nobiliſſimæ, cujus oſ-
ſa, penes Canonicos Regulares, ſervata, quotidie
monſtris corruſcant & adornantur; nihil illa dig-
nius mihi ſalutarius; vereor ne iſtic pluvia agros
& omnia merſerit; hîc quidem tres fermè menſes
perpetuò pluit, ſequana alveum egreſſus, paſſim
in agros & in mediam urbem ſeſe effudit, arca
Divæ Genovefæ, è ſuo loco, in ædem Divæ Ma-
riæ deducta eſt, Epiſcopo cum totâ Univerſitate
obviam prodeunte, ſummâ pompâ, Canonici Re-
gulares ducebant; Abbas ipſe cum ſuis, nudis
pedibus incedentes, quatuor toto tempore nudi ar-
cam geſtabant, nunc nihil eſt cælo ſerenius.

1498. Louis XII. 1505. 1509.

Loüis XII. Duc d'Orleans, fut le ſucceſſeur de Charles VIII. La premiere Proceſſion de ſon regne fut faite le 28. Juillet 1505. pour faire ceſſer les pluyes. Quelques années aprés il s'en fit une autre le 25. May 1509. dont voicy l'occaſion. Ce Prince avoit fait une ligue avec le Pape, l'Empereur & le Roy d'Eſpagne contre les Venitiens; pour ſatisfaire aux conditions de cette ligue, il paſſa les Alpes à la tête d'une puiſſante armée, pour entrer dans leurs Terres. On fit à Paris pluſieurs Prieres publiques & Proceſſions pour la conſervation de ſa perſonne, & pour la proſperité de de ſes armes; la plus celebre fut celle dont nous

parlons ; la Chaſſe de ſainte Geneviéve y fut portée avec les ſolemnitez ordinaires, & le Parlement y aſſiſta en corps. Ces prieres obtinrent du Ciel tout ce qu'on pouvoit deſirer : Le Roy gagna, preſque en même-temps que la proceſſion ſe faiſoit, la celebre bataille de la Giaradadde, qui fut ſuivie de la conquête de la plus grande partie de l'Etat de terre ferme des Venitiens.

Mais il ne fut pas ſecondé, comme il le devoit être par les Alliez : le Pape Jules II. qui n'étoit entré dans la Ligue que pour ſon intereſt particulier, ayant obtenu des Venitiens, abbatus par les armes de la France, tout ce qu'il en avoit ſouhaité, non ſeulement fit ſa paix avec eux, contre la foy du Traité fait avec le Roy, mais même il ſe ligua contre la France avec les Venitiens, le Roy d'Eſpagne, & quelques autres puiſſances de l'Europe.

Le Roi fut étrangement ſurpris de ce procedé, & ſe prepara à une vigoureuſe défenſe ; mais pour mettre le Ciel de ſon party, il ordonna une proceſſion generale, où la Chaſſe de Sainte Geneviéve ſeroit portée, & elle ſe fit le premier Juillet 1512. 1512.
Le jour precedant le Parlement avoit par un Arreſt reglé l'ordre que tiendroient entr'eux dans la marche de la proceſſion les Religieux de ſaint Germain des Prez & de ſaint Martin des Champs, ordonnant qu'ils auroient la droite alternativement, ceux-cy en allant de Nôtre-Dame à ſainte Geneviéve, & ceux-là en retournant de ſainte Geneviéve à Nôtre-Dame ; ce qui fait voir en paſſant qu'en ce temps-là les Religieux de ſaint Germain des Prez y aſſiſtoient comme les autres, & l'on trouve même dans les Regiſtres du Parlement qu'en 1523. ayant voulu

s'en dispenser, la Cour les obligea par Arrest de s'y trouver doresnavant.

L'année 1513. qui suivit cette procession, Jules second qui avoit soulevé tant d'ennemis contre la France, étant mort le 23. Fevrier, la Ligue dont il étoit l'ame, en fut un peu deconcertée; elle ne laissa pas toutes fois de nous attaquer de toutes parts; mais ce ne fut qu'à sa confusion, & pour faire éclater davantage la protection du Ciel sur la France; car les Suisses ayant assiegé Dijon, ils furent peu de temps aprés obligez de lever le siege: Les Anglois descendirent en France avec une puissante armée, qui s'étant jointe aux troupes de l'Empereur, sembloit devoir l'accabler; mais tous leurs projets se reduisirent à la prise de Teroüenne. Un succez si peu conforme aux esperances qu'ils avoient conçuës leur fit écouter les conditions de paix que Louïs XII. leur fit proposer, & cette paix fut concluë le deuxiéme du mois d'Aoust de l'année suivante 1514. aprés quoy le Roy mourut le premier jour du mois de Janvier 1515.

1515. François premier. François premier luy succeda, l'on trouve dans les Regîstres du Parlement que la Chasse fut descenduë la troisiéme année de son Regne, au mois de Juin 1517. mais ils n'en disent point la raison.

1517.

1522. En 1522. la France se trouva dans le plus grand péril où elle eût été depuis plusieurs siecles, la guerre étoit allumée depuis long-temps entre l'Empereur Charles Quint & François premier; Charles Quint aprés avoir eu l'adresse d'attirer dans son parti le Pape & la plûpart des Princes de l'Europe, eut encore celle d'engager Henry VIII. Roi d'Angleterre dans ses interests; il convint avec luy que pendant qu'il entreroit en France d'un côté avec

toutes ſes forces, Henry l'attaqueroit d'un autre avec une puiſſante armée d'Anglois ; il étoit preſque impoſſible que le Royaume pût reſiſter à de ſi grands efforts, le Ciel ſeul étoit capable de les reprimer, on y eut recours ; on s'adreſſa à ſainte Geneviéve, ſa Chaſſe fut deſcenduë, & portée en proceſſion avec la devotion & les ſolemnitez ordinaires, le 12. Juin de cette même année 1522. & comme ſi la protection de cette puiſſante Patrone eut oppoſé une digue inſurmontable à ce torrent qui ſembloit tout inonder, il arriva que les Ennemis ſe contenterent de ſe preſenter par tout avec toutes leurs forces, ſans oſer avancer dans le Royaume, quoy qu'il leur eût été facile de le faire, ils ſe retirerent ſans avoir rien fait, & furent eux-mêmes étonnez de voir avorter, ſans qu'ils en puſſent découvrir la cauſe, tant de deſſeins qui leur avoient paru ſi bien concertez, & ſi faciles à exécuter.

L'année ſuivante 1523. les pluyes continuelles faiſant apprehender pour les biens de la terre, & d'ailleurs le Roi qui ſe ſentoit animé par les heureux évenements de l'année precedente, prenant la réſolution de reconquerir le Milanois, il ſouhaitta pour ſe rendre le Ciel favorable qu'on deſcendit la Chaſſe de ſainte Geneviéve. La proceſſion s'en fit le 7. Aouſt 1523. (le Parlement ayant ordonné la veille aux Religieux de ſaint Germain des Prez, & de ſaint Martin des Champs d'y aſſiſter, ſous peine de ſaiſie de leur temporel) la pluye ceſſa incontinent, & l'Amiral Bonnivet, que le Roy avoit envoyé avec une armée pour la conquête du Milanez, le conquit tout entier, hors la Capitale, qui fut priſe l'année ſuivante par ſa Majeſté, laquelle y fit ſolemnellement ſon entrée. 1523

1524. Tant de bienfaits que toute la France, & particulierement la Ville de Paris, recevoient tous les jours par l'interceſſion de leur illuſtre Patronne, furent les principaux motifs qui acheverent de former l'année ſuivante cette honorable Compagnie des porteurs de la Chaſſe, qui a toûjours extrémement édifié le public; car les Chanoines Reguliers furent priez par les principaux de la Ville, de ſouffrir que ſeize habitans diſtinguez euſſent l'honneur de porter la Chaſſe dans les proceſſions ſolemnelles. On eut d'abord quelque peine d'y donner les mains; mais il parut enfin tant de pieté dans leurs inſtances réïterées, qu'on ſe crut obligé de leur accorder cette grace.

Ce fut l'année 1524. qu'on leur donna ce Privilege, & les Papes approuvans leur devotion envers la Sainte, non ſeulement l'ont confirmé; mais ils y ont ajoûté de temps en temps des graces trés particulieres. Ceux qui ont compoſé cette Compagnie, (où l'on a fait entrer depuis 24. attendans, qui joüiſſent des mémes droits) en ont toûjours fait un ſi bon uſage, qu'on peut dire qu'elle s'eſt toûjours diſtinguée par une pieté ſinguliere La conduite qu'on y garde eſt ſi reguliere, qu'on n'y reçoit aucune perſonne qui ne ſoit d'une probité reconnuë, & qu'on oblige d'en ſortir tous ceux dont la reputation devient ſuſpecte dans les moindres choſes: c'eſt par cette reputation d'honneur & de vertu que ceux de cette Compagnie rempliſſent ſouvent les places d'Echevins, & ſont appellez aux autres emplois de la Ville.

1524. La même année 1524. la ſechereſſe ayant été fort grande dans tout le mois de May, & les biens de la terre ſe trouvant dans un extrême danger, la Chaſ-

ſe fut deſcenduë & portée en proceſſion le 24. du même mois.

L'an 1527. elle fut encore deſcenduë à cauſe des pluyes continuelles, dont la Campagne étoit inondée : la veille du jour de la deſcente le Ciel devint ſerain ; & rétablit tous les biens de la terre que l'on croyoit déja perdus. La proceſſion ſe fit le Vendredy dernier jour de May. 1527.

Cependant la guerre longue & cruelle que la France ſoutenoit depuis ſi long-temps, l'avoit entierement épuiſée d'hommes & d'argent; ſes Alliez étonnez des victoires de Charles Quint l'avoient abandonnée, & elle ſe voyoit reduite à porter ſeule preſque tout le poids de cette guerre ; outre cela la famine cauſée par le déreglement des ſaiſons des années precedentes, & une eſpece de maladie contagieuſe qui avoit emporté la quatriéme partie du peuple, mettoit le Royaume hors d'état de ſe ſoûtenir davantage. La paix étoit l'unique remede à tant de maux, & le Ciel ſeul pouvant la donner, on s'y adreſſa pour l'obtenir : on ordonna une proceſſion generale, la Chaſſe de ſainte Geneviéve y fut portée le 7. Juillet de l'année 1529. & le ſuccez en fut tel, que la même année la paix fut concluë, le fameux Traité de Cambray fut ſigné au mois d'Aouſt ſuivant, & la France eut le temps de ſe remettre de tous les maux qu'elle avoit ſouffert. 1529.

Au commencement de l'année ſuivante 1530. les pluyes ayant cauſé un débordement qui faiſoit de grands ravages; on deſcendit encore la Chaſſe le 10. Janvier, & le même jour les eaux commencerent à diminuer. 1530.

Cependant la paix, dont la France joüiſſoit à la faveur du Traité de Cambray, donna moyen à l'he-

resie, par le commerce qu'elle rétablit avec l'Allemagne, déja infectée de ce poison, de se glisser dans le Royaume. La rigueur des Edits de François I.
1534. ne fut pas capable d'en arrêter le cours : les Heretiques qui se fortifioient de jour en jour, eurent l'insolence de briser les Images, de profaner les Autels, & même d'afficher par tout Paris, & jusqu'à la porte du Louvre des Placards scandaleux & remplis de blasphêmes contre le trés-saint Sacrement de l'Autel. Le Roi touché de tant d'outrages faits à Dieu, renouvella ses Edits, & pour confirmer les peuples par son exemple dans la Religion de leurs Ancêtres, il ordonna qu'on feroit une procession generale de tout le Clergé de Paris, depuis l'Eglise de saint Germain l'Auxerois, jusques à Nôtre-Dame, & il voulut luy méme en regler le ceremonial, que nous allons rapporter tel que nous le trouvons décrit dans les Regiſtres du Parlement.

Il avoit donné ordre que toutes les ruës par où la procession devoit passer, fussent tenduës des plus riches tapisseries de la Couronne, que devant les portes de toutes les maisons il y eût une torche ardente, que des Archers fussent disposez d'espace en espace, pour empêcher la confusion du peuple, qui étoit accouru de toutes les parties de la France, pour être témoin de cette amende honorable ; & qu'enfin toutes les processions se trouvassent de bonne heure le 21. Janvier 1534. dans l'Eglise de saint Germain l'Auxerois, il s'y rendit luy même sur les dix heures, & voicy l'ordre que l'on y garda.

D'abord toutes les Croix & Bannieres des Parroisses de Paris marchoient deux à deux, suivies de leurs plus notables Bourgeois & habitans, mar-

chants auſſi deux à deux, & tenant chacun une torche ardente. Les quatre Ordres Mandiens precedoient les Prêtres des Parroiſſes, les Maturins, les Religieux de ſaint Magloire, de ſaint Eloy, de ſaint Martin des Champs, & de ſaint Germain des Prez, portant les Chaſſes & les Reliques de leurs Egliſes, tous revêtus de chappes, & ayant chacun un cierge à la main; ceux de ſaint Germain à la droite, & ceux de ſaint Martin à la gauche. Aprés eux paroiſſoit la grande Banniere de Nôtre-Dame, ſuivie de la Croix, & de celle de ſainte Geneviéve; pluſieurs Archers de la Ville ayans chacun un cierge à la main les accompagnoient: le chef de ſaint Philippe étoit porté par ſeize Bourgeois de Paris, & il étoit ſuivi des Chaſſes de ſaint Marcel & de ſainte Geneviéve, la derniere portée par la Compagnie de ſes Porteurs ordinaires, nuds pieds, & vêtus de grandes Aubes: Elle étoit entourée ſuivant la coûtume, des Officiers du Châtelet; aprés eux marchoient les Chanoines de ſainte Geneviéve & de ſaint Victor, nuds pieds, & revêtus de riches chappes, avec ceux de Nôtre-Dame, qui étoient accompagnez des Egliſes de leur filiation, tous revêtus de leurs plus beaux ornemens. Le Recteur de l'Univerſité y étoit precedé de tous ſes Supoſts, en habits de ceremonies, & portans chacun un cierge à la main. Les Suiſſes de la garde du Roy, vêtus de velours, avec leurs fifres & tambours, les hauts-bois, violons, trompettes & cornets, vêtus magnifiquement, y joüoient de leurs inſtruments; ils étoient ſuivis de la Muſique de la Chapelle du Roy, mêlée avec celle de la ſainte Chapelle du Palais, chantant des Motets & des Hymnes en l'honneur du trés-ſaint Sacrement. Les Rois 1534.

1534. & Herauts d'Armes, vêtus de leurs cottes d'Armes en broderie, precedoient le chef de saint Loüis, qui étoit orné d'un grand nombre de pierreries; il étoit porté par dix Prêtres, revêtus de Chasubes, & toutes les precieuses Reliques & les instrumens de la Passion de JESUS-CHRIST, conservez dans la Sainte Chapelle, par dix Archevêques & Evêques en habits pontificaux. Ces Prélats étoient suivis des Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Angleterre, & des autres Princes deux à deux, & aprés eux marchoient de front les Cardinaux de Tournon, le Veneur, & de Châtillon, revêtus de leurs grandes chappes de Cardinal, & suivis immédiatement du trés-saint Sacrement, porté par l'Evêque de Paris, sous un daix des plus magnifiques. Messeigneurs le Dauphin, & le Duc d'Orleans son frere tenoient les bâtons de derriere du daix, & Messeigneurs d'Angoulesme troisiéme fils du Roy, & de Vendosme premier Prince du sang; ceux de devant, tous quatre nuds tête. Autour d'eux étoient les deux cens Gentilshommes de la maison du Roi, tenans chacun une torche ardente à la main. Immediatement aprés le saint Sacrement marchoit le Roy seul, nuë tête, tenant en sa main par la poignée couverte de velours cramoisy, un grand cierge de cire blanche; il avoit un peu au dessous de luy le Cardinal de Lorraine, & à ses côtez les vingt-quatre Archers de la Garde, vêtus de leurs hoquetons en broderie d'argent, ayant chacun un flambeau à la main, suivoient par le milieu de la ruë; les autres Princes & Chevaliers de l'Ordre du Roy, revêtus de leurs grands coliers, & en habit de ceremonies, nuës têtes, avec chacun une torche aux armes de France. A leur droite marchoient Messieurs

Meſſieurs les quatre grands Preſidens du Parlement, puis les Maiſtres des Requeſtes, Conſeillers & Officiers ; à leur gauche la Chambre des Comptes, & entre-deux au milieu de la ruë, aprés les Princes & Chevaliers, étoient les Maîtres d'Hôtel & Gentilshommes ſervans de la Maiſon du Roy, en grand nombre & en fort bel ordre. Le Parlement étoit ſuivi du Prevoſt de Paris & de ſes Officiers, & la Chambre des Comptes du Prevôt des Marchands & Echevins en habit de ceremonie ; enfin les quatre Compagnies des Archers de Ville, vêtus de leurs hoquetons, ayans chacun un bâton blanc à la main, fermoient la Proceſſion ; & ſoûtenoient une foule incroyable de peuple qui la ſuivoit. En cet ordre on ſe rendit à Nôtre-Dame, où l'Evêque de Paris celebra la grande Meſſe, aprés laquelle la Chaſſe de Sainte Geneviéve fut reconduite dans ſon Egliſe en la maniere accoutumée, & les Proceſſions ſe ſeparerent. Voilà de quelle maniere cette Proceſſion eſt décrite dans le Ceremonial de France, & dans les Regiſtres du Parlement. 1534.

L'année ſuivante 1535. le Mardy 15. Juillet, la Chaſſe fut deſcenduë & portée à Nôtre-Dame, pour faire ceſſer les pluyes qui deſoloient la campagne. 1535.

Sur la fin de cette même année, François Sforce Duc de Milan mourut ſans enfans, l'Empereur s'empara de ſes Etats, au préjudice des droits du Roy de France : a cette occaſion la guerre ſe ralluma plus violemment que jamais, l'Empereur entêté de ſes proſperitez, entra avec une formidable armée dans la Provence, où il vint mettre le ſiege devant Marſeille, pendant que le Comte de

Naſſau deſcendit en Picardie, où aprés avoir ravagé le pays, il aſſiegea Peronne. Si cette Ville eût eſté priſe, Paris devenoit frontiere, & ſe voyoit à la veille d'être pillée ; pour détourner ce malheur, on eut recours à l'interceſſion de Sainte Geneviéve ; ſa
1536. Chaſſe fut deſcenduë le 14. Aouſt 1536. & portée en proceſſion à Nôtre-Dame. On reſſentit preſque en même temps les effets de ſa protection ; l'Empereur leva honteuſement le ſiege de devant Marſeille, aprés y avoir perdu plus de trente-cinq mil hommes, & Naſſau fut obligé de ſe retirer de devant Peronne. Le ſuccez fut égal dans tous les endroits où l'Empereur avoit attaqué la France, & ſes troupes y furent toûjours battuës, & miſes en déroute. Le Roy fut tellement pénétré de reconnoiſſance pour une ſi grande grace, que l'Hiſtoire de France remarque qu'il fit faire une Proceſſion generale, à laquelle il aſſiſta en perſonne.

1541. Cinq ans aprés en 1541. le Jeudy 24. Juillet, la Chaſſe fut deſcenduë pour faire ceſſer les pluyes ;
1542. mais elle le fut encore l'année ſuivante dans une occaſion plus importante ; car nonobſtant la Tréve concluë à Nice entre le Roy, l'Empereur, & le Pape comme Mediateur, qui s'y étoient rendus en perſonne, l'Empereur, ſans avoir égard à l'obligation qu'il avoit au Roy de luy avoir donné le paſſage au travers de la France, pour aller donner ordre au ſoulevement de la ville de Gand, qui ſans cela auroit eſté perduë pour luy, ne laiſſoit pas de traverſer tous ſes deſſeins, & de le chagriner en toutes rencontres ; il eut l'ingratitude de declarer la guerre au Duc de Cleves allié de la France, pour le dépoüiller de ſes Etats, & fit aſſaſſiner en Piémont deux de ſes Ambaſſadeurs. Le

Roy ne pouvant dissimuler plus long-temps le ressentiment de tant d'injures, se vit obligé de luy declarer la guerre au commencement de l'année mil cinq cens quarante-deux.

Les calamitez dont la France avoit esté affligée par les guerres precedentes, étoient encore toutes recentes, & le triste souvenir qui en restoit, faisoit appprehender d'y retomber; On eut recours à Dieu, pour luy demander d'inspirer à ces deux Puissances, des sentimens de reconciliation & de paix; on fit pour cet effet une Procession generale, la Chasse fut portée à Nôtre-Dame, avec les ceremonies ordinaires le 17. Juillet: & si le Ciel n'accorda pas si promptement cette paix tant desirée, du moins les Armes du Roy eurent-elles tous les heureux succez que l'on pouvoit s'en promettre, le Prince d'Orange General des armées de l'Empereur, fut battu en Flandres, & l'on y fit plusieurs conquestes.

L'année suivante le Roy étant en personne à la tête de son armée, accompagné du Dauphin, afin qu'il plût à Dieu de benir ses armes, on descendit la Chasse le 16. de Juillet 1543. Les vœux de la France furent exaucez; non seulement on vit cesser les pluyes qui commençoient à ruiner les fruits de la terre, mais le Roy se rendit maistre de tout le Luxembourg, & fit son Entrée dans la capitale. 1543.

Presque dans le même temps le Duc d'Enguyen General de l'armée du Roy en Italie, gagna la bataille de Cerizoles; l'armée Imperiale y fut entierement défaite, & enfin l'année suivante la paix fut concluë entre les deux Couronnes à Crespy en Valois. 1544.

Le Roy François I. mourut trois ans aprés ; ſçavoir le 30. Mars de l'année 1547. Henry II. du nom ſon fils luy ſucceda.

Henry II.

1547. La ſeconde année de ſon regne, l'extrême ſechereſſe de l'Automne empêchant de labourer la terre & les bleds déja ſemez de germer, le Parlement manda l'Abbé de Sainte Geneviéve, l'Archidiacre de Paris & les Prevôt des Marchands & Echevins pour leur declarer qu'il deſiroit que l'on fiſt le Samedy

1548. ſuivant 27. Octobre 1548. une Proceſſion generale où la Chaſſe de Sainte Geneviéve ſeroit portée à Nôtre-Dame, & à laquelle la Cour aſſiſteroit. La Proceſſion ſe fit au jour marqué, & en la maniere accoûtumée.

1549. Cependant la rigueur des Edits que François I. avoit publiez contre l'hereſie, & que le Roy Henry II. avoit renouvellez, n'en ayant pas arrêté le progrez, les ſupplices au contraire ayans augmenté le nombre de ceux qui en étoient infectez, le Roy en l'année 1549. ordonna qu'il ſe feroit une Proceſſion generale le Lundy 4. Juillet, en laquelle toutes les Chaſſes & Reliques de Paris accompagneroient le tres-ſaint Sacrement, pour demander à Dieu l'extirpation de cette funeſte hereſie.

Afin de rendre cette Proceſſion plus ſolemnelle, on luy fit prendre un plus grand tour que de coûtume ; elle paſſa par l'Egliſe de ſaint Paul, d'où avec toutes les autres Egliſes de Paris, elle ſe rendit à Nôtre-Dame en cet ordre ; les quatre Mandians marchoient les premiers, ils étoient ſuivis des Eccleſiaſtiques & Beneficiers, tant des Egliſes Paroiſſiales que Collegiales de Paris, tous revêtus de chapes, & portans les Reliques particulieres de

eurs Egliſes ; aprés eux marchoient les Chanoines 1549.
de Nôtre-Dame & de Sainte Geneviéve avec les Chaſſes de la Sainte & de ſaint Marcel ; le Clergé de la ſainte Chapelle marchoit au milieu, il étoit ſuivi de l'Univerſité de Paris, ſon Recteur & tous ſes Supoſts étoient en habit de ceremonie, & portoient chacun un flambeau à la main. Les Suiſſes venoient aprés avec leurs fiffres & leurs tambours, portans un flambeau d'une main, & la hallebarde de l'autre ; Les Gentilshommes de la Maiſon du Roy tenoient auſſi d'une main le flambeau, & de l'autre la Hache d'armes ; aprés eux marchoient pluſieurs Evêques & Abbez portans les Reliques de la ſainte Chapelle, & ſuivis des Cardinaux en chappes violettes ; le Cardinal de Guiſe marchoit le dernier, & tenoit entre ſes mains le ſaint Sacrement ſous un Dais en broderie d'or & de perles, porté par quatre Princes, & immediatement aprés étoit le Roy, accompagné du Cardinal de Lorraine, de la Reine Catherine de Medicis, & de tous les Seigneurs & Dames de la Cour, portans chacun un flambeau de cire blanche ; ils étoient ſuivis du Chancelier de France, des Maîtres des Requeſtes, de la Cour du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, des Prevôt des Marchands & Echevins, & des plus notables Bourgeois, tous en leurs habits de ceremonies : enfin les Archers portans chacun une torche aux Armoiries de France, fermoient la Proceſſion ; elle ſe rendit en cet ordre à Nôtre-Dame, d'où enſuite les Proceſſions particulieres ſe ſeparerent en la maniere accoutumée.

Les orages frequens accompagnez de greſles & 1551.
de pluyes continuelles, qui ruinerent pluſieurs

Provinces en 1551. donnant sujet d'apprehender que s'ils continuoient davantage, ils n'achevassent de ruiner le peu de fruits qu'ils avoient épargnez, on descendit la Chasse, & elle fut portée à Nôtre-Dame le Samedy 13. Juin.

1551. Au mois de Novembre de la même année, le Roy Henry II. fit faire encore une Procession solemnelle; les Reliques de la sainte Chapelle, & toutes les Chasses des Eglises de Paris y accompagnerent le tres-saint Sacrement; c'étoit pour l'extirpation de l'heresie, & pour obtenir du Ciel la paix & la tranquillité du Royaume, qui estoit sur le point de rentrer dans une nouvelle guerre contre l'Empereur; néanmoins cette guerre commença au mois de Janvier de l'année suivante, mais ce fut par la prise des trois Villes Imperiales, Mets, Toul & Verdun, dont le Roy s'empara en execution du Traité qui avoit esté fait auparavant, avec les Allemans: On observa dans cette Procession les mêmes ceremonies que celles que nous avons remarqué avoir esté gardées en l'année mil cinq cens trente-quatre sous le regne de François I; Le Cardinal de Bourbon porta le saint Sacrement, assisté de l'Evêque Eustache du Bellay, qui ce jour-là même avoit pris possession de l'Eglise de Paris, ce fut luy qui celebra la Messe à Nôtre-Dame, le Roy, la Reine, tous les Princes & Princesses de la Cour qui s'étoient trouvez à la Procession, y assisterent.

1555. En l'année 1555. les tonnerres frequens, les grêles & les pluyes continuelles ayant affligé la France pendant plusieurs mois, le Parlement sur les conclusions de Messire Denis de Riants, alors Avocat General, ordonna par Arrest du 23. Juil-

let que la Chasse de Sainte Geneviéve seroit descenduë & portée en Procession ; ce qui fut fait le Jeudy 25. du même mois, avec les ceremonies ordinaires.

Une excessive sechereſſe qui empêchoit les fruits de venir à maturité, donna lieu l'année suivante à une Procession où la Chasse de Sainte Geneviéve fut encore portée le 13. de Juillet. L'Abbé de saint Magloire celebra la Messe à Nôtre-Dame en la place de l'Evêque de Paris. 1556.

Jusqu'icy nous n'avons point vû d'année qui ait été plus fatale à la France que celle de 1557. car outre plusieurs maladies qui l'affligerent, elle se vit réduite aux dernieres extrémitez par la perte de la bataille de saint Quentin, dans laquelle on peut dire qu'elle perdit en un seul jour la plus grande partie de ses forces : Ce malheur mit la consternation par tout le Royaume, & particulierement dans la ville de Paris, qui par ce mauvais succez se voyoit devenuë frontiere ; Dans cet état déplorable on eut recours au remede ordinaire, la Chasse de Sainte Geneviéve fut descenduë & portée en procession le 19. Septembre : Le Roy avoit mandé qu'il y assisteroit en personne, mais il en fut empêché par quelque incommodité qui luy survint ; Le Garde des Sceaux s'y trouva, & ce fut dans cette occasion que la Cour du Parlement ordonna que l'Université, qui y assista en corps, marcheroit immediatement devant les Chanoines de Nôtre-Dame & de Sainte Geneviéve, contre la pretention qu'elle avoit de marcher de pair avec ces deux Egliſes. Dieu exauça les vœux que toute la France luy adressa dans cette fâcheuse conjoncture, les ennemis ne sçûrent point ménager leur 1557.

1557. victoire, & lorsque sans aucun obstacle ils pouvoient penetrer jusques dans le cœur de la France, ils s'arrêterent tout court, comme si le Seigneur les eût aveuglez, & perdirent ainsi la plus belle occasion que jamais ils ayent eu de s'en rendre les maistres. Le Duc de Guise sçut profiter de leur peu de conduite; & s'étant mis à la tête de ce qu'il put rallier de troupes, non seulement il dissipa la frayeur que la perte de la bataille avoit jettée dans toute la France, mais par un bonheur inesperé il prit la ville de Calais, qui en ce temps-là passoit pour une des plus fortes places de l'Europe, & qui étoit la seule que les Anglois eussent conservée en France, puis tournant en même temps vers saint Quentin, il s'en rendit maistre, & par cette prise, la victoire que les Espagnols avoient remportée sur nous leur devint tout-à-fait inutile: il rétablit si bien les affaires de la France, qu'elle se vit en état de donner la loy à ses Ennemis, qui lassez d'une guerre où ils n'avoient pas sçû profiter de leurs avantages, accepterent la paix qui fut concluë au commencement de l'année suivante 1558.

1558. Mais au milieu des Festes & des Courses de bagues qui se faisoient en France pour les Mariages d'Elizabeth fille du Roy, avec Philippe Roy d'Espagne; & de Marguerite sa sœur avec le Duc de Savoye, qui étoient un des principaux articles de la paix, le Roy ayant voulu jouster contre le Comte de Montgommery, & la lance de ce Seigneur s'étant malheureusement rompuë contre le plastron de sa Majesté, le tronçon luy entra fort avant dans l'œil par la visiere de son casque qui estoit levée.

Un ſi fâcheux accident affligea toute la France, pendant la maladie du Roy on ordonna par tout des Prieres publiques pour ſa gueriſon, la Chaſſe fut deſcenduë le 9. Juillet 1559. & la Proceſſion s'en fit avec les ſolemnitez ordinaires, à l'exception des cloches qui ne furent point ſonnées ; mais la bleſſure étoit mortelle, & les plus habiles Chirurgiens n'ayant pû y remedier, le Roy en mourut quelques jours aprés. 1559.

François II. ſon fils luy ſucceda. Sur la fin de la premiere année de ſon regne le dernier Juin 1560. fut faite une celebre Proceſſion de la Chaſſe, à cauſe des pluyes continuelles qui ruinoient tous les biens de la terre, & auſſi pour l'extirpation de l'hereſie qui ſe répandoit plus que jamais par toute la France. 1559. François II. 1560.

Au mois de Novembre de la même année, ce jeune Prince étant tombé dangereuſement malade à Orleans, d'un abçez dans l'oreille, on fit par tout des Prieres publiques pour ſa gueriſon ; le 6. Decembre jour de ſaint Nicolas, fut faite pour cet effet une Proceſſion generale de Nôtre-Dame à Sainte Genevieve ; mais ce jeune Prince étoit mort à Orleans le ſoir du jour precedent. 1560.

Charles IX. du nom ſon frere luy ſucceda. Ce fut ſous le regne de ce Prince que l'hereſie commença à lever plus hardiment qu'elle n'avoit fait encore, l'étendart de la rebellion. Ce poiſon avoit commencé de ſe répandre ſous le regne de François I ; Elle s'étoit accruë ſous le regne de Henry II. malgré la rigueur des Edits publiez contr'elle, mais elle s'étoit conſiderablement fortifiée à la faveur de la minorité de François II. Pluſieurs Princes & grands Seigneurs qui s'étoient tenus cachez 1560. Charles IX.

1560. sous le regne de Henry II. ambrasserent publiquement son parti, qui soûtenu de leur crédit, eut l'insolence de demander par une Requeste pleine de menaces, le libre exercice de la Religion Pretenduë Reformée; la foiblesse du Gouvernement, ou plûtôt la dangereuse politique de Catherine de Medicis, Mere du Roy, qui passoit pour sacrifier & la Religion & l'Etat à son ambition, & pour se soucier peu de renverser l'un & l'autre, pourvû qu'elle demeurât toûjours la Maîtresse, fut cause que l'on accorda aux Heretiques cette fatale liberté, & qu'on leur assigna même deux endroits à Paris où ils pourroient faire leurs assemblées, l'un à Pincourt & l'autre au Faux-bourg saint Marcel, dans un lieu qu'on appelloit le Patriarche: ils étoient dans ce dernier le jour de saint Jean l'Evangeliste en l'année 1561. lorsque le carrillon des cloches de l'Eglise de saint Medard, voisine de ce lieu, interrompant leur Predicant, ils envoyerent dire insolemment qu'on eust à le faire cesser, & sur le refus qu'en firent les Catholiques, ils sortirent comme des furieux de leur Presche, mirent le feu au clocher, entrerent à main armée dans l'Eglise, tuerent & blesserent plusieurs personnes tant Ecclesiastiques que Laïques, briserent
1562. les Images, renverserent le saint Ciboire, & foulerent aux pieds le Corps de Jesus-Christ. L'appuy que ces seditieux trouverent à la Cour, empêcha que l'on n'en pût faire une si prompte punition, mais enfin elle fut faite quelques mois aprés par l'autorité du Parlement, qui ordonna en même temps une Procession generale à saint Medard, pour faire réparation au saint Sacrement d'un si horrible sacrilege. Pour cet effet le Dimanche 14.

Juin 1562. toutes les Egliſes & les Corps qui devoient y aſſiſter, s'étant rendus en l'Egliſe de ſainte Geneviéve, la Proceſſion marcha pour aller à ſaint Medard en cet ordre. 1562.

Les quatre Mandians marchoient les premiers, puis l'Egliſe de Paris accompagnée des quatre Egliſes de ſa filiation, tenans un côté, & le Clergé de ſainte Geneviéve l'autre. Ils étoient ſuivis immédiatement du tres-ſaint Sacrement, porté ſous un Dais magnifique par l'Evêque d'Avranches, aſſiſté des Abbez de ſainte Geneviéve, & de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, tous trois en habits Pontificaux, & precedez de huit Evêques en Rochet, qui marchoient devant le Dais du ſaint Sacrement; ce Dais étoit entouré des Cardinaux de Bourbon, d'Armagnac, de Guiſe & de Lorraine, tous quatre vêtus de leurs grandes chappes; & ſuivis du Maréchal de Briſac Gouverneur de Paris, aprés lequel marchoient le Parlement & les autres Cours & Compagnies qui aſſiſtent ordinairement aux Proceſſions. L'Evêque d'Avranches celebra la grande Meſſe à ſaint Medard, pendant laquelle on fit la Predication dans le lieu du Patriarche, & la Proceſſion retourna enſuite à ſainte Geneviéve dans le même ordre qu'elle étoit venuë.

Mais ces deſordres n'étoient encore que des préludes de la guerre civile que les Heretiques méditoient depuis long-temps: La politique de la Reine Mere, qui, comme nous l'avons déja dit, vouloit tenir la balance entre les deux partis, afin que l'un & l'autre ayant également beſoin de ſon appuy, elle la pût faire pancher de quel coſté il luy plairoit, leur mit enfin les armes à la main; 1562.

ils avoient voulu se rendre maistres de la personne du Roy, pour couvrir leur revolte de son nom, & la Reine Mere qui s'apperçut que le parti Catholique prenoit le dessus, sembloit même les y convier ; mais la prévoyance des Princes & des Seigneurs Catholiques rompit toutes leurs mesures, & obligea la Reine, malgré elle, de ramener le Roy à Paris. Ce fut de là qu'il declara les Huguenots rebelles, ordonna à tous ses sujets de leur courir sus ; & pour attirer les benedictions du Ciel, dans la guerre qu'il étoit obligé d'entreprendre contr'eux, il voulut que l'on fist une Proces-
1562. sion generale le 21. Juin 1562. à sainte Geneviéve. Dieu benit ses armes ; plusieurs Villes dont les Rebelles s'étoient emparez, & où ils avoient commis, de même que par tout ailleurs, des sacrileges & des impietez incroyables, furent remises sous son obéïssance, & Roüen qui en étoit une des principales, fut prise d'assaut le 25. d'Octobre. Sur la fin de la même année fut remportée la celebre victoire de Dreux, dans laquelle le Prince de Condé, Chef du parti, fut pris prisonnier ; le Duc de Guise qui commandoit l'armée du Roy, profitant du desordre des ennemis, alla mettre aus-
1563. si-tôt le siege devant Orleans, dont on croyoit que la prise finiroit la guerre : Pour en obtenir de Dieu le succez, la Chasse de sainte Geneviéve fut descenduë & portée en procession comme à l'ordinaire en 1563.

La prise d'Orleans étoit inévitable, si un scelerat de la secte, nommé Poltrot, n'eût tué d'un coup de pistolet le Duc de Guise. Ce coup imprévû déconcerta les Catholiques, & les Huguenots se voyans délivrez d'un ennemi si re-

doutable, reprirent courage ; le siege tira en longueur, & le Roy s'en étant lassé, offrit la paix & l'amnistie aux Rebelles, qui fatiguez de leurs pertes passées, les accepterent avec joie. Les Articles en furent signez le 18. Mars 1563.

Sur la fin de la même année, le 22. Decembre, un certain Apostat voulant signaler son zele pour l'heresie, arracha d'entre les mains d'un Prestre la sainte Hostie, pendant qu'il celebroit la Messe dans l'Eglise de sainte Geneviéve, & la foula aux pieds; Pour réparation de ce sacrilege, les Eglises de Paris y vinrent en procession le Jeudy 27. Decembre, le saint Sacrement fut porté sous un Dais magnifique par l'Evêque de Paris, accompagné de quatre Cardinaux ; le Roy, la Reine, les Princes & les Princesses, & tous les Seigneurs de la Cour y assisterent, ayans chacun un flambeau de cire blanche à la main ; l'Archevêque de Sens y celebra la Messe, qui fut chantée par la Musique du Roy. 1563.

L'année suivante 1564. les pluies excessives empêchans les fruits de la terre de venir à maturité, la Chasse fut descenduë & portée en procession le 23. Juillet. Le temps aussi-tôt devint serain, & le miracle fut si sensible, que la Faculté de Theologie en vint rendre graces à Dieu le 24. Aoust suivant, dans l'Eglise de sainte Geneviéve. Ce fut en cette Procession que le Chevalier du Guet fut maintenu par Arrest dans la possession de garder l'Eglise & la maison de sainte Geneviéve le jour de la Descente & Procession de la Chasse, contre le Lieutenant de Roy de Paris qui s'y étoit opposé. 1564.

Deux ans aprés en 1566. elle fut encore descenduë le 7. de Juillet pour le même sujet. Depuis plusieurs mois les pluies avoient tellement ruiné l'es- 1566.

perance de la recolte, que dans l'apprehenſion qu'elle ne manquât tout-à-fait, comme il y avoit beaucoup d'apparence, le pain étoit monté à un prix exceſſif; Dans cette preſſante neceſſité le Roy ordonna la Proceſſion de la Chaſſe, il y aſſiſta en perſonne avec tous les Princes & Princeſſes de la Cour : La Proceſſion étant preſte de partir de ſainte Geneviéve, il y eut conteſtation pour le rang entre l'Abbé & ſon Chapitre d'une part, & l'Evêque & le Chapitre de Nôtre-Dame de l'autre, ceux-cy pretendans devoir, contre la coûtume, tenir la droite; Le Roy ayant pris connoiſſance de leurs differends, ordonna ſur le champ que ſuivant la coûtume obſervée de temps immemorial, l'Abbé & le Clergé de ſainte Geneviéve auroient la droite, & l'Evêque & le Chapitre de Nôtre-Dame la gauche; & ſur ce que la Muſique de la Chapelle du Roy, à cauſe de la preſence de ſa Majeſté, vouloit tenir le Chœur pendant la Proceſſion, le Roy ordonna encore que le Clergé de ſainte Geneviéve y chanteroit ſeul : Ces petites difficultez terminées, la Proceſſion marcha en cet ordre.

1566. D'abord marchoient les quatre Mandians, puis les Egliſes Paroiſſiales & Collegiales, ſuivant l'ordre qu'elles gardent entr'elles; enſuite la Baniere de Nôtre-Dame, les Croix de ſainte Geneviéve à droite, & de Nôtre-Dame à gauche; puis les Chantres & ſous-Chantres de Nôtre-Dame, ſuivis des quatres Egliſes de leur filiation, tenans les deux côtez; Aprés eux venoient les Suiſſes de la Garde du Roy, avec leurs tambours & leurs fiffres, ils portoient chacun un cierge à la main; puis les Chantres de la Muſique de la Chapelle du Roy, ſuivis immédiatement des deux Clergez, de Nôtre-

Dame à gauche, & de ſainte Geneviéve à droite, les derniers nuds pieds, & chantans ſeuls pendant tout le cours de la Proceſſion ; Aprés eux eſtoient les Gentilshommes de la Chambre, & les Aumôniers du Roy, deux Herauts vêtus de leurs Cottes d'armes, les Chevaliers de l'ordre du Roy, & quatre Evêques, & enfin l'Evêque de Paris à gauche, & l'Abbé de ſainte Geneviéve à la droite, nuds pieds, & tous deux vêtus pontificalement ; ils étoient ſuivis des Ambaſſadeurs des Couronnes, & des Cardinaux, aprés leſquels venoit le Roy accompagné de la Reine & des Ducs d'Anjou & d'Alençon ſes freres, & ſuivis de tous les Princes & Princeſſes de la Cour, & enfin de toutes les Cours ſouveraines, dans le rang qu'elles ont coûtume de tenir entr'elles. L'Evêque de Paris celebra la grande Meſſe à Nôtre-Dame. 1566.

Tous les Memoires de ce temps-là font foy que pluſieurs perſonnes apperçûrent au Ciel, pendant un gros quart d'heure, une étoile fort brillante ſur la Chaſſe de ſainte Geneviéve. Le Roy qui en fut averti durant la Meſſe, en voulut ſçavoir la verité, qui luy fut confirmée par la dépoſition d'un grand nombre de perſonnes dignes de foy, qui en avoient été témoins ; l'effet de cette Proceſſion fut tel qu'on l'avoit eſperé, le temps devint ſerain, & le bled à tres-grand marché.

L'année ſuivante la ſechereſſe étant extraordinaire, on ordonna pluſieurs Proceſſions & Prieres publiques, pour demander de la pluye : Les Chanoines Reguliers de ſainte Geneviéve allerent en Proceſſion accompagnez des Egliſes de ſaint Eſtienne & de ſaint Medard aux Auguſtins où ils porterent la Chaſſe de ſainte Clotilde le 4. de Juin. Le 8. du même 1567.

1567. mois il se fit une Procession generale à sainte Geneviéve ; mais le Ciel parut estre sourd à toutes ces prieres, jusqu'à ce qu'enfin la resolution ayant été prise de descendre la Chasse, & le jour arresté au 22. du même mois, la pluye tomba si abondamment, qu'on eut bien de la peine à faire la ceremonie, & l'année fut bonne contre toute esperance.

Cependant les Huguenots qui n'avoient accepté la paix que parce qu'ils ne se sentoient pas en état de faire la guerre, s'étant remis pendant ces trois ou quatre années des pertes qu'ils avoient faites, reprirent les armes avec plus de fureur qu'auparavant, ils eurent la hardiesse d'attaquer le Roy à son retour de Meaux à Paris, & ayans manqué leur detestable dessein, par le bon ordre qu'avoit mis le Connétable de Montmorency, ils firent des ravages effroyables aux environs de Paris, en brûlerent tous les moulins, s'emparerent de plusieurs petites places voisines, & entr'autres de saint Denis, & ils eurent même l'insolence de menacer le Roy de l'assieger dans sa capitale.

Le premier President & le Prevost des Marchands, dans l'apprehension que si par malheur ils entroient dans Paris, ils ne brûlassent les Reliques de sainte Geneviéve, comme ils avoient eu l'impieté de faire par toute la France, ordonnerent que l'on cacheroit la Chasse dans quelque lieu tres secret, jusqu'à ce que le peril fût passé. La commission en fut donnée à deux Chanoines Reguliers de l'Abbaye, qui la déposerent dans un endroit dont eux seuls avoient connoissance ; mais peu de temps aprés la crainte s'étant dissipée, elle fut remise en sa place : & le 27. Novembre suivant de la même année 1567. le Roy ordonna

que

que pour la prosperité de ses armes elle seroit portée dans une Procession generale ; qui se fit avec la pompe & le concours ordinaire, trois Cardinaux & plusieurs Evêques s'y trouverent & le Roy accompagné de la Reine, des Princes ses freres, & suivi de tous les Princes, Princesses, grands Seigneurs & Dames de la Cour y assisterent aussi. 1567.

Les Rebelles peu de temps aprés abandonnerent les environs de Paris, ils retirerent leur garnison de Montereau, & enfin trois mois aprés le 2. Mars 1568. ils accepterent les conditions de Paix que le Roy voulut bien leur offrir : Cette Paix ne fut pas de longue durée, il y avoit été stipulé, qu'ils remettroient toutes les Places, dont ils s'étoient emparez, entre les mains du Roy, mais quand il falut en venir à l'execution, ils refuserent de rendre les plus fortes, & entr'autres la Rochelle, qui étoit la plus importante, le Roy indigné de cette mauvaise foy, sçahant d'ailleurs qu'ils entretenoient toûjours des intelligences secrettes avec les Etrangers Ennemis de l'Etat, se crut obligé de les attaquer à force ouverte, pour les faire rentrer dans leur devoir ; & afin d'interesser le Ciel dans une si juste cause, il ordonna une Procession generale à Nôtre-Dame ; il s'en étoit fait une autre peu de temps auparavant de toutes les Eglises à sainte Geneviéve, pour rendre graces à Dieu du parfait rétablissement de la santé du Roy qui avoit été dangereusement malade à saint Maur ; en celle-cy qui se fit le jour de de S. Michel 29. Septembre 1568. & qui fut tres-celebre, Le Roy y assista en personne, les Chasses de sainte Geneviéve & de S. Marcel y furent accompagnez de celles des Martyrs saint Denis, saint Eleuthere, saint Rustique, & de toutes les autres Reliques de la Sainte Chapelle ; les Processions étoient d'abord venuës joindre la Chasse de sainte Geneviéve 1568.

1568. pour l'accompagner à la Sainte Chapelle, où le Roy l'attendoit pour aller à Nôtre-Dame : Voicy l'ordre que l'on y garda.

Les Bannieres & les Croix des Paroiſſes étoient à la tête de la Proceſſion, elles étoient ſuivies des quatre Mandians, des Prêtres des Paroiſſes, & des Egliſes Collegiales de Paris, avec leurs Chappes & leurs Reliquaires ; aprés eux paroiſſoient les deux Croix de ſainte Geneviéve & de Nôtre-Dame, puis les Chaſſes de ſainte Geneviéve & de ſaint Marcel, la premiere entourée, ſuivant la Coûtume, des Lieutenans Civil & Criminel, Advocats & Procureur du Roy, & des autres Officiers du Châtelet, devant eux marchoient pluſieurs Archers portans des flambeaux aux armes de la Ville ; ils étoient ſuivis immediatement des Chapitres de Nôtre-Dame & de ſainte Geneviéve, avec tout le Corps de l'Univerſité ; mais ce qu'il y eut de particulier en cette Proceſſion, c'eſt que les Religieux de S. Denis y aſſiſterent nuds pieds, revêtus de riches Chapes, & precedez de leur Banniere portée par un homme vêtu d'une grande Robbe de drap d'or traînante à terre, & ceinte par-deſſus d'un cordon d'or & de ſoye rouge ; la Chaſſe de ſaint Loüis y étoit portée par des Chevaliers de l'Ordre du Roy ; le Chef par les Religieux de S. Denis ; la Chaſſe de S. Eleuthere par les Evêques du Puy & de Clermont ; la Chaſſe de S. Ruſtique par les Evêques de Châlons & d'Avranches ; la Chaſſe de S. Denis, par des Cordeliers ; le Chef de S. Jean-Baptiſte par des Auguſtins ; ils étoient ſuivis des Suiſſes de la Garde du Roy ; puis marchoient les deux Maîtres des Ceremonies de France, & aprés eux les hauts-bois & autres inſtrumens de la Muſique du Roy, avec les Chantres de la Chappelle de Sa Majeſté, & les Aumôniers du Roy & de la Reine ; on voyoit

enſuite toutes les précieuſes Reliques de la Sainte-Chappelle ; la couronne d'Epine, le fer de la Lance & la vraye Croix portées par des Religieux Mandians ; la Robbe de Nôtre-Seigneur, par l'Evêque de Digne ; l'Eponge par l'Evêque de S. Flour ; la Croix de Victoire par l'Evêque de Langres ; le Linge dont ſe ceignit Nôtre-Seigneur lorſqu'il lava les pieds à ſes Apôtres par l'Evêque de Nevers ; le Roſeau par l'Evêque d'Agde ; le Suaire par l'Evêque de S. Malo ; le lait de la Vierge par l'Evêque d'Evreux ; le Sang miraculeux de Nôtre-Seigneur par l'Evêque de Sens ; les Ambaſſadeurs des Princes & Republiques ſuivoient ces ſaintes Reliques ; puis le Tres-Saint Sacrement étoit porté par le Cardinal de Lorraine, lors Abbé de S. Denis, aſſiſté à la droite du Cardinal de Bourbon, & à la gauche du Cardinal de Guiſe, tous revêtus de leurs grandes chappes de Cardinal, les quatre bâtons du Dais étoient portez par quatre des plus grands Seigneurs de la Cour ; aprés le S. Sacrement marchoient les Herauts d'armes, vêtus de leurs Cottes d'armes ; deux Huiſſiers de la Chambre du Roy avec leurs Maſſes precedoient Meſſeigneurs les Princes ; Le Duc de Longueville portoit la main de Juſtice ; le Duc d'Alençon frere du Roy le Sceptre ; & le Duc d'Anjou la Couronne, poſée ſur un magnifique couſſin de drap d'or ; le Roy marchoit enſuite monté ſur un cheval blanc, à cauſe de la foibleſſe qui luy eſtoit reſtée de la grande maladie dont il venoit de relever ; les Reines ſa Mere & ſon Epouſe, avec toutes les Dames & Princeſſes de la Cour le ſuivoient à pied ; & enfin le Parlement & les autres Cours & Compagnies Souveraines, qui ont coûtume d'aſſiſter aux Proceſſions generales, terminoient la marche de celle-cy. 1568.

Elle ſe rendit en cet ordre à l'Egliſe de Notre-Dame ;

1568. le Cardinal de Lorraine y celebra la Grand' Messe ; l'Abbé de sainte Geneviéve tint sa place ordinaire à la premiere chaize du Chœur du côté droit ; la Messe finie toutes les Reliques furent rapportées dans leurs Eglises, les corps des Martyrs & les autres Reliques de l'Abbaye S. Denis, à l'Hôtel de Clugny, où elles étoient demeurées en dépost pendant la guerre ; & la Chasse de sainte Geneviéve fut reconduite à son Eglise.

Dieu fut favorable aux interceſſions des Saints Patrons de la France ; il benit les armes du Roy ; & les rendit par tout victorieuses ; car l'année suivante, les Rebelles furent battus dans les deux celebres Batailles de Jarnac & de Montcontour ; cette derniere fut si importante, que le Roy fit faire une Procession generale à sainte Geneviéve pour en rendre graces à Dieu ; les Heretiques leverent honteusement le siege de Poitiers, furent défaits dans presque toutes les rencontres, & enfin rebutez & abbatus par tant de pertes, ils furent contraints d'accepter les conditions de Paix qu'il plût au Roy de leur accorder pour la troisiéme fois, cette Paix fut concluë & signée le 15. d'Aouſt 1570.

1570. Le dix de Septembre de la même année, en execution d'un Arrêt du Parlement rendu par Ordre du Roy, la Chasse fut descenduë & portée en Procession, pour faire cesser les pluyes qui empêchoient la recolte des vins ; & de ce qui restoit encore de fruits sur la terre ; c'étoit aussi pour la gueriſon des maladies populaires, dont la France étoit affligée ; le Duc de Montpensier y tint la place du Roy qui n'y put assister, à cause de l'indisposition de la Reine, on y observa les Ceremonies accoûtumées.

1572. Deux ans aprés le 4. Septembre 1572. le Roy ordonna encore une celebre Procession generale dans laquelle les Reliques de la Sainte-Chappelle, les Chasses

de sainte Geneviéve & de saint Marcel, & toutes les autres Chasses & Reliques des Eglises de Paris, accompagnerent le Tres-Saint Sacrement qui y fut porté sous un Dais magnifique, par le Cardinal de Bourbon assisté de deux autres Cardinaux; le Roy s'y trouva accompagné d'Henry Roy de Navarre nouvellement converti, & de tous les Princes & Princesses de la Cour. C'estoit pour remercier Dieu de l'humiliation des Huguenots, & des avantages qu'on avoit remportez sur eux. 1572.

Ce fut en cette Procession que sur le different survenu, entre les Chanoines de Nôtre-Dame & ceux de sainte Geneviéve, touchant le rang qu'ils devoient tenir dans la Marche, le Roy, aprés avoir oüi les raisons de part & d'autre, & pris le conseil de la Reine sa Mere qui estoit presente, ordonna que conformément à l'ancienne coûtume, les Chanoines de sainte Geneviéve tiendroient le costé droit.

Cependant les Huguenots devenus plus furieux & plus entêtez que jamais, reprirent les armes; le Roy résolut d'assiéger la Rochelle, qui étant la plus forte Place des Rebelles, sembloit devoir par sa prise, achever de ruiner leur Party; le Duc d'Anjou frere du Roy, y mit le siege à la tête d'une puissante armée: la Reine Mere qui aimoit tendrement ce jeune Prince, souhaita que pour obtenir du Ciel la conservation de sa personne, & l'heureux succez de cette entrepriſe, la Chasse de sainte Geneviéve fut descenduë & portée en Procession; à sa sollicitation, le Parlement en rendit l'Arrest le quatriéme du mois de Juin 1573. & le septiéme du même mois, la Ceremonie se fit en la maniere accoûtumée, la Reine Mere y assistant avec plusieurs Cardinaux, Princes & Princesses de la Cour. Le siége de la Rochelle n'estoit pas le seul motif de la Procession; les pluyes froides qui continuoient de- 1573.

1573. puis long-temps avoient tellement gasté les Biens de la terre, que dans l'apprehension que l'on n'en pût pas faire la recolte, on prit le dessein de recourir à ce remede, qui eut tout l'effet que l'on s'en étoit promis; car non-seulement l'année fut tres-abondante, mais encore ce siége fut terminé par un accommodement qui fut accepté de part & d'autres, & qui rendit encore une fois la paix à la France.

1574. Henry III. L'année suivante le trentiéme May, jour de la Pentecôte le Roy Charles IX. mourut âgé de vingt-cinq ans, Henry de Valois son frere, qui l'année precedente avoit esté éleu Roy de Pologne, luy succeda. Ce Prince, aprés avoir mal à propos attaqué les Protestans, qui se tenoient en repos sous la foy du Traité fait avec son Predecesseur, & auquel il avoit eu luy-même la meilleur part, leur avoit ensuite, par son inconstance naturelle, accordé la Paix à des conditions les plus avantageuses que le Party pouvoit jamais souhaitter.

1577. Ce Traité de Paix fit ombrage aux Catholiques, & leur donna occasion de former une ligue pour maintenir, disoient-ils, la Religion, à laquelle ils prétendoient qu'il avoit donné beaucoup d'atteintes. Le Roy, au lieu de s'opposer à cette faction naissante, qui, sous ce prétexte specieux, commençoit à s'élever dans son Estat, eut la foiblesse de s'en declarer le Chef dans les Estats de Blois, qui se tinrent sur la fin de l'année 1575. & en signant cette Ligue, il fortifia un Parti, qu'il ne prévoyoit pas devoir dans la suite luy faire tant de peines, il y revoqua l'Edit qui avoit donné occasion à cette Ligue, declara la guerre aux Huguenots; & pour donner une preuve de la sincerité de ses intentions, dont les Chefs de la Ligue ne paroissoient pas trop persuadez, il ordon-

na des Prieres publiques, tant pour attirer les benedictions du Ciel sur ses armes ; que pour faire cesser les pluyes continuelles qui dans le même temps, empêchoient de faire la recolte ; la Chasse fut donc descenduë & portée en Procession, le Dimanche 14. Juillet 1577. le Cardinal de Bourbon assista la nuit à la Ceremonie de la descente, & celebra la Messe à Nôtre-Dame, les pluyes cesserent presque aussi-tost, & au mois de Septembre suivant, le Roy accorda encore la Paix aux Huguenots. 1577.

L'an 1582. le dix de Decembre la Chasse fut descenduë & portée en Procession par Ordre du Roy, pour demander à Dieu qu'il luy plût benir son Mariage, par la naissance de quelques Enfans, la Procession alla dabord de sainte Geneviéve à la Sainte-Chappelle, qui y joignit toutes ses Reliques, & delà elle se rendit à Nôtre-Dame ; le Roy accompagné de tous les Princes, Cardinaux & grands Seigneurs, y assista ; elle se fit avec les ceremonies ordinaires, & l'Evêque de Digne y tint la place de celuy de Paris. 1582.

Deux ans aprés, en l'année 1584. le Roy ordonna une autre Procession generale de Nôtre-Dame à sainte Geneviéve, qui se fit le 6. May, pour rendre graces à Dieu de la Convalescence du Duc d'Anjou son frere, qui commençoit à se trouver mieux d'une grande maladie dont il étoit travaillé depuis trois ou quatre mois ; quelques jours aprés étant retombé plus dangereusement malade, il mourut le dix du mois suivant. 1584.

Cette même année, la secheresse fut si grande, que le Roy par une Lettre de cachet du 29. May, ordonna que l'on feroit la descente & Procession de la Chasse, pour demander de la pluye ; elle se fit le

1584. Dimanche 3. Juin ; Dieu accorda auſſi-tôt une pluye ſi douce & ſi abondante, qu'elle redonna la vie aux Biens de la terre, qui eſtoient tous deſſéchez.

1587. En l'année 1587. les pluyes exceſſives avoient tellement endommagé les bleds, que la crainte de la famine en avoit fait augmenter le prix juſqu'à 40. liv. le ſeptier ; on deſcendit la Chaſſe, pour demander à Dieu, par l'interceſſion de la Sainte, qu'il luy plût arrêter le cours de ces inondations ; la Proceſſion ſe fit le Jeudy neuviéme Juillet : le beau-temps revint auſſi-tôt, & la chaleur du Soleil rétablit ſi-bien tous les fruits de la terre, que tous les Memoires du temps aſſurent expreſſément, que juſqu'alors il ne s'étoit point encore veu une ſi belle & ſi abondante recolte.

Le miracle fut ſi ſenſible, que la Faculté de Theologie vint en Corps, le 18. Juillet ſuivant, en rendre graces à Dieu, dans l'Egliſe de ſainte Geneviéve.

Mais ce n'avoit pas eſté là le ſeul motif de la Proceſſion : les Chefs de la Ligue apprehendans que Henry de Bourbon Roy de Navarre ne vint à la Couronne, dont il devenoit heritier préſomptif par la mort du Duc d'Anjou, obligerent le Roy, pour l'en exclure, de luy declarer la guerre, & de donner le Commandement au Duc de Guiſe, Chef & principal Auteur de la Ligue ; le Roy de Navarre ſe voyant ainſi pouſſé à l'extremité, eut recours aux Allemans, qui furent touchez de l'injuſtice qu'on luy faiſoit, & encore plus irritez de la Réponſe fiére que le Roy avoit faite à leurs Ambaſſadeurs, qui le prioient en leur Nom de maintenir les Edits ; de ſorte qu'ils aſſemblerent juſqu'à quarante mil hommes, qui ſe mirent en marche pour joindre le Roy de Navarre ; toute la France en fut effrayée, on y fit par tout des Prieres

publiques, & ce fut là le second motif de la Descente & Procession de la Chasse, dont nous venons de parler. 1587.

La France ressentit en cette rencontre, un effet sensible de la protection de la Sainte; car cette effroyable armée d'Allemands, qui sembloient devoir la desoler, fut tellement harcellée & ruïnée par les differentes attaques du Duc de Guise, qui la surprit enfin à Auneau, & la défit encore au Pont de Gien, qu'estant toute délabrée & reduite à peine au tiers de ce qu'elle avoit été, quand elle étoit entrée en France, les Allemands furent trop heureux d'accepter les Passeports que le Roy voulut bien leur donner pour s'en retourner en leur Pays, sur la fin de cette même année 1587.

On fut tellement convaincu que cette grande Victoire étoit dûë aux intercessions de sainte Geneviéve, parce que la défaite des Reïtres à Auneau, étoit arrivée la veille de sainte Geneviéve des Ardens; que le huit Decembre suivant, jour de la Conception, il se fit une Procession generale à son Eglise, pour en rendre graces à Dieu, où les deux Reines assisterent.

Cet heureux succés enfla tellement le cœur du Duc de Guise, qui d'ailleurs se sentit apppuyé de l'affection des peuples, & particulierement des Parisiens, qu'il ne garda plus assés de mesures avec le Roy; qui s'en appercevant toûjours de plus en plus, prit enfin la résolution de se défaire de luy, & comme il n'étoit pas seur d'en pouvoir venir à bout par les formes ordinaires de la Justice, il prit le party de le faire tuer avec son frere le Cardinal, ce qui s'executa pendant les Etats de Blois, le 23. Decembre 1588. ce coup qui ne fut pas soûtenu avec toute la vigueur qu'il 1588.

1588. demandoit, fut comme le signal d'une revolte generale; Paris qui aimoit uniquement le Duc de Guise, & toutes les grandes Villes du Royaume, animées tant par les partisans secrets de ce Prince, que par les vives & pressantes declamations des Predicateurs de la Ligue, réfuserent de reconnoistre davantage Henry III. pour leur Roy; ce Prince se voyant ainsi abandonné de tout le monde, se jetta entre les bras du Roy de Navarre, qui eut la generosité de luy offrir ses forces & sa propre personne pour l'aider à faire rentrer ses sujets dans leur devoir; les Chefs de la Ligue ne manquerent pas de faire sonner bien haut cette Alliance avec un Protestant, & de luy donner les interpretations les plus malignes, dont ils se purent aviser, & ils publierent sur tout que le Roy ne s'estoit réüni avec ce Prince, que pour établir l'Heresie en France; pour entretenir le peuple dans cette pensée, ils ordonnerent des Prieres publiques pour la défense
1589. de la Religion; & le 2. du mois de May 1589. Le Prevôt des Marchands & les Echevins de Paris s'étans rendus au Parlement demanderent à la Cour, qu'il luy plust ordonner la Descente & Procession de la Chasse: *Pour maintenir*, disoient-ils, *le Peuple dans la devotion*; sur quoy fut rendu Arrêt, par lequel il fut ordonné que la Chasse de sainte Geneviéve seroit descenduë & portée en Procession, & que le Parlement y assisteroit en Robbes rouges; ce qui se fit le Jeudy douziéme du même mois.

Peu de tems aprés le Roy vint mettre le siége devant Paris, & le grand nombre de fidéles sujets que ce Prince y avoit auroit enfin ramené les autres à leur devoir, si un scelerat, pousse de l'esprit qui animoit la Ligue, n'avoit tué le Roy, à S. Cloud, d'un coup de couteau, ce fut le 2. Aoust 1589. qu'il commit cet horrible parri-

cide : Henry Roy de Navarre qui étoit dans la même armée, fut auſſi-toſt reconnu par les Seigneurs, tant Catholiques que Proteſtans, pour legitime heritier de la Couronne de France. 1589.

La mort de Henry III. & la difference de Religion de ſon Succeſſeur, rompirent toutes les meſures que les bons François avoient menagé dans Paris en faveur de la Paix, ainſi le nouveau Roy fut obligé d'en lever le ſiége, ſe promettant d'y revenir, lorſque ſes affaires ſeroient un peu plus ſolidement établies ; la celebre Victoire d'Ivry, qu'il remporta peu de temps aprés, luy donna lieu de le faire bien toſt. Les Ligueurs ſachans qu'il approchoit, & qu'il s'étoit emparé de toutes les Places voiſines, ordonnerent une Proceſſion generale en laquelle la Chaſſe de ſainte Geneviéve ſeroit portée pour la deffenſe, diſoient-ils, de la Religion Catholique ; (ce fut auſſi pour la conſervation des biens de la terre, qui déperiſſoient à vûë d'œil) elle ſe fit le premier Avril 1590. Henry IV. 1590.

Le ſiége fut vigoureuſement ſoûtenu, & les Pariſiens ſouffrirent avec une extrême conſtance, toutes les plus cruelles extrêmitez de la famine, juſqu'à ſe ſervir pour alimens des choſes les plus ſales ; cependant la Ville n'évita d'eſtre priſe que par un excés de la clemence du Roy, qui ne voulant pas l'expoſer à eſtre emportée d'aſſaut, n'en fit point donner, lorſqu'il l'auroit pû : cependant le Prince de Parme quitta la Flandre, à la ſollicitation du Duc de Mayenne, pour venir au ſecours de Paris, & obligea le Roy d'en lever encore une fois le ſiége : ce Prince connoiſſoit au reſte que cette opiniâtreté des Pariſiens, & l'ardeur qu'ils avoient témoignée pour leur défenſe, n'eſtoit point l'effet d'aucun éloignement qu'ils euſſent pour ſa perſonne, mais de la haine qu'ils avoient pour ſa Religion ; ainſi pour 1594.

1594. lever cet obſtacle, il prit enfin la réſolution de ſe faire inſtruire, & il le fit de ſi bonne foy, que s'eſtant parfaitement convaincu de la verité de la Religion Catholique, il fit ſon Abjuration ſolemnelle dans l'Egliſe de ſaint Denis en France, entre les mains de l'Archevêque de Bourges, au mois de Juillet de l'année 1593. Auſſi toſt les cœurs de tous les Catholiques & principalement des Pariſiens furent changez à ſon égard, & autant qu'ils avoient apprehendé de faire la paix avec luy, dans la crainte qu'elle ne ſe fît au préjudice de la Religion Catholique, autant cette paix fut-elle par eux deſirée depuis cette heureuſe converſion; pour l'obtenir de Dieu par l'interceſſion de ſainte Geneviéve, ils demanderent que l'on deſcendît ſa Chaſſe; le Parlement pour ſatisfaire à de ſi juſtes deſirs, rendit l'Arrêt le quatriéme Mars 1594. & le dix-ſeptiéme ſuivant la Proceſſion ſe fit avec les ceremonies accoûtumées; le Cardinal de Plaiſance Legat du Pape y aſſiſta, accompagné de pluſieurs Evêques, & celebra la Grand'-Meſſe à Nôtre-Dame. L'effet en fut prompt, car cinq jours aprés, le Roy fit ſon Entrée dans Paris, & il y fut receu par le peuple avec de grandes demonſtrations d'amour & de joye.

Au mois de Juillet de la même année 1594. les pluyes froides & continuelles empêchant les biens de la terre de venir en maturité, la Chaſſe fut encore deſcenduë & portée en Proceſſion en la maniere ordinaire; Monſieur le Comte de Soiſſons y aſſiſta.

Il s'en eſtoit faite une tres-ſolemnelle, le 15. Juin précedent, de Nôtre-Dame à ſainte Geneviéve, pour la conſervation de la perſonne du Roy, & pour la proſperité de ſes Armes: il étoit allé ſur les frontieres de Picardie à la tête de ſon Armée audevant du Comte de Montfeld General des Troupes d'Eſpagne dans les

Païs-Bas, lequel à la ſollicitation du Duc de Mayenne, avoit aſſiegé la Cappelle ; le Roy prit la Ville de Laon à ſa vûë, & l'obligea de s'en retourner, ſans avoir rien fait de ce qu'il avoit projetté ; la Ligue ayant manqué ce ſecours, ſur lequel elle avoit fondé ſes plus grandes eſperances, tout ce qui luy reſtoit de Places, ſe remit ſans peine ſous l'Obéïſſance du Roy. Le peuple de Paris avoit tant de zéle pour le ſervice de ce Prince, & tant de joye de voir toute la France réünie ſous ſon obéïſſance, que pour en rendre à Dieu de trés-humbles actions de graces, l'on fit encore une Proceſſion generale, le 20. Decembre de la même année, de Nôtre-Dame à ſainte Geneviéve. 1594.

Mais au milieu des proſperitez que Dieu accordoit aux Prieres de la France, elle penſa retomber dans une confuſion plus grande ſans comparaiſon que celle dont elle venoit de ſortir : le 27. Decembre 1594. un malheureux aſſaſſin, nommé Jean Chaſtel, s'eſtant gliſſé proche la perſonne du Roy, lors qu'il ſe baiſſoit pour relever le Comte de Montigny qui l'abordoit, luy porta un coup de couteau dans la bouche, qui luy en fit ſauter deux dents ; tous les bons François en furent extrêmement allarmez, & particulierement les Pariſiens, qui pour remercier Dieu d'avoir fait échaper à ce Prince un ſi grand péril, firent une Proceſſion generale de Nôtre-Dame à ſainte Geneviéve le cinquiéme Janvier mil cinq cens quatre-vingt quinze.

Il s'en fit deux autres ſemblables, dans la même année, pour la conſervation de la perſonne du Roy, & pour la proſperité de ſes Armes, l'une le 9. Juin 1595. & l'autre le 17. Octobre : & il s'en fit encore une autre troiſiéme, le 6. Decembre de la même année, par ordre exprés de Sa Majeſté ; car ce Prince venoit de rece- 1595.

1595. voir son Absolution de Rome, malgré les oppositions qui y avoient été formées par ses Ennemis, il en eut tant de reconnoissance & de joye, qu'il voulut qu'on en rendit par tout à Dieu des actions de graces solemnelles, & qu'on en fit des réjoüissances publiques dans toutes les Villes du Royaume, il ordonna en particulier cette Procession generale de Nôtre-Dame à sainte Geneviéve.

Cette Absolution du Pape acheva de dissiper tous les restes de la Ligue; les plus obstinez, qui ne se couvroient que du prétexte de l'excommunication de Rome, la voyant levée, rentrerent dans leur devoir, & le Duc de Mayenne luy-même, qui estoit leur Chef, en montra l'exemple: le Roy voyant ainsi toute la France réünie, declara la guerre à l'Espagne; car c'étoit elle qui avoit suscité & entretenu pendant tant d'années les troubles qui avoient divisé le Royaume; les Espagnols sous prétexte de soûtenir la Ligue qui les avoit appellez à son secours, s'étoient emparez de plusieurs Places sur les Frontieres de la Picardie; la Fere en étoit la plus forte, & celle qui nous incommodoit davantage, le Roy l'assiegea au commencement de l'année, l'Archiduc d'Autriche Gouverneur des Païs-Bas tâcha de la secourir, mais l'ayant tenté inutilement, il rabattit tout d'un coup sur Calais, qui ne s'attendant pas à cela, étoit dépourvû de toutes les choses necessaires pour sa défense; cette place étant importante, le Roy conjointement avec tous ses Alliez se mit en marche pour aller à son secours, & l'on fit cependant à
1596. Paris des Prieres publiques pour l'heureux succés de cette entrepriſe; Le 18. Avril il y eut une Procession generale de Nôtre-Dame à sainte Geneviéve, qui se fit avec beaucoup de pompe; mais Dieu permit pourtant que la place fust emportée avant que le secours pût

arriver, ce qui obligea le Roy de retourner au siége de la Fere, laquelle se rendit peu de temps aprés.

Cependant les uns & les autres étoient également 1597.
fatiguez de la guerre, la France épuisée de forces & d'argent ne demandoit que la Paix, pour se remettre de tant de pertes qu'elle avoit souffertes; Philippes Roy d'Espagne, déja avancé en âge, ne desiroit plus aussi que du repos, c'est ce qui fit écouter aux uns & aux autres les propositions de Paix qui leur furent faites par le Pape, on nomma des Deputez pour en traitter, & on étoit prêt de la conclure en l'année mil cinq cens quatre-vingt-dix-sept, lorsqu'un coup imprevû sembla la reculer plus que jamais; les Espagnols surprirent la Ville d'Amiens, & par sa prise se firent jour jusques dans le cœur de la France, cette nouvelle y mit la consternation, & luy fit perdre toute esperance de voir si-tost finir ses malheurs, le Roy pour ne point laisser long-temps cette importante Place aux Espagnols, vint, le mois de Juin suivant, y mettre le siége en personne, & ce fut à cette occasion qu'on fit, le 13. Juillet, une Procession generale de Nôtre Dame à Sainte Geneviéve, pour demander à Dieu un heureux succés de ce siége; il fut long & sanglant, mais enfin nonobstant les efforts de l'Archiduc qui vint avec une Armée beaucoup plus puissante que celle du Roy, pour la secourir, elle fut prise, le 25. Septembre, presque à la vûë de ce General. Cet heureux succez mortifia un peu la fierté des Espagnols, & hâta la conclusion de la Paix, qui fut enfin signée à Vervins, au mois de Juin de l'année suivante.

La sechereſſe fut si grande en l'année 1599. que, pour 1599.
obtenir de la pluye, la Chasse fut descenduë & portée en Procession le cinquiéme jour d'Août, avec les ceremonies accoûtumées.

1603. En l'année 1603. le Dimanche premier jour de Juin, en vertu d'un Arrêt du Parlement rendu le jour precedent, la Chasse fut encore descenduë pour une semblable secheresse : c'estoit aussi pour le parfait rétablissement de la santé du Roy, qui peu de temps auparavant avoit esté dangereusement malade, & pour la conservation de toute la Famille Royale.

On rapporte qu'en cette Procession la Chasse revenant de Nôtre-Dame, & remontant la montagne de Sainte Geneviéve, elle fut rencontrée par une chaîne de Galeriens, vers l'endroit où est à présent la Fontaine ; un de ces miserables supplia la Sainte de le délivrer, ou de luy donner des forces pour supporter son malheur avec patience ; en même temps ses chaînes se rompirent à la vûë de tout le peuple, qui surpris d'un si grand Miracle luy fit donner la liberté.

Depuis ce temps jusqu'à la mort du Roy Henry IV. la France joüit d'une si profonde Paix & d'une si grande abondance, qu'elle n'eut aucune occasion d'avoir recours aux Processions de la Chasse, que les malheurs du siécle précedent avoient rendus si frequentes.

1610. Loüis XIII. Enfin ce Prince fut malheureusement assassiné au mois de May de l'année 1610. par Ravaillac ; & Loüis XIII. surnommé le Juste, luy succeda.

1611. L'extrême secheresse de l'année suivante, & l'interêt que l'on avoit de maintenir la Paix dans le Royaume, joint à celuy de la conservation de la personne du Roy, & de celle de la Reine Regente sa mere, furent cause que l'on descendit encore la Chasse le 3. du mois de Juin ; Henry de Gondy êtoit lors Evêque de Paris, 1607. & Benjamin de Brichanteau avoit succedé depuis 4. ans 1611. à Joseph Foulon, qui avoit gouverné l'Abbaye de Sainte Geneviéve pendant l'espace de cinquante années.

1614. Ce nouvel Abbé, quoyqu'il eût été fait Evêque de Laon,

Laon, ne laiſſa pas de conſerver toûjours un fort grand zele pour la gloire de l'illuſtre Patronne de ſon Abbaye; ce qui fit que ne pouvant plus voir la Chaſſe d'une ſi grande Sainte rompuë & gâtée en pluſieurs endroits, pour avoir été pendant quatre ſiecles ſi ſouvent deſcenduë & portée en proceſſion, il prit enfin reſolution de la faire reparer; elle fut deſcenduë pour cet effet, en l'année 1614. & tranſportée dans une ſalle la plus proche de l'Egliſe, qui étoit toute tapiſſée & éclairée de pluſieurs Cierges; les Ouvriers y travailloient toûjours nuds têtes, & il y avoit des Chanoines Reguliers de la maiſon qui paſſoient auprés d'elle les nuits & les jours en prieres. 1614.

Ce fut dans cette occaſion que pluſieurs perſonnes de la premiere qualité ſignalerent leur devotion envers la Sainte, par les riches preſens qu'ils firent à la Chaſſe, d'un grand nombre d'Agathes rares, de Diamans, & de Pierres precieuſes, entr'autres d'une Table d'émeraudes ſi grande & ſi belle, que dés ce temps-là, elle fut eſtimée deux mil écus. Mais le don le plus conſiderable de tous, & par ſa richeſſe, & par la qualité de la perſonne qui le preſenta, fut ce Bouquet de Diamans que nous voyons briller avec tant d'éclat au haut de cette Chaſſe, & qui luy fut donné par la Reine Marie de Medicis; il eſt d'une figure ovalle, à peu prés d'un demi pied de diamettre; ſes deux faces ne ſont qu'un tiſſu de fleurs d'or émaillez, qui portent un diamant ſur chaque feüilles; du milieu de chaque fleur ſort un autre Diamant en forme de bouton, le haut de ce bouquet eſt terminé par une Croix d'or de la longueur d'un grand doigt, garnie de ſoixante diamans fort nets & aſſez épais; le milieu qui eſt à jour, eſt enrichi d'une pendeloque d'un Saphir

bleu, le plus beau qui se puisse voir. Dans le même temps Son Alteſſe Royale Madame la Ducheſſe de Savoye, qui n'avoit pas moins de veneration pour l'Egliſe de ſainte Geneviéve, que la Reine Marie de Medecis ſa Mere, luy fit don d'une Croix d'or, chargée de ſept Turquoiſes d'une groſſeur toute extraordinaire, qui fut miſe au Soleil, ou repoſe le Saint Sacrement. Depuis ce tems-là, il ne s'eſt guere paſſé d'année dans laquelle il ne ſe ſoit fait quelque preſent conſiderable pour l'embelliſſement de la Chaſſe, de ſorte que l'on peut dire qu'elle eſt à preſent un des plus rares & des plus riches Reliquaires qui ſoit au monde.

1615. L'Année ſuivante 1615. le Roy ſe diſpoſant à partir pour aller ſur la Frontiere conclure ſon Mariage avec l'Infante d'Eſpagne, & celuy de Madame ſa ſœur avec l'Infant, il ſouhaitta que l'on deſcendit la Chaſſe de Sainte Geneviéve, pour attirer ſur l'un & l'autre les Bénédictions du Ciel: le Parlement rendit Arrêt qui en ordonna la Proceſſion, elle ſe fit le 21. jour de Juin, & elle eut tous les bons effets qu'on s'en étoit promis; car le voyage du Roy fut tres-heureux; les troubles qui commençoient à s'exciter par l'inquiétude des Princes, & par les intrigues des Huguenots, s'apaiſerent; enfin les fruits de la terre, que la trop grande ſechereſſe avoit beaucoup endommagez, ſe rétablirent par les pluyes qui les arroſérent.

1619. L'Evêque de Laon Abbé Régulier de Sainte Geneviéve, mourut quatre ans aprés cette Proceſſion le 13. Juillet 1619. les Chanoines Réguliers de cette Egliſe qui étoient tombez dans un grand relâchement, ne pouvants pas s'accorder pour l'élection d'un ſucceſſeur, le Roy prit connoiſſance de leurs differens, & jugea que pour rétablir dans cette Abbaye la diſcipline

réguliere, qui en avoit été presque entierement bannie, il ne pouvoit mieux faire, que d'y nommer le Cardinal de la Rochefoucaud; ce Saint Prelat qui n'avoit pas recherché cette place, ne l'accepta, qu'à condition que Sa Majesté luy permettroit de remettre cette Abbaye en Régle, comme elle l'avoit toûjours été depuis sa fondation, dés aussi-tôt qu'il l'auroit reformée; il en fit même inserer la clause dans ses Bulles en ces termes, *ut te cedente vel decedente illud amplius in commendam non concedatur, sed illi de personâ regulari idoneâ, ac si tibi minimè commendatum fuisset, provideri debeat.*

Il crut qu'il devoit d'abord travailler aux reparations & à l'embellissement de l'Eglise, qui étoit en fort mauvais état; ce riche Tabernacle de Porphire, de Jaspe & de marbre des plus belles couleurs, garni d'accompagnemens & de figures de Bronze doré, sur lequel tant de Pierres precieuses font un si riche ornement, fut le premier present qu'il luy fit; la balustrade de marbre & de cuivre, qui fait l'enceinte du grand Autel, fut le second; ensuite il fit dresser au delà du grand Autel sur un riche pied destail quatre grandes colomnes, deux de marbre, qu'il achetta, & deux autres de Jaspe, dont le Roy Loüis XIII. luy fit present, sur lesquels on posa la Chasse de Sainte Geneviéve, comme elle se voit encore aujourd'huy; ce fût le Mercier, l'un des plus habiles Architectes de son tems, qui en donna le dessein & qui le fit executer.

Du temps de ce grand Cardinal, il se fit une Procession de la Chasse, le 16. Juillet 1625. pour le rétablissement des biens de la terre, lesquels avoient été extrêmement endommagez par les pluyes, qui avoient continué pendant trois mois; le Cardinal y assista en qualité d'Abbé de Sainte Geneviéve; & pour ne se point distinguer de ses Religieux vouloit y aller, comme eux, nuds pieds; mais la crainte qu'ils eurent que dans l'âge avancé où il 1625.

étoit, il n'eût pas la force de soûtenir une si grande fatigue, les obligea de le prier de se servir du moins de sandales, à quoi il ne consentit qu'avec beaucoup de peines: cette Procession eut son effet ordinaire, les pluyes cessérent, & la recolte fût tres-abondante.

1624. Comme ce Cardinal avoit été Evêque de Senlis, il sçavoit qu'il y avoit dans l'Abbaye de S. Vincent de cette même Ville une Communauté de Chanoines Réguliers qui menoit une vie sainte & toute conforme à leur premier Institut, il en tira douze des plus zelez pour commencer la reforme de l'Abbaye de Ste Geneviéve; mais parce qu'il craignit que les Abbez perpetuels qui pourroient venir aprés luy n'eussent pas assez de zéle pour y maintenir la Régularité qu'il y vouloit retablir, il suplia tres-humblement Sa Majesté de permettre que l'élection s'en fist tous les trois ans par le Chapitre de Sainte Geneviéve, le Roy eût la bonté d'entrer dans un si juste dessein, & les Bulles en ayant été expediées en Cour de Rome, il les confirma par ses Lettres Patentes du mois de Novembre 1626.

Le Cardinal vécut encore quelques années, & mourut plein de jours & de merites, le 14. Février de l'année 1645. aprés avoir eu la consolation de voir le bien qu'il avoit projetté de faire à l'Egliſe solidement établi dans son Abbaye de Sainte Geneviéve.

1643. Loüis XIV. Cette mort arriva au commencement du Regne de Loüis le Grand, qui étoit venu à la Couronne le 14. May 1643. n'ayant encore que six ans: les premieres années de sa minorité furent assez tranquiles; mais dans la suite il arriva, par malheur, que quelques esprits broüillons & mal reglez eurent la temerité d'exciter dans Paris une espece de rebellion & de revolte, qui déplut extrêmement à la Cour; elle dissimula pourtant son ressenti-

timent, jusqu'en l'année 1652. que pour le faire éclater avec plus d'assurance & de liberté, elle jugea à propos de faire sortir le Roy de Paris ; si-tôt qu'on en eût apris la nouvelle, la consternation y fut generalle, & on ne songea plus qu'aux moyens d'engager Sa Majesté d'y retourner, on l'en fit tres-humblement suplier par des Deputez du premier Ordre ; & afin qu'il plût à Dieu de luy inspirer cet heureux retour, on s'adressa à sainte Geneviéve pour tâcher de l'obtenir du Ciel, par ses intercessions ; le Prevôt des Marchands accompagné des Echevins alla representer au Parlement que tous Paris demandoit avec beaucoup d'empressement que la Chasse de la Sainte fût descendüe & portée en Procession; le Parlement rendit Arrêt, le 21. May de la même année 1652. qui ordonna l'une & l'autre ; & le onziéme Juin suivant, cette Procession se fit avec les Ceremonies accoutumées : tous les Princes & Grands-Seigneurs qui restoient dans Paris y assistérent avec une devotion qui marquoit assez le desir extrême qu'ils avoient d'être exaucez. 1652.

Comme la Procession étoit prête de sortir de l'Eglise de Sainte Geneviéve, le Doyen de celle de Paris forma quelque difficultez sur l'ordre qui devoit y être observé, il prétendit qu'il devoit marcher vis à vis l'Abbé de Sainte Geneviéve, & l'Archevêque de Paris seul le dernier, comme y devant Présider ; la contestation fut à l'heure même portée devant la Cour de Parlement qui étoit presente ; laquelle aprés avoir oüy les raisons de part & d'autre, rendit à l'instant Arrêt, par lequel il fut ordonné, que conformement à la coûtume pratiquée de temps immemorial, le Doyen marcheroit vis à vis le Prieur ou plus ancien Chanoine Regulier, & l'Abbé de Sainte Geneviéve à la droite & sur la même ligne de l'Archevêque de Paris, don-

nants l'un & l'autre conjointement la Bénédiction par toutes les rües juſques dans l'Egliſe de Nôtre-Dame ; ce qui fût auſſi-tôt executé. Quand on fut arrivé par le chemin ordinaire à l'Egliſe Cathedrale, le Sieur Charreton Grand Pénitentier y celebra la grande Meſſe, en la place de l'Archevêque, qui étoit indiſpoſé ; la Proceſſion eût les bons effets qu'on s'en étoit promis, tous les troubles furent pacifiez,& peu de temps aprés : le Roy revint à Paris, où il fut reçû avec des acclamations de joye, qui firent aſſez connoiſtre combien il étoit aimé de ſon peuple.

Cependant comme la France étoit toûjours en guerre avec l'Eſpagne, l'Armée du Roy, commandée par Monſieur le Vicomte de Turenne, aſſiégea Dunkerque
1658. en 1658. ſi tôt que Sa Majeſté en eût apris la Nouvelle, elle reſolut de s'y rendre en Perſonne ; mais les remontrances & les prieres de la Reyne ſa mere, qui craignit que ſa valeur ne l'exposât à de trop grands perils l'obligerent de differer ſon voyage, de ſorte que le Roy n'arriva devant cette ville que lors qu'elle commençoit à capituler, elle ſe rendit,& il en vit ſortir la garniſon ; mais toutes les précautions que la Reyne avoit priſes pour la conſervation du Roy ſon fils furent inutiles ; car le mauvais air qu'il reſpira dans le Fort de Mardich qu'il voulut viſiter luy-même, joint aux fatigues qu'il eſſuya, en donnant ſes ordres pour aſſûrer cette nouvelle Conquête, le firent tomber malade d'une fiévre maligne qui le reduiſit à l'extrêmité, toute la France en fût étrangement allarmé,& il n'y eût perſonne qui ne s'interreſsât pour le recouvrement d'une ſanté ſi precieuſe ; pour l'obtenir du Ciel par l'interceſſion de Sainte Geneviéve, on fit dans ſon Egliſe une Neuvaine ſolemnelle, pendant laquelle la Chaſſe demeura découverte, tout Paris y accourut, pour y preſenter

ſes vœux, & ſes prieres ; & quelques jours aprés on reçût nouvelle que le Roy avoit commencé de ſe mieux porter le jour même que la Neuvaine avoit commencée, & qu'enfin il avoit recouvré ſa parfaite ſanté ; comme cette heureuſe circonſtance fit attribuer ſa gueriſon à la protection de la Sainte, on en Chanta le *Te Deum* dans ſon Egliſe, & quelques Parroiſſes des plus conſiderables de Paris y vinrent en Proceſſion, pour luy en rendre leurs tres-humbles actions de graces.

L'Année ſuivante la Paix fut concluë aux Pyrennées entre les deux Couronnes ; un de ſes principaux Articles fut le Mariage de l'Infante Marie Thereſe d'Autriche avec le Roy de France ; il fût beny par la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, qui naquit le premier jour de Novembre de l'année 1661. 1659.

En 1664. cette bonne Princeſſe tomba dangereuſement malade, le Roy qui l'aimoit tendrement, fut touché du peril où il la vit ; & aprés avoir inutilement employé tous les remedes humains, pour tâcher de l'en tirer, il reſolut enfin de ſon propre mouvement d'implorer le ſecours de Sainte Geneviéve : il envoya Monſieur l'Abbé le Camus qui étoit lors un de ſes Aumôniers, & qui eſt à preſent Evêque de Grenoble & Cardinal de l'Egliſe Romaine, au nom de Sa Majeſté pour demander à l'Abbé de ſainte Geneviéve la deſcente de la Chaſſe ſeulement. 1664.

La choſe étoit ſans exemple, & juſqu'à lors la Chaſſe n'avoit jamais été deſcenduë que pour être portée en Proceſſion ; mais comme le danger étoit preſſant, & que d'ailleurs l'Abbé de Sainte Geneviéve, Général de ſon Ordre, étoit dans le cours de ſes viſites, on crut que ſans tirer à conſequence, l'on pouvoit paſſer par deſſus les Régles ordinaires, pour la con-

ſervation d'une vie ſi neceſſaire à l'Etat ; ainſi conformement à l'ordre de Sa Majeſté, le Parlement rendit Arrêt le 19. Novembre 1664. par lequel il fût ordonné qu'omettant pour cette fois ſeulement, à cauſe du danger preſſant où étoit la Reyne, les Jeunes & Proceſſions qui ont coûtume de préceder la Deſcente de la Chaſſe, & ſans tirer à conſequence pour l'avenir, ladite Chaſſe ſeroit deſcenduë, & expoſée pendant trois jours à la veneration des peuples.

L'Arrêt fut ſignifié à l'Abbé & au Chapitre de Sainte Geneviéve, le R.P.Boulart Vicaire General de l'Abbé celébra en ſon abſence la Meſſe ſolemnelle, aprés laquelle la Chaſſe fut deſcenduë ſur le midy avec les Cérémonies accoûtumées, & en preſence des Lieutenant Civil & Criminel, Avocats, & Procureur du Roy, & des autres Officiers du Châtelet ; leſquels, ſuivant la coûtume, s'obligerent par un Acte ſigné d'eux tous, de la garder nuit & jour, & de ne la point perdre de vûë, juſques à ce qu'elle fut remiſe en ſa place.

Elle fut poſée ſur l'Autel de ſainte Clotilde : ce jour-là même pluſieurs Proceſſions commencerent de venir faire leurs ſtations en ſa preſence.

Le lendemain 20. de Novembre, Monſieur l'Archevêque de Paris, accompagné de ſon Clergé, y vint celebrer la Meſſe, & fut ſuivi peu de temps aprés du Recteur, en habit de ceremonie, avec tout le Corps de l'Univerſité.

Sur le midi, le Roy accompagné de Monſieur, & de pluſieurs autres Princes de la Cour, s'y rendit ; & aprés y avoir entendu la Meſſe chantée par la Muſique, il alla baiſer la Chaſſe, qu'il conſidera fort attentivement ; le reſte du jour les Proceſſions des Egliſes de Paris continuërent d'y venir faire leurs ſtations.

Sur le soir, la Reine Mere y vint entendre Complies, & le Salut.

Le jour suivant 21. plusieurs Princes, Cardinaux, Evêques & Ambassadeurs s'y rendirent aussi pour y faire leurs prieres, & à midi le Roy y vint pour la seconde fois, & fut reçû comme le jour precedent, par le R. P. Boulard, qui le complimenta à la tête de toute la Communauté.

Ces Vœux furent exaucez, la Reine se trouva tout d'un coup hors de péril, & sur l'avis que le Parlement en reçût de la part du Roy, il ordonna par Arrest du 22. Novembre, que veu le bon état où se trouvoit à present la Reine, la Chasse de sainte Geneviéve seroit remontée, & remise le jour même en sa place.

La ceremonie s'en fit sur les quatre heures du soir 1664.
en la presence des mêmes Officiers du Châtelet, & de tout le peuple de Paris; elle demeura néanmoins découverte jusqu'au 22. Decembre, que la Reine se trouva en parfaite santé.

Deux ans aprés, la Reine Mere tomba dangereu- 1666.
sement malade d'un cancer, dont elle étoit affligée depuis plusieurs années; Monsieur, Frere unique du Roy, & toute la Cour supplierent Sa Majesté de demander la descente de la Chasse; le Roy ne croyant pas devoir rendre cette ceremonie si frequente, s'en excusa; mais la Reine Mere l'ayant demandée elle-même, non pas tant, dit-elle alors, par l'esperance de recouvrer la santé du corps, que pour obtenir de Dieu, par l'interceſſion de la Sainte, la grace de bien mourir, le Roy ne crut pas devoir luy refuser cette consolation; ce fut par son ordre exprés que le Parlement rendit Arrest le 18. Janvier de la même année 1666. en vertu duquel, sans tirer à consequence

pour l'avenir (ce ſont les termes de l'Arrêt) la Chaſſe fut deſcenduë le lendemain, avec les mêmes ceremonies qui avoient été obſervées deux ans auparavant, mais elle ne demeura pas long-temps expoſée; car cette grande Princeſſe étant decedée le lendemain, elle fut remontée le même jour.

1675. L'année 1675. les pluyes qui depuis pluſieurs mois gâtoient les fruits de la terre, faiſans apprehender la famine, le peuple qui en étoit effraié, demanda la deſcente & Proceſſion de la Chaſſe; la Reine que le Roy avoit laiſſée Regente en ſon abſence, pendant qu'il étoit en Flandres à la tête de ſes Armées, y conſentit volontiers, & le Parlement ſur les ordres qu'il en reçût d'elle, en ordonna la ceremonie par Arrêt du 13. Juillet de la même année; le jour fut pris au Vendredi 19. Juillet, & elle ſe fit en la maniere accoûtumée; l'effet en fut prompt & miraculeux, car les pluyes ceſſerent en même temps, & l'abondance ſurpaſſa de beaucoup nos eſperances.

1682. 1685. 1692. Les années 1682. 1685. & 1692. les pluyes étant exceſſives, pluſieurs Arrêts du Parlement intervinrent, par leſquels il fut ordonné que l'on feroit des Prieres publiques dans l'Egliſe de ſainte Geneviéve, pour demander à Dieu le retour du beau temps; la Chaſſe fut découverte, & toutes les Egliſes de Paris y vinrent en proceſſion; le Ciel fut toûjours favorable à nos vœux, & la recolte fut tres-heureuſe.

1694. Enfin l'année 1694. doit à jamais être memorable par le miracle le plus éclatant qui ſe ſoit vû de nos jours, & par le bienfait le plus riche que Paris & toute la France ayent peut-être jamais reçû du Ciel, par l'interceſſion de leur ſainte Patrone.

Pour le mieux comprendre, il faut ſçavoir qu'en l'année 1688. l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la

Hollande, & preſque toutes les autres Puiſſances de l'Europe jalouſes de la gloire & de la grandeur de la France, crûrent qu'il étoit de leur interêt de s'unir enſemble, pour tâcher d'y mettre des bornes : cette ligue que l'on peut dire être une des plus redoutables dont nous aions jamais oüy parler, fut concertée dans une aſſemblée qui ſe fit ſecrettement à Auſbourg ; le deſſein que l'on y prit de nous ſurprendre, & de nous attaquer en même temps par tous les endroits les plus importans de ce Royaume, s'executa quelques mois aprés, comme il avoit été projetté ; & j'oſe dire que ſous tout autre Regne que ſous celuy de nôtre invincible Monarque, nôtre perte eût été inévitable ; mais ce grand Prince qui fut toûjours intrepide au milieu des plus grands dangers, ne s'étonna point de celuy qui le menaçoit ; les ordres qu'il donna ſi ſagement pour la défenſe de nos Frontieres, furent executez avec tant de vigueur & d'exactitude, que tous ces puiſſans ennemis qui étoient venus ſi fierement nous attaquer, ſe virent ou battus, ou reduits à la honteuſe neceſſité de ſe défendre. 1694.

Ce n'eſt point icy le lieu de remarquer toutes les circonſtances particulieres de cette longue & ſanglante guerre, ni de faire un dénombrement des batailles que nous avons gagnées, des Villes que nous avons priſes, & de tant de glorieuſes Victoires que nous avons remportées ſur mer & ſur terre ; mais je ne puis pas m'empêcher de dire que la conſervation de la France ſurpriſe & attaquée ainſi de toutes parts par ce monde d'ennemis, ne peut être conſiderée que comme un ouvrage de la main du Tres-haut, & qu'il faut regarder la gloire que le Roy s'eſt acquiſe par tant de nouvelles Conquêtes, comme une

1694. juſte recompenſe de la generoſité de ſon zele pour la défenſe de la Religion.

Si les ſaiſons euſſent été plus favorables à ſes deſſeins, il y auroit déja long-temps qu'il ſe ſeroit trouvé en pouvoir de donner la loy à ſes ennemis, & de les forcer à luy demander la paix; mais par malheur il arriva qu'en l'année 1693. les bleds & tous les autres fruits de la terre aians été preſque tous pourris & gâtez par la continuation des pluies, le fleau de la famine vint ſe joindre à celuy de la guerre, & fit perir par les maladies qu'il cauſa dans toutes les Provinces de la France, une infinité de perſonnes. Le pain y devint ſi rare & ſi cher, que le Roy touché de compaſſion pour la miſere des pauvres, non ſeulement tira de ſes fonds reſervez pour fournir aux frais de la guerre, des ſommes tres-conſiderables qu'il fit diſtribuer dans toutes les Parroiſſes, mais auſſi il leur fit donner du pain à un prix beaucoup au deſſous de celuy qu'il coûtoit dans les Marchez. Ce bon Prince voulant nous marquer par une ſi genereuſe conduite, que l'amour de Conquerant qu'il avoit toûjours eu pour la gloire, étoit encore moins puiſſant dans ſon cœur, que celuy de pere qu'il avoit pour ſes ſujets.

Il n'y eut que l'eſperance d'avoir une année plus heureuſe qui pût conſoler le peuple des maux dont il étoit affligé : cette eſperance fut aſſez bien ſoûtenuë par les belles apparences des trois ou quatre premiers mois; mais la joie qu'elles donnerent fut bien-tôt aprés changée en triſteſſe; car les bleds & tous les autres fruits commencérent à ſe deſſécher faute d'eau, & on ne douta preſque plus que cette année ne fut encore plus ſterile & plus ingrate que celle qui l'avoit précedée.

Dans cet état deplorable, tout Paris plein de con-

fiance en la protection de sa Sainte Patronne, vient en foulle luy representer l'extremité de sa misere, les Processions des Villages circonvoisins se joignent dans son Eglise à celles de la Ville, comme pour luy faire tous ensemble une sainte violence, ce fut assûrement un spectacle bien touchant de voir tous ces pauvres Païsans havres & décharnez par la faim qui les consumoit, se prosterner la face contre terre en presence des precieuses Reliques de la Sainte, & là les yeux noiez dans leurs larmes, luy demander du pain comme des enfans à leur mere. 1694.

Ce mouvement general du peuple de la Ville & de la Campagne fit croire à Monsieur le Prevôt des Marchands & aux Echevins de Paris, qu'il étoit à propos de prevenir les tristes & fâcheuses suites qu'il pouvoit avoir, si on refusoit la descente & la Procession de la Chasse de Sainte Geneviéve, que l'on demandoit avec tant d'instance; ils en vinrent donner avis au Parlement, qui aiant égard à leur demande, rendit Arrêt le dixiéme May sur les Conclusions de Monsieur l'Avocat General de la Moignon, par lequel il fut ordonné que la Chasse de Sainte Geneviéve seroit incessamment découverte, & en cas que la sécheresse continuât encore quelque temps, elle seroit descenduë & portée en Procession : un des Secretaires de la Cour fut deputé le lendemain pour communiquer cet Arrêt au Reverend Pere Abbé de Sainte Geneviéve, lequel en execution d'iceluy, fit le même jour, trois heures aprés midi, découvrir la Chasse: en ce même-temps Monsieur l'Archevêque publia un Mandement à toutes les Eglises, tant Régulieres que Séculieres de Paris, d'aller en Procession à Sainte Geneviéve, aprés en avoir auparavant pris le jour & l'heure de l'Abbé ou du Prieur de Sainte Geneviéve, pour éviter la confusion.

1694. Le même jour que la Chasse fut découverte, sur les cinq heures du soir, le Chapitre de Nôtre-Dame de Paris vint Processionnellement à Sainte Geneviéve, accompagné des Chanoines des Eglises du Sepulchre, de S. Merry, de S. Benoît, & de S. Oportune, (que l'on appelle communement les quatres Filles de Nôtre-Dame,) faire une Station en la presence de la Chasse ; & les jours suivans toutes les autres Eglises de la Ville, & la plus grande partie de celles des environs y vinrent aussi de même ; le concours des unes & des autres fut si grand & si continu, que depuis les cinq heures du matin jusques à neuf à dix heures du soir, l'Eglise se trouvoit toûjours presque toute pleine.

Cela dura jusques au Mercredy dix-neuf, veille de l'Ascension, que Monsieur l'Archevêque vint luy-même celebrer la Messe à Sainte Geneviéve, il s'y rendit sur les neuf heures, & fut receu & complimenté à la porte de l'Eglise par l'Abbé à la tête de son Chapitre ; la Messe fut solemnellement chantée par les Chanoines Réguliers, les Diacres, Soudiacres, assistans & autres Officiers de l'Autel, furent pris de leur corps, Monsieur le Prevôt des Marchands, les Echevins & autres Officiers de la Ville y assisterent.

Mais la continuation de la sécheresse, qui devint extrême, fit assez connoître, que Dieu demandoit de nous quelque chose de plus que ce que nous avions fait jusqu'à lors pour tâcher d'apaiser sa colere ; le Roy toûjours attentif aux besoins de son Etat, & favorable à la pieté de ses sujets, crut qu'il en falloit venir à la descente & à la Procession de la Chasse ; & Sa Majesté aiant eu la bonté de le faire sçavoir à Monsieur le premier President, ce Magistrat vint en même-temps prendre les mesures necessaires avec l'Archevêque de Paris & l'Abbé de Sainte Geneviéve, pour l'éxecution de ses ordres.

Le jour ſuivant Vendredy vingt-un, le Parlement rendit Arrêt, par lequel il fut dit, que pour obeïr au commandement du Roy, la Chaſſe de Sainte Geneviéve ſeroit deſcenduë, & portée en Proceſſion ſolemnelle; que la Cour y aſſiſteroit en Robbes Rouges, que le Procureur General du Roy donneroit avis dudit Arrêt à l'Archevêque de Paris & à l'Abbé de Sainte Geneviéve, afin qu'ils puſſent convenir enſemble du jour auquel ladite Proceſſion ſe pouvoit faire, pour en ſuite le faire ſçavoir à la Cour, auſſi bien qu'aux autres Compagnies; que le Lieutenant Civil & les autres Officiers du Châtelet, ſeroient mandez pour leur enjoindre de veiller à la garde de la Chaſſe, & de s'en charger en la maniere accoûtumée. 1694.

Le Samedy vingt-deuxiéme, Monſieur Frere unique du Roy, ſuivi de la plus grande partie des Officiers de ſa Maiſon, vint à Sainte Geneviéve donner des marques de la devotion qu'il à toûjours eu pour cette grande Sainte, il fut reçû à la porte de l'Égliſe, & complimenté par l'Abbé à la tête de ſon Chapitre, il y entendit la Meſſe qui fut celebrée par un de ſes Aumôniers.

L'aprés-midy on vit venir en Proceſſion tous les pauvres des Parroiſſes de Paris, conduits par les Dames de la Charité.

Le Mandement de Monſieur l'Archevêque qui ordonnoit, ſuivant l'ancienne coûtume, à toutes les Egliſes de Paris d'aller, pendant les trois jours qui précedoient celuy de la deſcente, en Proceſſion à Sainte Geneviéve avec toutes leurs Reliques, ordonnoit auſſi que la veille du jour de la Proceſſion il ſe feroit un jeûne de commandement dans Paris; il fut publié le Dimanche 23. May à tous les Prônes des Paroiſſes.

Le Lundy vingt-quatriéme, l'Egliſe de Nôtre-Dame

1694. vint à Sainte Geneviéve, pour y celebrer, ſuivant ſon ancienne coûtume, une Meſſe ſolemnelle, elle ſe rendit enſuitte dans le Chapitre où elle étoit attenduë par l'Abbé le Reverend Pere de Montenay à la tête de tous les Chanoines Reguliers de ſon Abbaye ; là Monſieur le Doyen de Nôtre-Dame en l'abſence de Monſieur l'Archevêque fit un trés-beau diſcours, où aprés avoir vivement repreſenté l'excés des calamitez publiques, & la confiance que toute la France avoit aux interceſſions de Sainte Geneviéve, il demanda la deſcente & la Proceſſion de la Chaſſe : le Reverend Pere Abbé luy répondit avec cette ſolide éloquence & cette onction de l'eſprit de Dieu qui accompagnent tous ſes diſcours, & comme il n'étoit pas moins touché que luy de la miſére du peuple, il ſe fit un devoir & un honneur de ſe rendre à une ſi juſte demande, ils convinrent donc enſemble que la ceremonie s'en feroit le Jeudy vingt-ſeptiéme du même mois.

Ce même jour 24. & les deux ſuivants, toutes les Egliſes de Paris retournérent en Proceſſion à Sainte Geneviéve ſelon l'ordre qui leur en avoit été marqué. On y vit venir les pauvres de tous les Hôpitaux de Paris. Ils étoient diviſez en differentes Claſſes, & diſtinguez par de petits drapeaux qu'ils portoient ; les plus petites filles, puis les plus grandes, enſuitte les garçons, & enfin les hommes & les femmes tous proprement vêtus, marchoient dans un fort bel ordre quatre à quatre, ils chantoient des Hymnes & des Cantiques, d'un ton ſi triſte & ſi touchant, qu'ils attiroient la compaſſion & les larmes de tous ceux qui les voyoient.

La veille de la Ceremonie, qui fut un jour de jeune de

commandement par tout Paris, on commença les Vespres solemnelles à deux heures précises, l'Abbé y Officia Pontificalement; elles finissoient, quand on eut avis que le Roy & la Reyne d'Angleterre devoient venir à Sainte Geneviéve sur les trois heures & demie; l'Abbé à la tête de son Chapitre les fut recevoir à la porte de la maison, & les conduisit à l'Eglise, où aprés avoir fait leurs Prieres, leurs Majestez retournerent à Saint Germain : aussi-tôt on commença Matines, qui furent chantées solemnellement, l'Abbé officia à Laudes. 1694.

Cependant le Chevalier du Guet avec deux Lieutenans, & une Brigade de ses Archers, vint sur les cinq heures du soir, prendre possession de toutes les portes de l'Eglise & de la maison, pour les garder & empêcher les desordres que la prodigieuse affluence du peuple qui y étoit déja, pouvoit causer pendant la nuit.

A onze heures la plus petite cloche ayant commencé de sonner jusqu'à minuit selon l'ancienne coûtume, on entendit un Concert de six Trompettes, sur la Gallerie du Clocher, pour annoncer à toute la Ville de Paris la descente de la Chasse.

A onze heures & demie, arrivérent dans la maison, Messieurs les Lieutenans Civil & Criminel, Avocats & Procureur du Roy du Châtelet, en Robes rouges, Monsieur le Lieutenant Criminel de Robe-Courte y vint aussi, avec les Commissaires & autres Officiers qui doivent se trouver à cette Ceremonie, & prendre la Chasse en leur garde; ils furent conduits à l'Eglise aux places qui leur étoient destinées.

A minuit les Chanoines Réguliers étant entrez au chœur, trouverent l'Eglise remplie d'une foule incroyable de peuple, qui malgré toutes les précautions

1694. des Gardes postez à toutes les avenuës de la Maison & de l'Eglise pour en défendre l'entrée, avoient trouvé moien de penetrer jusques dans le chœur. Aprés y avoir d'abord recité les heures Canoniales, ils monterent tous nuds pieds sur les degrez du Sanctuaire, & là étant prosternez la face contre terre, l'Abbé qui étoit à l'Autel, revétu de ses ornemens Pontificaux avec ses Ministres tous aussi nuds pieds & prosternez comme les autres, commença les sept Pseaumes Penitentiaux, qui furent continuez d'un ton grave & lugubre, les Pseaumes finis, & tout le chœur ayant recité le Confiteor, l'Abbé se tourna, & tenant la main étenduë sur le peuple donna l'absolution generale qui est dans le Rituel de l'Eglise de Sainte Geneviéve.

Cependant deux Chanoines Reguliers revêtus d'Aubes & d'Etolles, montérent à la Chasse pour la conduire dans la descente qu'on en alloit faire, & quatre des plus anciens en Surplis & en Etoles, l'attendirent en bas pour la recevoir; si tôt qu'on la vit enlevée de sa place, le Chantre commença un Répons, qui fut continué par l'Orgue & par six Trompettes, qui s'y joignirent à l'instant, jusques à ce qu'étant descenduë & portée sur l'Autel de Sainte Clotilde, l'Abbé s'en approcha avec ses Officiers pour l'encenser & la baiser; tous les Chanoines Reguliers nuds pieds comme luy la baiserent aussi; Ils furent suivis de Messieurs les Lieutenans Civil & Criminel, Avocats & Procureur du Roy du Châtelet qui la prirent en leur garde, & s'obligerent par un acte dressé sur le lieu par le Sieur Gaudion Greffier du Châtelet, & signé d'eux tous, de ne la point perdre de vûë, jusqu'à ce qu'elle fut remise en sa place.

On commença en suite la Grande Messe qui fut ce-

lebrée pontificalement par l'Abbé, tous les Chanoines Reguliers Prêtres ou non Prêtres y communiérent, à l'exception du Prieur qui devoit dire la Messe de Messieurs les Porteurs de la Chasse à six heures du matin dans la Chapelle du Cloître à laquelle ils devoient aussi tous Communier. 1694.

La Messe achevée, les Chanoines Reguliers se retirerent excepté six qui commencerent à Psalmodier auprés de la Chasse, ce qui fut continué jusques à l'heure du depart de la Procession & durant tout ce temps on permettoit au peuple de la venir baiser toûjours en presence des premiers Officiers du Châtelet & de leurs Huissiers, qui étoient en haye de part & d'autre.

Cependant le peuple se répandoit de tous côtez sur le chemin que la Procession devoit tenir, & comme les fenêtres & les portes des maisons & un nombre infini d'échaffaux dressez le long des ruës ne suffisoient pas pour les habitans, & pour ceux qui de vingt à trente lieües étoient venus pour être spectateurs de cette Auguste Ceremonie, on en voyoit qui s'étoient placez, jusques sur les toits, & sur les cheminées.

Sur les huit heures arrivérent en tres bel ordre, Messieurs du Parlement au nombre de prés de deux cens Conseillers en Robes Rouges, précedés de leurs Huissiers, dont le premier avoit en tête son bonnet de Ceremonie, Monsieur de Harlay Premier President fut complimenté par le Prieur de la Maison accompagné de plusieurs Chanoines Reguliers, deux d''entr'eux les conduisirent à la Chasse qu'ils baisérent, & delà on les mena dans le Refectoire pour s'y reposer & y déjeuner.

On en usa de même avec Messieurs la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes qui arrivérent

1694. peu de temps aprés, tous en habit de Ceremonie; les premiers furent conduits, aprés avoir baisé la Chasse dans la Salle appellée des Papes, & les autres dans celle des Cardinaux, où ils trouverent aussi de quoy se rafraîchir.

Immediatement aprés arriverent les Processions des Mandians & des autres Eglises qui passerent par l'aîle de l'Eglise du côté de Saint Estienne, sans entrer dans le Chœur, pour saluër la Chasse de Sainte Geneviéve; elles deposérent leurs Reliques dans la Chapelle du Cloître sur des tables qu étoient disposées pour les recevoir; ensuite elles furent distribuées dans plusieurs endroits de la maison par les Maîtres des ceremonies, où elles demeurérent jusques au départ de la Procession generale.

Sur les dix heures arriva la Procession de la Cathedrale; une demi-heure auparavant, les Porteurs de la Chasse de Sainte Geneviéve, étoient entrez deux à deux dans l'Eglise, nuds pieds, revêtus d'une maniere d'Aube, ayant à leurs ceintures des Chapelets blancs des Couronnes de fleurs sur leur tête, & un cierge à la main, précedez des deux Maîtres en charge avec leurs bâtons dorez, ils avoient été baiser la Chasse, puis ils étoient venus se placer dans les chaires basses du Chœur; si-tôt qu'ils sçûrent que la Procession de Nôtre-Dame approchoit, ils furent attendre à la porte de l'Eglise la Chasse de saint Marcel, qu'ils reçûrent sur leurs épaules, & l'ayant fait passer auprés de celle de Sainte Geneviéve, en l'inclinant comme pour la saluër, ils furent la déposer sur le maître Autel. Les Orfévres qui en sont les Porteurs, avoient emprunté de tous côtez un si grand nombre de Pierreries pour l'enrichir, qu'elle ébloüissoit ceux qui la vouloient voir de trop prés.

Le Chapitre de Nôtre-Dame precedé des Egliſes de ſa filiation, entra dans le Chœur & prit la droite, il trouva les Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve déja placez à la gauche, avec l'Abbé revêtu de ſes habits Pontificaux, & accompagné de tous les Miniſtres qui ont coûtume de le ſervir à l'Autel; ſi-tôt qu'il vit entrer Monſieur l'Archevêque, il deſcendit de ſa place pour le recevoir, & aprés s'être mutuellement embraſſez, l'Archevêque ſe mit dans la premiere place du Chœur du côté de l'Epitre, & l'Abbé reprit la ſienne du côté de l'Evangile. 1694

Les Chantres de Nôtre-Dame, chantérent les Antiennes de Saint Pierre & Saint Paul, titulaires de l'Egliſe, avec celle de Sainte Geneviéve, & l'Archevêque dit les Oraiſons.

Cependant le Prevôt des Marchands & les Echevins ſuivis de tous les autres Officiers de la Ville, qui avoient accompagné la Proceſſion de Nôtre-Dame, s'avancérent pour baiſer la Chaſſe, puis entrerent dans la Salle ditte des Evêques, qui leur avoit été préparée. Aprés que les Chantres de Nôtre-Dame eurent chanté leurs Antiennes, le Chantre de Sainte Geneviéve entonna celle de Saint Marcel, & l'Abbé dit l'Oraiſon, Monſieur l'Archevêque étant deſcendu de ſa place, alla baiſer la Chaſſe de la Sainte, & fut ſuivi de tous les Chanoines de ſon Egliſe.

Dans le même temps les Maîtres des Ceremonies, qui, comme nous avons dit, avoient fait entrer les Proceſſions dans la Maiſon, les firent ſortir, pour éviter la confuſion, par la grande Porte de l'Abbaye, en cét ordre.

Les Cordeliers, puis les Jacobins, les Auguſtins, & les Carmes tous en tres grand nombre, & ayant pluſieurs Chaſſes & Reliquaires portez par des Reli-

1694. gieux de leurs corps, marchoient les premiers, ils furent suivis des Confreres de Nôtre-Dame de Bonne Délivrance, établis dans l'Eglise de Saint Estienne des Grecs, ces Confréres étoient nuds pieds, vétus de grandes Aubes blanches, avec des Couronnes de fleurs sur leurs têtes, & portoient plusieurs Chasses.

Vinrent ensuite les Prêtres de l'Oratoire avec les Ecclesiastiques de leur Seminaire portans la Chasse de Saint Magloire d'un côté, & les Reverends Peres Bénedictins de Saint Martin des Champs, portoient de l'autre celle de S. Paxence.

Les Eglises Colegiales, dittes communement filles de l'Archevêque, que l'on avoit placées, en attendant le départ de la Procession, dans une des aisles de l'Eglise, suivirent immediattement, precedées de leurs quatre Banieres; les Beneficiers & Chanoines de Sainte Opportune & de Saint Honoré avec leurs Croix & Chasses, occupoient chacun un côté. Ils étoient suivis des deux Croix & des Clergez de Saint Germain de Lauxerrois & de Saint Marcel, le premier avoit la Chasse de Saint Landry à sa tête, & l'autre celle de Saint Clement. On vit aprés paroître les Banieres des quatre Eglises de la Filiation de Nôtre-Dame, & celle de Nôtre-Dame même, elles étoient suivies des enfans de Chœur, des Clercs Benéficiers & Chanoines Mineurs de ces quatres Eglises, qui prirent la gauche, les Banieres des Eglises de S. Medard, & de S. Etienne de la Filiation de Sainte Geneviéve, suivies de leurs Clercs & Enfans de Chœur, marchérent à leur droite; les Croix de toutes ces Egliles, précedoient les Chasses de Saint Aure, & de Saint Merry, la premiere portée par des Barnabites, qui ne viennent pas en Corps, mais seulement en nombre suffisant pour porter & environner cette Chasse.

Les deux Croix de Sainte Geneviéve & de Nôtre-Dame, marchoient enſuite, & étoient ſuivies des Chaſſes de S. Marcel, & de Sainte Geneviéve précedées de celle de Saint Lucain ; celle de Saint Marcel fut enlevée de deſſus le grand Autel par les Porteurs de celle de Sainte Genevieve; & celle de Sainte Geneviéve, entourée des Officiers du Châtelet, par les Orfévres en habits & manteau noirs, & aiant des couronnes de fleurs ſur la tête ; l'une & l'autre furent portées de la ſorte aux Fanfares des Trompettes, & au bruit des Orgues & des Cloches, juſqu'au Parvis de l'Egliſe, ou ſi-tôt que la Chaſſe de Sainte Geneviéve parut, il s'éleva un cry de joye, & tout le Peuple ſe mit à Genoux pour marquer ſon reſpect & ſa confiance. Ce fut là que les Porteurs des deux Chaſſes changerent, & prirent chacun la leur : aprés les Chaſſes marchoit le Clergé, ſçavoir les Chanoines de Nôtre-Dame, precedés des quatre Egliſes Colegiales de leur Filiation à gauche, & ceux de Sainte Geneviéve au nombre de cent quarante, à droite nuds pieds, chantans ſeuls durant tout le cours de la Proceſſion, & étant auſſi precedés des Egliſes de Saint Etienne & de S. Medard ; l'Archevêque de Paris, porté dans un Fauteüil, à cauſe de ſes Infirmitez, & l'Abbé de Sainte Geneviéve nuds pieds, étoient à la fin de leurs Clergés, tous deux vêtus Pontificalement, & donnant la Bénédiction conjointement par toutes les Rües : ils étoient immediatement ſuivis de la Cour du Parlement, qui tenoit la droite avec la Cour des Aydes ; & de la Chambre des Comptes ſuivie des Prevôt des Marchands, Echevins & autres Officiers de Ville qui marchoient à la gauche. 1652.

La Proceſſion paſſa en cét ordre, par les rües de S. Etienne des Grecs & de Saint Jacques, ou de la plûpart des maiſons, & particuliérement de celle des Je-

1694. ſuites il tomba une pluye de fleurs ſur la Chaſſe ; ſur le petit Pont, où le Roy, la Reyne d'Angleterre, Monſieur & Mademoiſelle, & la pluſpart des Princes, Grands Seigneurs & Dames de la Cour ſe rencontrérent, les Porteurs changerent leurs Chaſſes ſuivant l'ancienne coûtume, vis-à-vis le grand portail de l'Hôtel-Dieu, ſur le même petit Pont, & les porterent ainſi par la rüe neuve Nôtre-Dame, juſqu'à la Cathedrale, où on arriva ſur les deux heures aprés midi, au bruit des Cloches & des Orgues ; elle étoit pleine de monde juſques aux voutes ; toutes les Chaſſes y furent poſées ſur des tables au milieu du Chœur, celle de Sainte Geneviéve à droite, & celle de Saint Marcel à gauche, les plus proches de l'Autel ; il n'y eut que les deux Clergez de Sainte Geneviéve & de Nôtre-Dame qui entrérent dans le Chœur, les autres Clergez furent placez par le Maître des Céremonies en differens endroits hors du Chœur ; l'Archevêque de Paris ſe plaça dans ſon Trône, & l'Abbé de Sainte Geneviéve dans la premiere chaire du côté droit ; aprés luy le Premier Preſident du Parlement & les autres Preſidens & Conſeillers juſqu'au milieu des chaires, le reſte tant en haut qu'en bas étant occupé par les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviéve, qui avoient neanmoins laiſſé les dernieres chaires à Meſſieurs les Officiers du Châtelet qui gardoient la Chaſſe ; du côté gauche étoit Monſieur le Doyen de Nôtre-Dame à la premiere chaire, puis le Premier Preſident, les autres Preſidens, les Maîtres & Officiers de la Chambre des Comptes, avec la Cour des Aydes, & le Corps de Ville occupoient le reſte des chaires, les Chanoines de Nôtre-Dame étans placez ſur des bancs diſpoſez autour du Sanctuaire.

La Messe fut celebrée par le Sieur Jolly, Chantre de Nôtre Dame, en la place de Monsieur l'Archevêque, les Chanoines de Sainte Geneviéve servans de Diacres & Soudiacres, tant d'office que d'honneur, le Chantre de Sainte Geneviéve avec son bâton y tint le Chœur avec un Chanoine de Nôtre-Dame, & la Messe fut chantée partie par une excellente Musique, qui étoit au Jubé, & partie par les Chanoines Reguliers, quatre desquels chantérent le second *Alleluia*, de même que quatre de Nôtre-Dame avoient chanté le premier. 1694.

La Messe qui fut trés solemnelle, étant achevée & les Chantres de Nôtre-Dame aïans chanté le *Domine non secundum*, & l'Antienne de Sainte Geneviéve, & les Chanoines de Sainte Geneviéve, le *Salve Regina*, pour saluër la Sainte Vierge, Patronne de la Cathedrale, les Processions furent appelées à haute voix par le Maître des Céremonies, & marchérent pour s'en retourner dans le même ordre qu'elles étoient venuës; la Chasse de Saint Marcel, portée par les Porteurs de Sainte Geneviéve conduisit celle de Sainte Geneviéve, que les Orfévres portoient, jusqu'au petit Pont, où elles reprirent chacune leurs veritables Porteurs, qui les firent incliner l'une contre l'autre avant que de se separer, comme pour se dire adieu, celle de Saint Marcel passa en s'en retournant au milieu des deux Clergez, les Chanoines de Nôtre-Dame aians la droite, & ceux de Sainte Geneviéve, la gauche, & l'Abbé seul en l'absence de l'Archevêque, qui s'étant trouvé mal pendant la Messe avoit été obligé de se retirer, marchoit le dernier, & continua de donner la Bénédiction tant dedans que dehors l'Eglise de Nôtre-Dame; Quand les deux Chapitres furent arrivez, à Sainte Geneviéve des Ardens, le Doyen, l'Abbé,

1694. & les Chanoines des deux Chapitres s'étant salüez avec des témoignages d'une mutuelle bienveillance, ils se separérent : la Procession ne se trouva plus composée que des quatre Mandians, qui la quitterent à mesure qu'ils s'aprochoient de leurs Eglises, & des Chanoines de Sainte Geneviéve avec leurs Paroisses de Saint Etienne & de Saint Medard à droite, aians les Chanoines de Saint Marcel, précedez de leurs Paroisses de Saint Martin & de S. Hypolite à gauche ; le Doyen de cette Colegiale marchoit vis à vis le Prieur de Sainte Geneviéve, & l'Abbé tenoit le dernier lieu, la Chasse de Sainte Geneviéve, étant demeurée à la tête du Clergé.

La Procession passa en cét ordre par la rüe Gallande, la Place Maubert, & la Montagne de Sainte Geneviéve, les Jacobins, & les Confreres de Nôtre-Dame de Bonne Délivrance, se mirent en haye dans le parvis de l'Eglise de Sainte Geneviéve, jusqu'à ce que la Procession fut rentrée ; les Porteurs de la Chasse de Sainte Geneviéve la mirent en travers sur de grands treteaux à l'entrée de l'Eglise, & toute la Procession passa par dessous ; elle fut portée ensuite par le milieu du Chœur au bas des colomnes, d'où elles fût aussi-tôt remontée & remise en sa place, en presence des Officiers du Châtelet, par les deux Chanoines Reguliers en Etôles, qui l'avoient descenduë le matin ; aprés quoy l'Abbé donna la Bénédiction, qui termina cette pieuse & éclatante cerémonie sur les sept heures du soir.

Elle eut tout l'effet qu'on s'en pouvoit promettre ; car à peine la Messe avoit elle été achevée à Nôtre-Dame, que le Ciel, qui depuis six mois avoit été presque toûjours également serein, commença de se couvrir de petits nuages, qui en tres-peu de tems

devinrent fort épais ; il s'éleva un grand vent qui 1694.
fit craindre qu'ils ne vinſſent fondre ſur la Proceſſion, avant qu'elle fût retournée à Sainte Geneviéve ; on avoit d'autant plus ſujet de l'aprehender, que l'on voioit déja la pluie tomber en abondance dans pluſieurs endroits de Paris, cependant Dieu ne voulant pas qu'une ſi auguſte & ſi Sainte ceremonie fût troublée par un pareil accident, toutes ces eaux demeurerent ſuſpenduës en l'air, comme par une eſpece de miracle, juſqu'à ce qu'elle fût achevée, & elles ne tomberent qu'au moment que le Reverend Pere Abbé de Sainte Geneviéve, qui terminoit la Proceſſion eut fait, en rentrant, le premier pas dans ſon Egliſe.

Dés le lendemain on s'aperçût que la terre avoit déja changée de face ; les fruits, que l'on croyoit morts ou mourants, pour ainſi dire, reprirent bien-tôt aprés une vie nouvelle, ils parurent même ſe multiplier de jour en jour ; de ſorte que tout le monde demeure d'accord que depuis plus d'un ſiécle, il ne s'en eſt point vû une ſi grande abondance, ny qui aient été d'une ſi bonne qualité que ceux que l'on recueillit cette année.

Mais le Ciel ne ſe contenta pas d'avoir ainſi retiré la France des portes de la mort, où la diſette de bled l'avoit conduite, il voulut encore la combler d'honneur & de gloire; car le même jour, & dans le même-tems, que la Proceſſion ſe faiſoit, l'Armée du Roy, commandée par Monſieur le Maréchal Duc de Noailles, remporta ſur les Eſpagnols une celebré victoire, qui fut ſuivie de la Conquête de la plus grande partie de la Catalogne.

Il ſe fit encore dans le même-tems pluſieurs miracles particuliers, qui augmenterent la confiance que le peuple avoit toûjours eu en la protection de Sainte

1694. Genevieve ; celuy qui se fit à Senlis, ne doit pas être passé sous silence. Il y avoit une Religieuse du Monastère de la Presentation, nommée Gabrielle Rougeault, sœur de Messieurs Rougeault Conseillers au Parlement de Paris ; qui étoit percluse de tous ses membres, & reduite dans un état si pitoyable, que ses pieds & ses mains étoient presque sans aucun mouvement ; tous les Medecins de cette Ville avoient inutilement travaillé pour sa guerison, & croioient son mal incurable. Le jour que la Procession generale de Sainte Genevieve se fit à Paris, il s'en fit une particuliere de la Paroisse de Sainte Genevieve de Senlis dans l'Eglise de ce Monastere. Cette pauvre Malade aiant appris que l'on y apportoit une Relique du premier Tombeau de la Sainte, pria ses Sœurs de la transporter au Chœur, afin qu'elle eut la consolation de la baiser ; on satisfit à son zele ; la Relique fut apportée sur la grille, & cette bonne Religieuse pleine de foy l'aiant baisée une premiere fois, sentit une espece de revolution & de changement qui se fit dans toutes les parties de son corps ; elle la baisa une seconde, & il luy sembla alors que ses membres commençoient de reprendre leur premiere vigueur ; elle pria ses Compagnes, qui s'empressoient pour faire la même chose, de la lui laisser baiser pour la troisiéme fois, ce fut alors, que se sentant entierement guerie, elle se leva d'elle-même sans secours & sans appui, & comme si jamais elle n'eut été percluse, elle courut à l'Orgue de l'Eglise dont elle sçavoit joüer, & toucha le premier verset du *Te Deum*, qui fut continué par toute l'Assemblée. Comme ce Miracle avoit eu pour témoins tout ce qu'il y avoit de Personnes de consideration & de probité dans cette Ville, l'Evêque & les Magistrats en dresserent un procés verbal.

Cependant le Roy se ressouvenant toûjours qu'il devoit à Dieu, par les intercessions de Sainte Geneviéve le salut de la France, souhaita que pour luy en rendre avec plus de solemnité de tres-humbles actions de graces, le Saint Sacrement fut exposé pendant trois jours dans toutes les Eglises de Paris: le concours du peuple fut tres grand dans celle de Sainte Geneviéve, on fut obligé, pour satisfaire à sa devotion, de laisser, pendant ces trois jours, la Chasse découverte par le devant. Messieurs le Prevôt des Marchands & les Echevins suivis de tout le Corps de la Ville de Paris assistérent en ceremonie à la Messe solemnelle, qui fut celebrée Pontificalement par l'Abbé de Sainte Geneviéve, le premier de ces trois jours. 1694.

Mais ils ne crurent pas devoir se contenter de ces actions de graces passageres, il leur sembla que tant de bien-faits obtenus dans un même jour par les merites de leur sainte Patronne demandoit une preuve permanente du ressentiment qu'ils en avoient; & ce fut dans ce sentiment qu'ils s'engagerent à faire faire un magnifique Tableau, pour être placé dans son Eglise, qui pût être un monument éternel de leur reconnoissance.

Le sieur l'Argiliere Peintre du Roy & de l'Academie Royale de Peinture en a conceu & executé le dessein d'une maniere tres-excellente & tres-ingenieuse.

Dans le bas du Tableau est representé l'interieur d'un Temple, que le Peintre a voulu marquer être l'Eglise de Sainte Geneviéve, par deux statuës que l'on y voit dans l'éloignement, & qui sont celles de saint Pierre & de S. Paul, premiers Patrons de cette Eglise.

Messire Claude Bosc Prevôt des Marchands y paroît à genoux sur un Carreau, revêtu de sa Soutanne rou-

1694. ge,& de ſa Robbe my-partie rouge & violette : ſon air animé, & ſa main étenduë qui montre Sainte Geneviéve,ſemblent nous dire que c'eſt elle ſeule qui eſt la ſource de tant de bien faits qu'on a reçûs. Vis-à-vis de luy ſont les quatre Echevins avec leurs Robbes my-parties ; le ſieur Touſſaint Bazin à genoux , ayant à côté le ſieur Claude Paylon debout;entre deux paroît le ſieur Charles Sainfray à genoux , & enfin le ſieur Loüis Baudran debout. Enſuite ſont les ſieurs Henry Herlin & Philipes Levêque Conſeillers du Roy,anciens Echevins & Quartiniers.Derriere le Prevôt des Marchands, on voit à la droite le ſieur Maximilien Titon Procureur du Roi de la Ville un genoux en terre ; ſa Robbe eſt entierement rouge,parce qu'il eſt l'homme du Roy : le ſieur Martin Jean Mittantier Greffier eſt à genoux à la gauche,il eſt ſuivi des ſieurs Boucot Receveur , & Fournier Colonel des 300. Archers tous deux debout,le premier en ſa Robbe de Ceremonie,de même que le ſieur Mittanier,& le ſecond en habit ordinaire , ayant ſon bâton de commandement à la main.

Toutes ces perſonnes y paroiſſent tellement animées, qu'on lit dans leur viſage & dans toute leur attitude les ſentimens de reconnoiſſance dont ils ſont penétrez. Enfin cette foule de peuple qui paroît dans l'éloignement, & que l'on voit porter ſes regards avides ſur cette Ceremonie,fait comme ſentir la dévotion fervente des Citoiens , leur ardeur pour leur ſainte Protectrice , & la celebrité de l'action que le Tableau repreſente.

Un peu au deſſus Sainte Geneviéve eſt repreſentée à genoux les mains jointes , & dans une poſture fort humble , comme remerciant Dieu de ſes faveurs , & luy rapportant avec un profond ſentiment d'humilité les actions de graces que tout Paris vient luy preſenter. Dans ſon viſage plein de modeſtie éclate la joie

des Bien-heureux, le Peintre l'a touché si delicatement, qu'on y lit en même-temps tous les sentimens d'humilité, d'amour & de reconnoissance que demande l'action où il l'a representé. 1694.

On voit vis à vis dans un nuage les Anges tutelaires de Paris & de la France qui montrent Sainte Geneviéve comme le canal de tant de graces, & qui paroissent prêts de porter par tout les ordres qu'ils recevront du Ciel, quand elle l'aura flèchi par ses prieres dans les nouveaux besoins du Royaume.

Enfin une lumiere celeste, vive expression de la gloire éternelle, termine le haut du Tableau; plusieurs Anges & Cherubins l'environnent, ils paroissent tout occupez de la grandeur de Dieu, qui fait tout leur bonheur; l'amour & la charité, dont ils sont penetrez, éclatent sur leur visage d'une maniere admirable.

Du milieu de cette gloire sortent deux rayons de lumiere, l'un qui descend sur sainte Geneviéve, & l'autre sur le Prevôt des Marchands; avec cette difference que celuy qui tombe sur la Sainte est plus vif, & luy ajoûte un nouvel éclat; & que l'autre moins brillant n'est que pour exprimer ce regard favorable de Dieu sur ceux qui reconnoissent ses bien-faits, ou l'asseurance que donne le Ciel qu'il exaucera les vœux de la Ville, lorsque la Sainte les luy presentera. Le Tableau a 17. pieds de haut sur 14. de large.

La bordure, qui est toute dorée, n'est pas moins ingenieuse que riche. Les quatre coins & le milieu sont ornez de six especes de festons composez d'épics & de raisins, pour symbole de l'abondance que la Sainte a obtenuë; les Armes de France en font le couronnement, elles ont pour supports deux cornes d'abondance.

Dans le soubassement sont les Armes de la Ville,

1694. accompagnées de celles des Prevôt des Marchands, Echevins, & autres Officiers qui ſont repreſentez dans le Tableau. On y voit une grande lame d'azur ondoiante, ſur laquelle ſont écrits en lettres d'or ces mots tirez du Chapitre 5. de l'Epître de S. Jacques, v. 18. qui ſont comme l'ame du Tableau, & dont elles expriment tres-heureuſement le ſujet ; *ORAVIT, ET CÆLUM DEDIT PLUVIAM, ET TERRA DEDIT FRUCTUM SUUM* ; c'eſt à-dire, ELLE A PRIE', LE CIEL A DONNE' UNE PLUIE ABONDANTE, ET LA TERRE A PRODUIT DU FRUIT ; ce ſont les paroles que ſaint Jacques dit au ſujet du Prophete Elie, qui dans une ſemblable occaſion de ſechereſſe, avoit par ſes Prieres obtenu une Pluie abondante.

Au deſſous des Armes de la Ville ſont deux Tables de marbre, ſoûtenuës par une teſte de Cherubin qui termine la bordure du Tableau.

Sur ces marbres ſont écrits ces mots ; Sur l'un : *DU REGNE LOUIS XIV. ROY DE FRANCE ET DE NAVARE, Meſſire Claude Boſc Chevalier Seigneur d'Yvry ſur Seine: Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Procureur General de la Cour des Aydes, & Prevôt des Marchands de la Ville de Paris ; nobles hommes Touſſaint Simon Bazin Conſeiller du Roy en l'Hôtel de Ville ; Claude Puylon ancien Docteur de la Faculté de Medecine ; Charles Sainfray Conſeiller du Roy, Notaire au Châtelet, & Quartenier ; & Loüis Baudran Ecuyer, Subſtitut de mondit ſieur le Procureur General de la Cour des Aydes, Eſchevins, Maiſtre Maximilien Titon Procureur du Roy & de la Ville, & Jean Martin Mittantier Greffier, & Nicolas Boucot Receveur, ont au nom de la Ville donné ce Tableau en reconnoiſſance*

connoissance des secours obtenus du Ciel par l'intercession de SAINTE GENEVIEVE *Patronne de Paris, en* 1694. Et sur l'autre: *Depulso savissimæ sterilitatis metu, & impetratâ precibus* B. GENOVEFÆ, *uberrimâ frugum copiâ.*

CL. BOSC Præf. Urbi, TUSS. BAZIN, CL. PUYLON, CAR. SAINFRAY, LUD. BAUDRAN, Ædiles.

MAXIM. L. TITON Procurator Reg. & Urb. MART. MITANTIER Scr. ET NICOLAUS BOUCOT, Quæst.

Astantibus Consiliariis & Regionum Urbis Curatoribus cùm in hanc ædem convenissent.

Et sacris operati, gratias Deo immortales totius Civitatis nomine egissent, ad æternam divini Beneficii memoriam, hanc Tabulam poni curaverunt,

Regn. LUDOVICO MAGNO IV. Id. Sept. A. R. S. H. M. DC. XCIV.

Ce Tableau fut presenté par Messieurs les Prevôt des Marchands, Echevins & autres Officiers de Ville, le dixiéme Aoust, jour de S. Laurent de l'année 1696. La Ceremonie s'en fit avec beaucoup de pompe & d'appareil. Sur les neuf heures du matin Mr le Prevôt des Marchands, les Echevins, le Procureur du Roy, le Greffier, le Receveur, les Conseillers, &c. partirent de l'Hôtel de Ville à pied; ils étoient revêtus de leurs Habits de Ceremonie, marchoient dans un fort bel ordre, & étoient escortez de toute la Compagnie de leurs Gardes. Ils arriverent sur les dix heures à sainte Geneviéve, & furent reçus à la porte de l'Eglise par douze Chanoines Reguliers des plus anciens du Chapitre, ayant à leur tête le Prieur de l'Abbaye, qui complimenta M. le Prevôt des Marchands. Si tôt qu'ils furent introduits dans la Nef, le Tableau, qu'on avoit posé au-dessus de la porte du Chœur, pour la Cérémonie, & qui étoit demeuré voilé jusqu'alors, fut découvert; & cette Illustre Compagnie l'offrit à sainte Geneviéve, au nom

de tout le peuple de Paris, dont une partie ratifioit cette pieuſe oblation par ſa preſence & ſes acclamations. La Meſſe fut enſuite celebrée Pontificalement par l'Abbé de Ste Geneviéve en preſence du Corps de Ville, qu'on avoit placé proche de l'Autel, & elle fut chantée par une excellente Muſique. La Compagnie des Porteurs de la Chaſſe y aſſiſta, & il s'y trouva un tres-grand nombre de Perſonnes de qualité, qui voulurent prendre part à cet homage ſolemnel, que la Ville rendoit à ſon illuſtre Patrone. La Chaſſe qu'on avoit découverte par le devant étoit entourée d'un grand luminaire, tout le Chœur étoit richement tapiſſé, la parure de l'Autel, dans une ſimplicité conforme à la gravité des divins Myſteres, avoit neanmoins quelque choſe de magnifique & de majeſtueux; Enfin l'on n'avoit rien épargné du tout ce qui pouvoit contribuer à l'éclat de cette grande Fête.

FIN.

Fautes à corriger dans l'Hiſtoire Chronologique.

Page 23. *ligne* 14. propte, *liſez* propre.

Page 24. *lig.* 16. Maria, *liſ.* Mariæ.

Ibidem 24. *lig* 19. toro tempore nudi, *liſ.* toto corpore nudi.

Pag. 26. *lig.* 22. *aprés ce mot*, luy ſucceda, *il faut mettre un point.*

Pag. 27. *lig.* 11. ſembloit tout inonder, *liſ.* ſembloit devoir tout inonder.

Pag. 31. *lig.* 2. les quatre Ordres Mandiens, *liſ.* Mandians.

Pag. 32. *lig.* 30. aiant chacun un flambeau à la main, ſuivoient par le milieu de la ruë; les autres Princes, *&c. liſ.* ayant chacun un flambeau à la main: ſuivoient par le milieu de la ruë les autres Princes, *&c.*

Pag. 51. *lig* 11. par l'Evêque de Sens, *liſ.* par l'Archevêque de Sens.

Pag. 60. *lig.* 34. au devant du Comte de Monsfeld, *liſ.* Mansfeld.

Pag. 70. *lig.* 9. peu de tems aprés: le Roy, *liſ.* peu de tems aprés le Roy, *&c.*

Pag 94. *lig.* 19. le ſieur Mittanier, *liſ.* Mittantier.

Pag. 95. *lig.* 4. où il l'a repreſente, *liſ.* où il la repreſente.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Prevost de Paris, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, salut. Nôtre bien amé URBAIN COUSTELIER Marchand Libraire à Paris, Nous a fait remontrer que le Sieur DE MONTENAY Abbé de Sainte Genevieve de Paris, & Superieur General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France, luy a permis d'imprimer *Les Offices propres de Sainte Genevieve Patrone de Paris & de toute la France, avec les Offices & Oraisons de tous les Saints dont la Feste se celebre en l'Eglise de cette Sainte, conformément au Propre imprimé en faveur dudit Sieur Abbé & des Chanoines fait en l'année* 1665. *Ensemble les Ceremonies & Prieres qui se font en la Descente & Procession de la Châsse de Sainte Genevieve, avec son Eloge, sa Vie, & l'Histoire Chronologique de ce qui est arrivé au Tombeau de Sainte Genevieve, & de toutes les Descentes & Processions de la Châsse qui se sont faites depuis sa mort jusqu'à present*, lequel Livre & Oraisons l'Exposant ne peut imprimer sans nos Lettres d'approbation & confirmation de la Permission dudit Sieur Abbé, lesquelles il nous a treshumblement fait supplier luy octroyer. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit sieur Exposant, en agréant la Permission dudit Sieur DE MONTENAY Abbé de Sainte Genevieve, & Superieur General desdits Chanoines Reguliers, en datte du

1. Aouſt dernier, cy-attachée ſous le contre-ſcel de nôtre Chancellerie, luy avons permis & permettons par ces preſentes d'imprimer ou de faire imprimer *Les Offices propres de Sainte Genevieve Patrone de Paris, & tout ce qui eſt énoncé cy-deſſus*, par tel Libraire ou Imprimeur, en un ou pluſieurs Volumes, & en telles marges, caracteres, & autant de fois que bon luy ſemblera pendant le temps de huit années entieres & conſecutives, à commencer du jour que le tout ſera achevé de réimprimer; le vendre & diſtribuer par tout nôtre Royaume. Faiſons tres-expreſſes défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, vendre ni diſtribuer ce qui eſt cy-deſſus énoncé, ſous prétexte d'ancienne Edition ni autrement, & en quelque ſorte & maniere que ce ſoit ſans le conſentement dudit Expoſant, ou de ſes Ayans cauſe, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts; à condition qu'il ſera mis deux Exemplaires de tout ce que deſſus dans nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres de nôtre Chaſteau du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher feal Chevalier Commandeur de nos Ordres le Sieur Boucherat Chancelier de France. Comme auſſi de faire imprimer le tout ſur de beau & bon papier & en beaux caracteres, ſuivant les Reglemens de la Librairie & Imprimerie, que l'impreſſion en ſera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs; & de faire enregiſtrer ces preſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris, le tout à peine de nullité des preſentes; Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & uſer ledit Expoſant, & ſes Ayans cauſe, pleinement

& paiſiblement; ceſſant, & faiſant ceſſer tous troubles, & empeſchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre & Prieres l'extrait des preſentes elles ſoient tenues pour deuement ſignifiées, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires du Roy foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Mandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent faire pour l'execution des preſentes tous Exploits, Significations, Défenſes, Saiſies, & autres Actes de Juſtice requis & neceſſaires; De ce faire te donnons pouvoir, ſans demander autre permiſſion: CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le premier jour de Septembre, l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-ſeize: Et de nôtre regne le cinquante-quarre. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 6. Septembre 1696. *Signé*, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 20. Decembre 1696.

NOMS ET SURNOMS des Porteurs de la Chaſſe de ſainte Geneviéve, qui eſt compoſée de ſeize Porteurs & vingt-quatre Attendans, pour faire le nombre entier de quarante Confreres Porteurs de la Chaſſe de ſainte Geneviéve, qui juſques à preſent ſont & ont été tous Bourgeois & natifs de Paris ſuivant l'inſtitution, qui pour la plûpart ont paſſé les charges & honneurs des ſix Corps des Marchands de cette Ville ; mais ſur tout, celle d'avoir été Echevins de cette Ville de Paris, du Conſulat, du grand Bureau des Pauvres, ce qui les diſtingue des autres Aſſemblées.

PREMIEREMENT.	*Receptions.*
1 Antoine de la Porte,	1631
2 Pierre Cellot,	1648
3 Denis Bechet,	1648
4 Jean Predéſeigle,	1650
5 Louis Noiſet,	1662
6 Nicolas Dufrayez,	1669
7 François Alexandre,	1670
8 Gabriel Vaze,	1674
9 Julien Lory,	1675
10 Euſtache le Sueur,	1975
11 François Dionis,	1675
12 Leonard Chauvin,	1675
13 Pierre Burgevin,	1676
14 François Baudequin,	1676
15 Mathurin Barois,	1680

		Receptions.
16	Jean le Breſt,	1682
17	Louis Joſſe,	1684
18	Gabriel le Juge,	1686
19	François Jollain,	1687
20	Antoine Guillot,	1687
21	Pierre Corroſet,	1689
22	Gilles de Choiſy,	1689
23	Jacques Morin,	1692
24	Urbain Couſtelier,	1694
25	Jean Deſcourtieux,	1694
26	Pierre Sauvage l'aîné,	1694
27	Pierre Sauvage le jeune,	1694
28	Jacques Albert Mocquet,	1694
29	Jean Sauvage,	1694
30	Henry Dufrayez,	1695
31	Etienne Vannier,	1695
32	Louis Poulain,	1696
33	Paul Parizot,	1696
34	Euſtache Claude le Sueur,	1696
35	Nicolas le Sueur,	1696
36	Mathurin Champagneux.	1696
37		
38		
39		
40		

Imprimé le 20. Decembre 1696.

NICOLAS DUFRAYER, } *en Charge.*
GABRIEL LE JUGE, }

A PARIS, De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1697.

VITA SANCTÆ GENOVEFÆ

PROUT HABETUR IN NOVEM

ANTIQUISSIMIS MANUSCRIPTIS,

Quorum

VARIÆ LECTIONES

ad marginem apponuntur.

EXPLICATION DES NOTES qui distinguent les neuf Manuscrits sur lesquels on a revеu la Vie Latine, avec les siecles ausquels ils ont été écrits.

MS. A. *Est de la Bibliotheque de sainte Geneviève. Monsieur Baluze estime qu'il a prés de neuf cens ans ; Il est in* 8. *écrit sur du parchemin.*

MS. B. *Est de la Bibliotheque de Monsieur Colbert, de même que les suivans. Il est de* 550. *ans, cotté numero* 801. *in fol. en velin.*

MS. C. *Est de* 500. *ans, in* 8. *en velin, cotté* 738.

MS. D. *Est de* 450. *ans, in* 8. *en velin, cotté* 6038.

MS. E. *Est de* 400. *ans, grand folio en velin, cotté* 59.

MS. F. *Est de* 400. *ans, in folio, en velin, coté* 401.

MS. G. *Est de* 400. *ans, in folio en velin, cotté* 515.

MS. H. *Est de* 400. *ans, in* 4. *en parchemin, cotté* 5431.

MS. I. *Est de* 350. *ans, in folio, en velin, cotté* 846.

INCIPIT VITA SANCTÆ GENOVEFÆ VIRGINIS.

MSS. *B, E, F, G, H, I.* sic habent.

I. BEATA [1] GENOVEFA in Nemetodorensẽ parochiâ nata fuit, quæ septem ferè millibus à Parisio urbe abest. Pater ejus Severus, mater vero Geroncia vocitata est. Sed primùm ab ineunte ætate ejus devotionem, tùm demùm gratiam Dei quæ in ipso collata est, fidelibus censui innotescere. 1

1 MSS. *A, C, D. sic incipiunt.* In Christi nomine. Incipit libellus de vitâ & moribus, sive conversatione beatissimæ virginis Genovefæ, quæ obiit III. Nonas Januarii.

Tempore quidem quò ad describendam beatæ virginis Genovefæ vitam accessi, operæ prætium duxi, ut tempus locumque nativitatis, ac nomen patris ejus & matris, quinetiam gratiam Dei, quæ ipsi à primævâ ætate præstita est, brevi stylo notarem. Licet enim certum diem nativitatis ejus ignoremus, tamen conjicimus ex historiis veterum quòd tempore Imperatorum, Honorii videlicet imperantis in Occidente, & Theodosii minoris in Oriente, in Nanmetodorense parochiâ, ubi pater ejus nomine Severus ac mater nomine Geron-

II. Proficiſcentibus itaque ad Britanniam ſanctis ac venerabilibus viris Germano & Lupo Pontificibus, ad Pelagianam hæreſim, quæ in illis finibus imminebat, ſuperandam; quæ hæreſis, zizaniâ ſuper triticum ſeminans, aſſerebat natos ex duobus baptizatis ſine baptiſmo poſſe ſalvari; cum omninò prædicatio divina tradat nullum poſſe habere vitam æternam, niſi renatus fuerit ex aqua & Spiritu ſancto; hanc hæreſim & ſcripturarum teſtimonio & virtutum miraculis triumphantes, ab eâdem provinciâ pepulerunt. Euntes, ut dixi, in Britanniam, ad prædictam parochiam manendi* vel maximè orandi gratiâ ſe contulerunt; quibus cum vulgi multitudo, haud procul ab Eccleſiâ benedictionem expetens obviam veniſſet, & catercia morabantur, fœliciſſimæ nativitatis diem aſſecuta eſt. Nec poſt multo à ſancto Germano Antiſſiodorenſi proficiſcente in Britanniam, Dei nutu patefactum eſt multis, quod Chriſto inviolato corpore necnon mente perpetuum exhibitura eſſet famulatum.

Manſit verò cum parentibus, creſcens tam corpore quam rectis moribus, à tempore ſupradicto uſque ad tempus Valentiniani, quo Romanum imperium infinibus Galliæ finem rapuit, ſumentibus Francis Dynaſtiam in eâ per Tyrannidem, nomenque Patriæ de ſuo nomine dantibus. Deinde, nempe jam adoleſcentula, conſecrata à Vilico Epiſcopo Carnotenſi, claruit innumeris virtutibus ac miraculis adhuc vivente Nicaſio, qui ſub Hunnorum Tyrannide Martyrio coronatus eſt; Remigioque deinde, Præſulibus ſanctis Durocordarum, ſub regibus Francorum videlicet Childerico, Clodovæo uſque ad tempus Clotarii regis & Childeberti, quando meruit, depoſitâ fragilis ſarcinâ corporis, ejus anima paradiſi januam penetrare. Omnis igitur Antiſtitum Galliæ Decreto proficiſcentes in Britanniam ſancti ac venerabiles Viri, ſcilicet jam dictus Germanus & Lupus Pontifices, ſub Imperatoribus taxatis ad Pelagianorum hæreſim, quæ in jam dictam inſulam maximè pullulabat ſuperandam ad Baſilicam Nanmetodoro vico ſitam manendi,*

vatìm uterque ſexus virorum ac mulierum ac parvulorum occurreret, in medio cœtu occurrentium eminùs ſanctus Germanus [1] intuetur in ſpiritu ſanctiſſimam fore Genovefam, quam ilicò ad ſe * deduci præcepit; cujus caput deoſculans, ſciſcitabatur à turbâ nomen puellæ, cujuſque eſſet filia interrogat. Extemplo nomen Genovefæ à circumſtante populo indicatum eſt, & pater vel mater ejus acciti aſtiterunt, ad quos ait ſanctus Germanus: Hæc infans veſtra eſt filia? At illi; Noſtra, inquiunt, Domine. Quibus ait ſanctus Germanus: Fœlices vos tam venerandæ ſobolis genitores, in hujus nativitate magno gaudio & exultatione celebratum myſterium in cœlo noveritis ab Angelis. Erit enim hæc magna coram Domino, & multi ejus vitam propoſitumque ſanctum mirantes declinabunt à malo & ab improbâ atque impudicâ vitâ converſi ad Dominum, remiſſionem peccatorum, & præmia vitæ à Chriſto percepturi erunt [2]. 1 2

III. Et paulò poſt ait Genovefæ: Filia mi Genovefa? At illa reſpondit: Audit famula tua, Pater ſancte* [3] quæ jubes edicito. Cui S. Germanus dixit: * Quæſo ne vereris mihi profiteri, ſi vis, in ſanctimonio conſecrata, Chriſto immaculatum & intactum corpus quemadmodum ſponſa ejus ſervare. Cui Genovefa reſpondit: Benedictus tu, mi Pater, quia quæ 3

1 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*. intuitus in ſpiritu magnanimam Genovefam, ilicò ad ſe *

2 MSS. *H*, *A*, *C*, *D*, *percepturi erunt*. Hæc allocutus patri & matri ejus de myſterio nativitatis ipſius ab Angelis celebrato, confeſtìm ait Genovefæ: Filia mea? Quæ reſpondit: Audio, Pater ſancte, *

3 MS. *H*. quæcumque jubes mente ſagaci percipio. Cui ſanctus Germanus dixit: *

1 desidero dignatus es si velim sciscitari 1, volo, inquit, sancte Pater, & ora * ut devotionem meam Dominus adimplere dignetur. Ait ei sanctus Germanus : Confide filia, & viriliter age, & quod credis corde & ore confiteris operibus adimplere satage, dabit enim Do-
2 minus virtutem & fortitudinem 2 decori tuo.

IV. Pervenientes ergo ad Ecclesiam, cursum spiri-
3 tualem nonam atque duodecimam 3 celebrantes, semper sanctus Germanus manum suam super caput ejus tenuit, & cibo sumpto ac hymno dicto, jussit Severum cum suâ filiâ * in suo se collocare receptaculo, eumque primo diluculo antè sui profectionem ad se reverti præcepit ; quæ cum, lustrante jam solis lampade terras, ita ut jusserat à genitore suo fuisset adducta, nescio quid in eâ deinceps celeste sanctus Germanus conspicatus, ait ad eam : Ave filia Genovefa ; reminiscerisne quid de corporis tui integritate hesterna die mihi sis pollicita ? Cui Genovefa respondit : Reminiscor quid tibi deoque, Pater sancte, promisi, quia castitatem mentis & corporis integerrimam, Deo meo juvante, usque in finem servare desidero. Cui sanctus Germa-

1 MS. *B. sciscitari* quia vitæ hujus propositum avidissimè me desiderare te medio & teste Deo profiteor & ora *

2 MS. *A, C, D. decori tuo.* Quo dicto, præfatus Præsul tandiù manum super caput ejus tenuit quoadusque ad jam dictam Basilicam pervenerunt, ibique benedictione populo datâ & manus celebratâ missione, quæ solis Episcopis competit, de quâ Cyprianus Martyr & Cornelius Apostolicus altercati primùm, deinde sibi consentientes evicit Cyprianus secundùm authoritatem Evangelicam manus missio post baptismum celebraretur ; cursuque spirituali celebrato, nonâ videlicet & duodecimâ necnon, secundùm morem, cibo sumpto ac hymno dicto quieverunt, jubens, præscius futurorum Germanus, Severum unâ cum filiâ suâ *

3 MS. *B.* Officiumque divinum celebrantes *

nus nummum æreum, Dei nutu allatum habentem signum Crucis, à tellure colligens; pro magno munere dedit, inquiens ad eam: Hunc transforatum pro memoriâ mei à collo suspensum semper habeto, nulliusque metalli, neque auri, neque argenti, seu quarumlibet margaritarum ornamento, collum saltem digitosque tuos onerari patiaris. Nam si sæculi hujus vel exiguus decor tuam superaverit mentem, etiam æternis & cœlestibus ornamentis carebis; & vale dicens ei atque obsecrans ut sui memor tantùm crebrò in Christo esset, & commendans eam genitori suo Severo iter quod cœperant auxiliante Domino perrexerunt [1].

V. Factum * est autem post dies aliquot, cum mater ejus die solemni ad Ecclesiam pergeret, & Genovefam, quam domi remanere præceperat, nequaquàm posset abigere clamantem sibi cum lacrymis & dicentem, Ego fidem, quam Deo & sancto Germano pollicita sum [2] sollicitè servabo & Ecclesiæ limina frequen-

1 MSS. *A*, *C*, *D*, *perrexerunt*; Nam prædicta hæresis, zizaniam super triticum disseminans, inter alia contra fidem Catholicam asserebat natos ex duobus baptizatis sine baptismo posse salvari; cum omninò divinum eloquium clara voce per Joannem intonet, dicens nullum posse habere vitam æternam nisi renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, hanc Scripturarum testimoniis & virtutum miraculis triumphantes ab eâdem provinciâ jam dicti Pontifices non solum funditus stirparunt, sed etiam Scotorum ac Pictonum infestationem quæ illi regioni instabat in Paschæ festivitate quando adhuc in albis erant quos baptizaverunt in nomine sanctæ individuæ Trinitatis, canentes voce excelsâ alleluia effugaverunt. His ergo prætermissis ordo deposcit ut prosequamur de Genovefâ. Factum est *

2 MSS. *A*, *C*, *D*, *pollicita sum* adminiculante Christo servabo *

2 MS. *H*. Christo me consolante.

tabo, ut ſponſa Chriſti eſſe merear;[1] ſicut ipſe mihi beatiſſimus Confeſſor repromiſit * ilicò mater ejus felle commota, ut filiæ alapam dedit, ſtatìm oculorum percuſſa eſt cæcitate: tribus * namque menſibus minùs à biennio, nutu divinæ majeſtatis ad manifeſtandam gratiam Genovefæ, hanc perpeſſa eſt cæcitatem [2]. Tandem aliquando mater ejus recordata eſt quale olim ſanctus Germanus filiæ dederit teſtimonium, vocans * eam ad ſe, ait ei: Obſecro te, filia mea, accipe hauritorium & properans perge ad puteum ut exhibeas mihi aquam; cumque feſtinanter iſſet ad puteum & ſuper marginem putei fleret, eo quod mater ejus propter eam viſu privata ſit, [3] impleto * vaſculo aquam detulit matri; mater vero ejus elevans manus ad cœlum cum fide & veneratione aquam à filiâ ſuâ allatam inſuper, ipsâ ſuſpirante, ab eâ crucis virtute ſignatam accepit, de quâ fomentans ſibi oculos paululùm videre cœpit, cumque hoc bis terque feciſſet, lumen amiſſum integrè recepit.

VI. Contigit autem poſt hæc ut cum duabus puellis, multùm ſe ætate præeuntibus, ad conſecrandum Vilico Epiſcopo traderetur, quæ cum juxta ætatem annorum ad conſecrandum offerrentur, ut comperit divinitùs prædictus Pontifex Genovefam virginibus, quæ illi præponebantur, meritis multùm eſſe ſublimiorem ait; Illa quæ retrò ſequitur anteponatur, quoniàm

1 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*, *merear*, quatenùs margaritis ac veſtibus ejus digna reperiar, ilicò mater ejus iracundiâ repleta ut filiæ alapam dedit ſtatim ultione divinâ videndi amiſit pulchritudinem; tribus *

1 MS. *H*. luminum percuſſa eſt orbitate *

2 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*, *cæcitatem* quâ nimiùm attrita mater ejus reduxit ad memoriam quid tunc teſtimonii de filiâ ſuâ ſummus Pontifex Germanus dediſſet vocans *

3 MS. *B*. deindè ut deſtitit flere impleto *

hæc cœlitùs jam est sanctificationem adepta. Sic itaque benedictionem consecutæ, à præsentiâ Episcopi recesserunt.

VII. Denique parentibus beatæ Genovefæ defunctis, accersita à suâ matre spirituali, ad Parisium urbem commigravit, & ut virtus Domini in infirmitate ipsius probaretur & gratia Christi in eâ collata plus [1] luceret *, tempore aliquo ita est corpus ejus obsessum paralysi, ut laxatis artubus nulla compago adhærere suo crederetur loco. De quâ infirmitate nimium afflicta, triduò corpus ejus velut exanime, solis paululùm genis ejus rubentibus, custodiebatur: quæ dum postmodùm sanitati pristinæ fuisset reddita, profitebatur ductam se esse in spiritu ab Angelo in requiem justorum [2] & ibi se vidisse præparata diligentibus Deum præmia, quæ incredibilia apud infideles habebantur. 1 2

VIII. [3] Pluribus dehinc in hoc sæculo viventibus secretas conscientias liquidò declarabat. [4] 3 4

IX. [5] Adveniente post hæc denuò sancto Germano Parisium, ac secundâ vice in Britanniam proficiscenti, universus populus egressus est à civitate obviàm ei. At ille continuò sollicitus de Genovefâ quid age- 5

1 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*, plus creſceret *

2 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*. & ſupplicum implorum *

3 MS. *B. Omittit art. VIII.* pluribus de hinc, *&c.*

4 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*, *declarabat* quod propter arrogantes ſilere magis qui ingentem devotionem habent detrahendi, & dum bonis invident ſuam ſuperſtitioſam conſcientiam indicant, quàm propter bonos & humiles deſcribere malui.*

5 MSS. *A*, *C*, *D*. Proficiſcente igitur ſancto Germano ſecundâ vice in Britanniam, unâ cum Severo Trevirenſe Præſule, imperante jam minore Valentiniano filio Placidiæ, MS. *H*. contigit recti linea callis iter facere per Pariſium, quo audito ferè univerſus populus egreſſus ab urbe obvius ei hi-

ret inquisivit; sed vulgus, qui paratus est potiùs ad derogandum quàm ad imitandum, asserebat eam inferiorem quàm opinabatur esse. Quorum iniquam vocem omninò despiciens sanctus Pontifex *, in civitatem ingressus ad hospitium Genovefæ usque pervenit, quam cum tantâ humilitate salutavit ut omnes mirarentur; & oratione factâ, ostendit his quibus despectui habebatur in secreto cubiculi ejus terram madidam de suis lacrymis irrigatam [1]; & commendans eam * populo, in viam quam cœperat iter direxit.

X. [2] Exeunte sono Attilam Hunnorum regem Galliam sævissime vastaturum, terrore * perculsi Parisiorum cives, bona ac stipendia facultatum suarum in alias tutiores civitates deferre nitebantur; quorum matronas convocans Genovefa, suadebat ut jejuniis

lari animo cucurrit, at ille illicò postpositis omnibus sollicitus de Genovefâ quid ageret inquisivit; sed vulgus qui paratior est ad detrahendum bonis potiùs quàm ad imitandum, asserebat hanc omnibus studiis sese inferiorem quam, cavillantes, potiùs dignam laude prædicabant quàm vituperatione; nam sicut non justificatur quis alienâ laude, ita non læditur infamiâ; quorum garrulam vocem parvi pendens sanctus Germanus, *

1 MSS. *A*, *C*, *D*, *H*, *irrigatam*, & residens dispositi eis quasi ignaris vitæ ejus exordium, quemadmodùm Nannetodoro primum Deo electam divinitùs compererat, commendansque eam *

* *Hic finit MS.* C. *cætera desiderantur.*

2 MSS. *A*, *C*, *D*, Famâ divulgante *, quæ tàm veri quàm falsi nuntia refertur, quod Attila Hunnorum rex sævitiâ superatus Gallias decrevisset populari ac suæ ditione subjicere terrore *

MS. *H.* Exeunte verò sono de Attilâ rege Hunnorum, quod sævitiâ ejus superatam Galliæ Provinciam cœpisset vastari terrore *

MS. *B. Art. X. XI. & XII. omittit.*

& orationibus ac vigiliis insisterent, quatenùs possent, sicut Judith & Esther, superventuram cladem evadere. Consentientes ergo Genovefæ dies aliquot in baptisterio vigilias exercuere, jejuniis & orationibus, sicut Genovefa suaserat, Deo vacaverunt. Viris quoque earum suadebat ne bona sua à Parisio auferrent; nam illas civitates quas tutiores esse credebant gens irata vastaret, Parisium vero incontaminatam ab inimicis, Christo protegente, esse salvandam.

XI. Quâ de re insurrexerunt in eam cives Parisiorum dicentes pseudoprophetissam suis temporibus apparuisse, eo quod prohiberentur ab eà, utpote à peiturâ Parisio civitate, in alias tutiores urbes bona sua transferre. Tractantibus ergo civibus ut Genovefam aut lapidibus obrutam, aut vasto gurgiti mersam punirent [1]; intereâ adveniente ab Antisiodorensi urbe Archidiacono, qui *olim audierat sanctum Germanum magnificum testimonium de Genovefâ dedisse, invenit per loca cives conventicula facere, ac de interemptione Genovefæ concionari: qui cum consilium eorum cognovisset, dixit ad eos: Nolite, ô Cives, tantum admittere facinus, istam de cujus vos interitu tractatis, referente S. Germano Antistite nostro, audivimus ex utero matris suæ à Deo electam, & ecce eulogias à sancto Germano [2] directas * exhibeo. Comperientes ergo Parisiorum cives Genovefam testimonio sancti Germani Dei esse fidelissimam famulam, & videntes eulogias quæ illi, deferente Archidiacono, fuerant allatæ, metuentes Dominum, & hæc quæ ab Archidiacono dicebantur mirantes, dissipato

1 MSS. *A*, *D*, *punirent*. Defuncto jam sancto Germano, advenit ab Antissiodorense urbe, annuente Domino, Archidiaconus qui *

2 MSS. *A*, *D*, *H*, relictas *

pravo consilio insidiandi finem fecerunt.

XII. Tunc impletum est dictum Apostoli, qui ait: Non enim omnium est fides, fidelis autem Dominus qui conservabit vos, & custodiet à malo. Summi Antistites Martinus & Anianus pro virtutum suarum admiratione valdè laudati sunt, eò quod unus apud Vangionum civitatem, posterâ die inermis pugnæ inferendus, utriusque exercitus sævitiâ sedatâ fœdus obtinuit. Alter verò Aurelianorum urbem ab exercitu Hunnorum circumseptam, juvantibus se Egetio Patricio cum Gothis, meritis orationum suarum ne periret promeruit. Porrò Genovefam nonne dignum est honorari, quæ itidem orationibus suis prædictum exercitum ne Parisium circumdaret procul abegit.

XIII. A quintodecimo namque usque ad quinquagesimum ætatis suæ annum [1], à die Dominico usque ad quintam feriam, & à quintâ feriâ usque ad diem Dominicum, jejunium nunquam dissolvit. Nam illis solummodò duobus sacris in hebdomadâ diebus, id-est Dominicâ & feriâ quintâ aliquantulùm cibi sumens, reliquis totius hebdomadæ diebus in abstinentiâ perdurabat. Esca vero, si quando edebat, erat illi panis * ordeaceus & faba, quam post duas aut tres hebdomadas in ollâ coctam [2] recommiscens edebat; vinum autem vel quidquid inebriare potest in omni vitâ suâ non bibit. Post quinquagesimum autem annum ætatis suæ, suadentibus Episcopis, quibus

1 MS. *A*, *D*, *annum* ut crucifigeret, juxtà dictum Apostoli, membra sua cum vitiis & concupiscentiis, & exemplum foret imitabile per omne sæculum, jejuniis ac vigiliis Deo dicatis in die Dominico tantùm & in quintâ feriâ jejunium solvebat, nullus etiam ei cibus alius erat omni tempore nisi panis *

2 MSS. *A*, *D*. pro omnibus deliciis

contradicere ſacrilegium fore ſuſpicabatur, metuenſque illud Domini dictum, quo ait: *Qui vos audit me audit, & qui vos ſpernit me ſpernit*, piſcem & lac cum pane ordeaceo edere cœpit.

XIV. Quotiens cœlum conſpexit totiens lacrymata eſt, & cum eſſet mundo corde, [1] Deum mente ſemper ſtudebat aſpicere, ut poſt eum palàm cum Angelis valeat ſemper videre, ſicut ipſe Dominus ait: *Beati mundo corde, quoniam ipſi Deum videbunt.* 1

XV. Duodecim enim virgines ſpirituales quas Hermas, qui & Paſtor nuncupatus eſt, in libro ſuo deſcripſi, ei [2] individuæ comites extitere, quæ ità * nominantur, * fides, abſtinentia, patientia, magnanimitas, ſimplicitas, innocentia, concordia, charitas, diſciplina, caſtitas, veritas, & prudentia [3] Hæ fuere individuæ & indiſſociabiles Genovefæ comites *. 2 3

XVI. Quantâ [4] vero veneratione & amore dilexit 4

1 MSS. *A*, *D*, *H*, *corde* quemadmodùm Lucas Evangeliſta deſcripſit de beatiſſimo Stephano, ità & hæc credebatur cœlis apertis Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum ſtantem à dextris Dei videre: quoniàm irritum non eſt promiſſum Domini, quo ait: *Beati mundo corde* *

2 MSS. *A*, *D*, *H*, *deſcripſit* ac virgines nominat ſinè quibus nulla virginum nulluſque pœnitentium in Jeruſalem ſupernam quæ ædificatur ut civitas coaptari poteſt, quæ ita *

3 MSS. *A*, *D*, *prudentia*, quibus & hæc veluti ſempèr ſibi ſociatis fruebatur tàm opere quàm verbo, faciendo ſcilicet & docendo. *

4 MSS. *A*, *D*, *H*, Multâ quoque ſub frequentatione egrediens Pariſium præ omnibus adire ſolebat Catholacenſem locum, eò quod ibi primus Epiſcopus Pariſii, videlicet ſanctus Dionyſius cum ſociis ſuis Ruſtico & Eleutherio à perſecutoribus, juxtà dictum Salomonis, ſtultus ſerviet ſapienti, Martyrio coronatus, & à piis habitatoribus ejuſdem loci ſepulturæ eſt traditus, diſtantem à ſæpè dictâ urbe milliaribus ſex. Qui Dionyſius ortus Athenis, Sacerdoſque primùm

Catholacenſem vicum in quo ſanctus Dionyſius[1] cum ſociis ſuis Ruſtico & Eleutherio paſſus eſt nequaquàm ſilendum eſſe arbitror. Nam fervens devotio erat ipſi beatiſſimæ Genovefæ ut in honorem ſancti Dionyſii Epiſcopi & Martyris Baſilicam conſtrueret, ſed facultas deerat. Cui cum ſolitò quâdam die Preſbyteri civitatis occurriſſent, ait ad eos; Venerabi-

more Gentilium Areopagus effectus; deindè abrenuntiatis idolis converſus ad prædicationem Pauli credidit in Chriſtum, amiſſoque civium conſortio, nunc tertæ nunc maris itinere perfunctus, per multa pericula Romam uſquè tetendit, ubi ſtatim ut vir eruditus tâm philoſophorum diſciplinis quàm etiam divinarum litterarum à ſancto Clemente ſucceſſore beati Petri Apoſtoli, filioque ſecundùm baptiſmatis gratiam collati in remiſſionem peccatorum, & ſuper hanc provinciam quæ nullum veritatis præconem anteà habuerat quaſi, quaſdam novales perficiendo, ad imbuendas nationes, adhuc ſuperſtitionibus & ritibus Paganorum deditas, fidei dogmatibus, legatio creberrimis Scripturarum dictis inſtruimur quod Petrus veniens Romam, Linum & Cletum ſacerdotii ſocios aſſumpſit, quatenùs in urbe multorum deorum cultibus deditâ, ſuffragatores divinæ prædicationis haberet, ad ultimum, antè aliquot dies paſſionis ſuæ, Clementem in omnibus ſtudiis ſui imitatorem, in ſuæ ſedis cathedrâ collocavit, qui certamen ſancti Petri Apoſtoli in Cæſareâ geſtum cum Symone Mago, & virtutes ac miracula ab eodem perpetratas propter infideles plenitèr deſcripſit. Ergo quia de ſancto Clemento ſucceſſore Petri Apoſtoli, ac de ſancto Dionyſio ab ipſo deſtinato brevitèr differui cum multis aliis in Galliam, ad propoſitum redeam. Devotio & intentio erat ipſi virgini Genovefæ ut in honore trium Martyrum, videlicet Dionyſii Epiſcopi, Ruſtici Preſbyteri, & Eleutherii Diaconi Baſilicam conſtrueret, ſed virtus deerat. Cui cum more ſolito Preſbyteri occurriſſent, ait ad eos: Venerabiles in Chriſto ſancti patres & ſeniores mei, obſecro vos ut faciat unuſquiſque veſtrum, proùt poteſt, collationem tàm de materiâ ligni quàm etiam calcis quatenùs ædificetur *

1 MS. *B. Dionyſius* Areopagita.

les in Christo sancti patres & seniores, obsecro vos ut faciatis in unum collationem & ædificetur * in sancti Dionysii honorem Basilica; nam terribilem esse & metuendum locum ejus[1] nemini ambigendum est. At illi * responderunt: Forsitàn deerunt parvitati nostræ vires ædificandi, nam coquendæ calcis copia deest. Quibus Genovefa Spiritu sancto repleta, claro vultu, mente præclariori, vaticinans manifestum dedit eloquium, dixitque ad eos; Egrediatur, quæso, sanctitas vestra, & deambulate per pontem civitatis, & quæ audieritis renunitate mihi.

XVII. Qui cum egressi essent; [2] stabant præstolantes, si quid congruum sacræ virginis voluntati audirent. Et ecce duo custodes porcorum non longè ab eis stantes cùm inter se adinvicem sermocinarentur, ait unus ad alterum: Dùm suis vestigium ob pastum vagantis legerem, inveni furnum calcis miræ magnitudinis. Cui alter pastor è contrariè respondit: Item & ego inveni in sylvâ arborem radicitûs à vento evulsam & sub radicibus ejus similiter furnum calcis, de quo nec quicquàm credo aliquando esse sublatum. Hæc audientes Presbyteri porrectis ad æthera vultibus, oculisque in cœlum præ gaudio fixis, Deum benedixerunt, qui tantam gratiam famulæ suæ Genovefæ dignatus est conferre. Comperientes ergo loca in quibus siti erant furni calcis, de quibus custodes porcorum concionabantur, regressi Presbyteri quæ à pastoribus didicerant renuntiaverunt. At illa extemplo præ gaudio sinum lacrymis implevit. Egressis

1 MSS. *A*, *D*, *locum* ipsum, ubi requiescunt qui antecessoribus nostris dogmata fidei primùm tradiderunt, nulli habetur ambiguum, at illi *

2 MSS. *A*, *D*, *H*, in plateam stupore & admiratione repleti stabant attoniti, & ecce *

Presbyteris de domo suâ, poplitibus inclinatis, genibusque in terrâ fixis, noctem totam in oratione & lacrymis consummavit, obsecrans sibi à Domino auxilium conferri, quemadmodùm posset in honorem summi Antistitis & Martyris sancti Dionysii Basilicam construere.

XVIII. Quæ, luce primâ, vigiliisc confecta ad Genesium Presbyterum properans direxit, imploravitque eum quatenùs Basilicam in suprascripti Martyris honore construeretur, cui & de calcibus, quas Dominus providerat, indicavit. Etenim Genesius Presbyter ubi de calcibus audivit, metu superatus Genovefam pronus in terrâ adoravit, ac repromisit in dies noctesque quæ jusserat impleturum. Universis deniquè civibus, Genovefâ implorante, auxilium ferentibus, in honorem sæpè dicti Martyris [1] Dionysii ad fastigium usque Basilica constructa est.*

XIX. Operæ prætium etiam illud indicare æstimò quid miraculi per eam Dominus fecit, cum collectis carpentariis qui ad crebo dictum ædificium quæ de lignis opus erant in saltu alii inciderent ac dolarent, alii in plaustra conveherent, contigit ut potus deficeret; & Genovefæ erat incognitum quòd potus deesset. Tunc cœpit Genesius Presbyter suadere Genovefæ ut opifices cohortaretur quousque ille ad civitatem pergeret potumque velocitèr exhiberet. His auditis Genovefa vas in quo potus antè delatus fuerat deferri sibi jubet, quod cuppam nuncupant; quo sibi allato jubet à se omnes seorsùm secedere, & illa genibus in terrâ positis lacrymas fundens, ubi sensit se obtinuisse quod precabatur, surgens oratione completâ signum crucis supèr vas poculi fecit. Mirabile dictu, statim cuppa usquè ad summum poculo imple-

[1] MSS. *A*, *D*, *Martyris* inchoata est Basilica.

ta

ta est; & ex eo, qui ad operandum acciti fuerant quandiù omne opus Basilicæ consummatum est, uberrimè potantes maximas Deo gratias retulerunt.

XX. [1] Fuit illi devotio ut omnem noctem Sabbati [2] quæ lucessit in primâ Sabbati, juxtà traditionem Domini, quemadmodum servus præstolans Dominum suum quando redeat de nuptiis, totam pervigilem * duceret; vice * quâdam post in tempestam noctem, jam proximum diem Dominicum Gallorum plausu vel cantu indicante, egreditur de receptaculo suo ut ad Basilicam sancti Dionysii pergeret; [3] & contigit * ut cereus qui ante eam deferebatur extingueretur, turbatæque sunt virgines, quæ cum eâ erant, ab horrore tetræ noctis & à nimio cœno, vel imbre qui nimius nubibus defluebat. Ilicò Genovefa cereum extinctum sibi dari jubet, quæ cum manu cœpisset, statim reaccensus est, eumque in manu gestans pervenit usque ad Basilicam, & ibi ante eam lucens cereus ipse igne consumptus est.

XXI. Similiter eodem tempore ingressa in Ecclesiam, cum [4] diutissimè solo recumbens oratione completâ à pavimento surrexisset, cereus * necdum ab igne contactus, divino nutu succensus in manu ejus illuminatus est.

XXII. Item in cellâ suâ aiunt cereum in manu

1 MS. *B.* Beata & gloriosa virgo Genovefa cum magnâ animi devotione consueverat, ut omnem noctem Sabbati, quæ lucessit in primâ Sabbati pervigilem *

2 MS. *A*, *D. Sabbati*, secundùm consuetudinem & statuta antiquorum Patrum, pervigilem duceret unde accidit ut vice *

3 MSS *A*, *D. pergeret*, dum autem illuc properaret totâ intentione cordis contigit ut vice *

4 MSS. *A*, *D. cum* more solito prostrata orationem compleviſſet, exin à pavimento surgens, cereus *

ejus ſine ſuccenſione ignis illuminatum, de quo etiam cereo plures infirmi, fide inſtigante, aliquid cum reverentiâ auferentes priſtinam recepere ſanitatem.

1 XXIII. [1] Quædam * fœmina furtìm abſtulit ejus calceamenta, quæ ut ad domum ſuam pervenit, continuò oculorum lumen amiſit, ergò ut cognovit furuncula cœlitùs in ſe ulciſci injuriam beatæ Virginis, alterius ad eam ducatu reportans calceamenta, ruenſ-
2 que ad pedes ejus ignoſci ſibi pariter & lumen [2] amiſſum reddi precabatur; Genovefa verò ut erat benigniſſima, manu eam ab humo ſubridens levavit & ſignans oculos ejus priſtinum lumen reſtituit.

3 XXIV. [3] In Lugdunenſi oppido quid * miraculi per eam Dominus fecit dicere ſeries lectionis expoſtulat; adveniente ſiquidem Genovefâ haud procul ab ipſo oppido, maxima pars populi in occurſum ejus venit, inter quos & parentes cujuſdam puellæ quæ novem annis ita erat paralyſis ægritudine afflic-
4 ta [4] ut nulla valeret ſe movere compage membrorum *. Supplicantibus ergo parentibus puellæ vel Senioribus populi ad domum puellæ pervenit; oratio-
5 ne [5] factâ * contrectanſque diſſolutos artus propriis
6 manibus eam ſe veſtire vel calceare præcepit, [6] & ita à lecto ſurgens ad * Eccleſiam cum populo incolumis perrexit; quod miraculum populi videntes

1 MSS. *A*, *D*. Quodam etiam tempore inſtinctu diaboli, qui ſemper bonis ſcandala præparat, quædam *

2 MSS. *A*, *D*. *& lumen* reſtitui ululans exorabat *

3 MSS. *A*, *D*. In Laudunenſe urbe, ubi Præſul Remigius præerat, quid *

4 MSS. *A*, *D*, *afflicta* ut nequiverit quiſquam indicare compagem membrorum *

5 MSS. *A*, *D*. *oratione*que ibidem ſecundùm conſuetudinem factâ *

6 *A*, *D* *præcepit*, adeóque reſtituit ſanitati, ut incolumis ad *

benedixerunt Dominum Jesum, qui tantam gratiam præstare dignatur diligentibus se, & remeantem Genovefam ab ipso oppido psallentes & exultantes populi deduxerunt.

XXV. [1] Cùm esset insignis Childericus rex Francorum, venerationem quâ eam dilexit effari nequèo, adeò ut * vice quâdam ne vinctos[2], quos interimere idem rex cogitabat, Genovefa abriperet, ingrediens urbem Parisiorum portam firmari præcepit; at ubi ad sanctam Genovefam per fidos * internuntios regis deliberatio pervenit, confestim ad liberandas animas properans direxit; non minimum populi admirantis fuit spectaculum, quemadmodùm porta civitatis inter manus ejus sine clave reserata est, sicque regem consecuta, ne vinctorum capita amputarentur obtinuit.

XXVI. Fuit quidam sanctus in partibus Orientis valdè contemptor sæculi nomine Symeon, in Syriâ Ciliciæ eminùs ab Antiochia manens in columnâ annis ferè quadraginta, quem aiunt negotiatores illuc euntes & redeuntes sedulè de Genovefâ interrogasse; quam etiam veneratione profusâ salutasse, & ut ejus, in orationibus suis, memor esset obnixè poposcisse ferunt [3].

1 MS. *H. Cùm esset* Gentilis Childericus Francorum rex veneratione quâ eam dilexit effari nequeo *

MSS. *A, D.* Opportunum quoque videtur inserere quâ veneratione Childericus rex Francorum, licet adhuc Paganis ritibus deditus pro miraculis quæ ab eâ in Christi nomine perficiebantur cum omnibus suis comitibus eam dilexerit, adeò ut *

2 MSS. *A, D. vinctos* qui ab eo tenebantur mulctandi exigentibus meritis Genovefa eriperet, at ubi per fidos *

3 MSS. *A, D, H. ferunt* Admirabile apud nos istud celebratur, nam nec calidus nec frigidus Christianus habetur qui ambigat

XXVII. Puella * quædam jam nubilis etiam desponsata nomine Cilinia ut comperit gratiam Christi Genovefæ collatam, petiit sibi ab ipsâ vestem mutari; quod cum adolescens, cui fuerat promissa, audisset, protinus indignatione repletus, Meldis urbem, ubi Cilinia cum Genovefa morabatur, pervenit, mox Genovefa cum Cilinià ubi advenisse adolescentem comperit, summâ cum festinatione ad Ecclesiam confugit; magni miraculi res fuit quemadmodum eis fugientibus [1] ad Ecclesiam baptisterium quod interius erat sponte se reseravit, sic itaque prædicta puella ab hujus mundi contagionibus liberata, usque ad [2] consummationem in abstinentiâ & castitate perseveravit.

XXVIII. Per idem tempus eadem dicta Cilinia obtulit Genovefæ puellam de ministerio suo, cui biennio ferè ægrotanti etiam pedum fuerat usus ablatus, quam ut manibus Genovefa contractavit, confestim sanitatem consecuta est.

XXIX. [3] Factum est ut in Parisio propriâ urbe offerentur * ei inter viros & mulieres duodecim ani-

quod fidelissimi famuli Christiani voluntatem ejus ex parte cognoscentes, semetipsos non comperiant ab administratione suâ, licet multis regionibus inter se jacentibus. MSS, *A*, *D*. quemadmodùm Ambrosius & Severinus sancti Antistites quorum unus Mediolani consistens, alter vero Agrippinæ, noti Martino in militiâ & post militiam in Episcopatu jam constituto, ejus transitum de hoc mundo meruerunt agnoscere; Ambrosius scilicet dum celebraret Missam; Severinus autem peractis matutinis. Necnon Benedictus Abbas, cujus vita velut speculum emicat Monachorum, cognovit animam exisse de corpore beati Germani sui Capuani Episcopi, licet absens esset funeris ejus exequiis. * Puella

1 MS. *H. fugientibus* Ecclesia simul & baptisterium

2 MSS. *A*, *D*. ad finem vitæ suæ

3 MS. *A*, *D*. Aliquandò verò contigit ut Parisius offerentur *

mæ quæ à dæmonibus graviſſimè vexabantur, [1] ilicò Genovefa Chriſtum ſibi in auxilium invocans ad orationem recurrit; continuóque Energumeni ſuſpenduntur * in aëra, itaut nec manus eorum cameram nec pedes terram tangerent. Quæ cum ab oratione ſurrexiſſet, juſſit eos ad ſancti Dionyſii Baſilicam pergere; è contra Energumeni clamabant nequaquàm ſibi gradiendi facultatem concedi, niſi ab eâ diſſolverentur, [2] & ita à Genovefâ ſignati, junctis * poſt tergum manibus ac ſilentes ad Baſilicam prædicti Martyris perrexerunt, illicque poſt duas ferè horas eos ſubſecuta ad crebrò dictam Baſilicam pervenit, quæ cum orare, ut moris ſibi erat, adhærens pavimento cum fletu cœpiſſet, vociferabantur Energumeni cum ingenti clamore propè jam eſſe eos quos advenire ſibi in ſolatium Genovefa precabatur; [3] forſitan ut opinor Angeli aut Martyres vel Sancti quique eidem in auxilium conveniebant, vel ipſe Dominus Jeſus, qui prope eſt omnibus invocantibus ſe in veritate, præſens aderat, quique voluntatem timentium ſe facit & deprecationes juſtorum exaudit ut ſalventur ab eo. Et exurgens Genovefa ab oratione * & ſignans unum-

1 MSS. *A, D. vexabantur* ſuper quibus indolens Genovefa perfuſa lacrymis ad orationem recurrit poſtulans ut in nomine Jeſu Chriſti à jam dictâ peſte liberarentur. Adhuc eâ perſeverante in oratione Energumeni mirum in modum ſuſpenduntur *

2 MSS. *A, D. diſſolverentur*, quæſtibus quorum Sancta Dei attrita juſſit ac permiſit eos, ut junctis *

3 MSS. *A, D. precabatur*; Nec diffidendum eum qui per Pythoniſſam loquebatur, etiam nunc cernentem expulſionem ſuam de jam dictis Energumenis fieri, ut vel ſic adhuc à fatuis coleretur, ſignificare voluit ſe quod Apoſtoli & Martyres, & reliqui juſti tribuente Chriſto qui prope eſt omnibus invocantibus eum in veritate & voluntatem timentium ſe facit, Genovefæ in adminiculum venirent. His auditis ſurgens ab oratione *

quemque eorum ſingillatim, omnes continuò obſeſſi à ſpiritibus immundis curati ſunt, moxque omnium aſtantium nares fœtor graviſſimus perculit, videlicet ut cuncti crederent, animas à vexatione dæmonum emundatas, & magnificavit omnis cœtus Dominum in tali ſigno.

1 XXX. [1] Adveniens quædam puella à Bituricenſe urbe Pariſium, quæ poſt conſecrationem ſuam corpus ſuum violaverat, ſed ab hominibus immaculata credebatur, interrogatur à Genovefa utrum ſanctimonialis an vidua eſſet, at illa reſpondit ſe * in ſanctimonio conſecratam * intacto corpore dignum Chriſto præbere famulatum; econtrariò Genovefa locum ac tempus vel hominem eundem qui corpus ejus violaverat expoſuit. At illa quæ incaſſum ſe Chriſti ſponſam profitebatur, conſcientiâ convicta, protinùs ad pedes Genovefæ corruit. [2] Multa de hujuſmodi hominibus narrare poſſem, ſed propter longam narrationem ſilentio prætermiſi.

* *Hìc finit MS. H. cætera deſiderantur.*

2

XXXI. Poſt non longi temporis ſpatium erat mulier cum eâ, quæ * ab ipsâ fuerat à vexatione diaboli emundata, [3] cui filius annorum fuerat quatuor, qui

3

1 MS. *H.* Poſt paucos autem dies adveniens

MSS. *A*, *D.* Perceptâ ejus opinione, neſcio deinceps curioſitate àn zelo amoris permota, venit quædam puella à Bituricenſe urbe Pariſium, cujus poſt conſecrationem corpus fuerat violatum, ſed adhuc ab hominibus ſine criminis nævo eſſe putabatur, ut colloqueretur cum Genovefâ, quæ mox interrogata utrùm ſermocinans vidua eſſet reſpondit ſe *

2 *A*, *D. corruit.* Expoſcens veniam pro eis quæ deliquit ſibi dari. Multa quidem de ſimilibus jam dictæ puellæ convictis conſcientiâ propriâ narrare potui, ſed propter eos, qui deſidiâ torpentes plurima legere faſtidiunt, ſilentio ceſſi. Poſteà verò non longâ inter capedine temporis acta erat, cum ea mulier quæ *

3 MSS. *A*, *D. emundata*, cujus filius jam quatuor annorum

casu cecidit in puteum, & post tres ferè horas demersus jacuit, exindè sublatus, à matre suâ cum fletu & gemitu ante pedes Genovefæ vultu contrito defunctus expositus est, quem ut accepit Genovefa & pallio suo cooperuit, prostrata in orationem tunc flere cessavit cum puerulum mortuum mors dimisit; erant eodem * tempore dies quadragesimæ, & infans ipse jam Cathecumenus factus fide imbuebatur Catholicâ, quin immò in Paschæ vigiliâ baptizatus, Cellomeris nuncupatus est, eò quod in cellâ sæpè dictæ Genovefæ vitam quam amiserat recepisset.

XXXII. In Meldorum urbe occurrit ei homo cubito tenus cum brachio manum aridam habens, obsecrans sanitatem per eam sibi restitui, apprehensam igitur manum illius aridam [1] & compagem digitorum brachiumque contractum vexillo crucis muniens, in semi-horâ manus ejus restituta est.

ætate perceptâ casu decidit in puteum, & ex eo post tres ferè horas substractus, à matre crines lacerante, pectus mammillasq; manu tundente, necnon lacrymarum fonte oculos madefaciente ad pedes ejus mortuus delatus est, quo viso sacra Genovefa pallioque proprio cooperto, ad orationem cum fletu recurrit, miroque ordine, illa cessante à fletu, morte fugiente puer redivivus apparuit, erant quippe eodem *

1 MSS. *A, D. aridam* Attrectatisque compagibus digitorum, & munitis signo Crucis, & in semi-horâ, instar magistri qui suis sequacibus promisit quòd majora horum facietis, omni sospitate reparavit. Sciens beata Genovefa quod Dominus Jesus baptizatus à Joanne in solemnitate quæ Græco sermone Epiphania nuncupatur, confestim eremum expetivit scilicet ut mortalibus documentum daret qui renati sunt ex aquâ & Spiritu sancto post baptismum jejuniis ac vigiliis assiduè supplicare debent ut perficiant opere quod perceperunt baptismo; & ipsa à primo die Dominico ante jam dictam festivitatem usque ad diem consecrationis Chrismatis & calicis, qui & Christi cœna vocitatur, instar Anachoretæ in cellulâ suâ con-

XXXIII. A die ſancto Epiphaniæ, uſquè natalem Calicis diem, qui eſt Domini Cœnæ, erat mos beatæ Genovefæ ut ſola in cellâ ſuâ reclauſa maneret, quatenùs liberius ſoli Deo orationibus & vigiliis deſerviret. Quâdam die advenit quædam * fœminá, curioſitate potiùs quàm fide permota, quidnam ageret ſancta Virgo in ſuâ cellâ cognoſcere volens; quæ ut ad fores ejus pervenit, mox [1] oculorum lumine caruit, neſcio quid procùl dubiò doloſè cogitantem eam ultio divina damnavit; cujus * oculos, conſummatione quadrageſimæ procedens Genovefa è cellâ ſuâ, oratione & ſigno Crucis illuminavit.

XXXIV. [2] Tempore igitur quo obſidionem Pariſius quinos per annos, ut aiunt, perpeſſa eſt à Francis; Pagus ejuſdem urbis ità inediâ afflictus eſt, ut nonnulli fame periiſſe dicantur: factum eſt autèm ut Genovefa in Arciacenſe oppidum navali evectione ad comparandam annonam proficiſceretur; quæ cùm perveniſſet ad locum in amne Sequanæ, ubi erat arbor quæ naves mergebat, paululùm Genovefa navigantes ad ripam appropinquare præcepit, & oratione factâ arborem incìdi juſſit; quam cùm ictibus ſecurium navales ejuſdem ſocii cœpiſſent incìdere, ultrò orante Genovefâ radicitùs avulſa eſt: Protinùs, ut ferunt, duo monſtra [3] teterrimi coloris * dè eodem loco egreſſa ſunt, dè quorum fœtore, per duas ferè horas, navigantes illi fœtidiſſimo non modicè flatu

ſtituta, ſoli Deo orationibus & vigiliis vacabat. Adveniens autem quædam *

1 MSS. *A*, *D*, *mox*, quæ finè dubio plena dolo venit, ultione divinâ, corporis lumine caruit, cujus *

2 MS. *B*. *omittit Art. XXXIV.*

3 MSS. *A*, *D*. *duo monſtra* vario colore *

gravati sunt; nullusque deinceps in eodem loco naufragium passus est.

XXXV. Deindè cùm Arciacum oppidum fuisset ingressa, occurrit ei quidam Tribunus, nomine Passivus, àc deprecabatur eam ut uxorem suam, longuo jam tempore paralysis languore depressam, visitatione suâ salvaret; obsecrante ergò tribuno vel senioribus loci illius in domum ejusdem ingressa, ad lectum ægrotantis fœminæ accessit, statímque, ut sibi semper moris erat, in oratione se dedit, completâque oratione, sanitati redditam mulierem signaculo Crucis de lectulo consurgere jussit; confestímque mulier quæ, ut asserebant, annis ferè quatuor [1] nequaquàm * vehi 1
propriis viribus aut gressibus quiverat, jubente beatâ Genovefâ ilicò de lecto surrexit incolumis [2]. Pro cu- 2
jus in commune miraculo, omnes mirabilem Dominum laudaverunt in Sanctis suis.

XXXVI. Cúmque ad civitatem Tricassium perveniisset, occurrit ei multitudo populi offerentis infirmos, quos illa signans & benedicens incolumes reddebat. Tùnc oblatus est ei, in eâdem urbe, homo, quem Dominico die operantem, ultio divina excæcaverat; necnòn & puella, annorum ferè duodecim, similiter cæca; quorum illa oculos facto signo Crucis, invocatâ individuâ Trinitate illuminavit.

XXXVII. Quidam Subdiaconus, ut vidit tanta mirabilia per eam fieri, obtulit ei filium suum quem

1 MSS. *A*, *D*. *quatuor* sic fuerat ægritudinis dolore attrita ut nequaquàm *

2 MS. *B*. Quo viso, & per universam Provinciam divulgato miraculo, magnificavit populus Dominum, qui dedit potestatem talem hominis. *Deinde omissis aliis transit ad Art.* 47. Puerulus quidam nomine Maroveus, &c. *Post quem sequitur immediatè Art.* 42. in Aurelianensi urbe, &c. *

bìs quinis menſibus [1] febrium frigora vehementèr afflixerant, mox * Genovefa aquam ſibi exhiberi juſſit, quam ut accepit, invocato nomine Domini & vexillo Crucis ſignatam, infirmo potandam dedit; [2] tùnc, propitiato Domino Jeſu * Chriſto, confeſtìm ſanus factus eſt.

XXXVIII. Plures eâ tempeſtate fide repleti auferentes fimbriam veſtimenti ejus, à diverſis infirmitatibus ſunt ſanati. Plerique obſeſſi dæmonibus per eam mundati ſunt.

XXXIX. Regrediens verò ab Arciaco, ubi dies aliquot commorata eſt, & indè rediens ad ſuam civitatem, uxor tribuni, quæ per eam fuerat ſanitatem conſecuta, quò uſque navim aſcenderet, eam proſecuta eſt. Navali igitùr evectione remeantibus, contigit ut naves eorum vento flante ità inter ſcopulos vel arbores periclitarentur [3] ut in latere verſæ etiàm * aquâ implerentur. Ilicò Genovefa, ad cœlum manibus expanſis, auxilium à Chriſto poſtulavit; confeſtímque naves in ſuo curſu directæ ſunt; ſicque per eam Deus ac Dominus noſter undecim naves oneriferas frugum ſalvavit. Hæc ut vidit Beſſus Preſbyter, cujus præ timore calor oſſa reliquerat, [4] lætitiâ repletus, voce clarâ præcinebat, dicens; *Adjutor & protector factus eſt nobis Dominus in ſalutem*; paritérque omnes cum eo, in cœlum clamore ſublato, Canticum Exodi in modum celeumæ concinentes, magnificaverunt

1 MSS. *A*, *D*. *menſibus* febris acerrima modò frigore, modò calore, torquebat, mox *

2 MSS. *A*, *D*. *dedit*; mox ipſe propitiante Domino Jeſu *

3 MSS. *A*, *D*. *periclitarentur* & caſtellamina navalia, videlicet vaſa quæcumq; materiè cõpacta, in quibus annona deferebatur, in tantùm à proprio ſtatu inclinata & verſa fuerunt, ut etiam *.

4 MSS. *A*, *D*. *reliquerat*, & omnes qui cum eo erant lætitiâ referti Canticum Exodi, in modum celeumæ, clarâ voce cecine-

Deum per quem * sunt, famulâ ejus Genovefâ deprecante, salvati.

XL. [1] Regressa itaquè Parisium urbem, unicuique, proùt potuit, annonam largita est; nonnul'is etiàm, quibus virtus præ inopiâ deerat, panes integros prorogabat, adeò ut sæpè puellæ, quæ in ejus obsequio erant, recurrentes ad clibanum, partem de pane quem in eo posuerant non reperirent, pars enim maxima ab eâ clàm pauperibus fuerat erogata; quod tùnc demùm, à quo esset panis de clibano sublatus, reperiebatur, cùm panes calidos per civitatem post paululùm cernerent egenos deferentes, & nomen Genovefæ benedicentes ac magnificantes audirent. Erat námque illi spes non de his quæ videntur, sed quæ non videntur.

XLI. Defensor quidam ex Meldorum urbe, nomine Frunimius, annis quatuor [2] clausos habens aurium meatus, Parisius Genovefam expetiit, cujus

rant, *Adjutor*, &c. magnificantes eum per quem *

1 MSS. *A*, *D*. Pervenienſque Parisios, quibusdam annonam, quibusdam panes integerrimos, nonnunquàm laudabile furtum perficiens, panes clanculò de clibano sublatos pauperibus tribuebat; adeò ut puellæ, quæ in obsequio ejus erant, recurrentes ad clibanum, cernentesque imminutum numerum panum quos in eo posuerant, nimiùm tristitiâ afficerentur, nisi reperissent egenos panes calidos deferentes per urbem, ac nomen Genovefæ benedicentes, quæ sibi eos contulerat. Erat enim illi spes, non de his quæ videntur, sed quæ non videntur, credens divinum eloquium quod ait: *Quoniam qui pauperibus erogat Deo fœnerat.* Cui etiam patria illa in quâ fœneratores egentium requirunt thesaurum suum, olim per revelationem Spiritus sancti fuerat ostensa; & idcircò sine intermissione orans flere consuevit, quia scilicet sciebat se in corpore positam peregrinari à Domino.

2 MSS. *A*, *D. quatuor*, pedibus claudus, carensque auditu Parisium, ubi Genovefa morabatur, expetiit obsecrans auditum sibi restitui tactu manus ejus, cujus manu cum aures ejus essent

cum aures manu contrectans signasset, continuò auditu recepto benedixit Domino * Jesu Christo.

XLII. In Aurelianensi urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis narrare exposcit [1]: nam cùm in eâdem * urbe cuidam pro famulo culpabili supplicaret, & ille superbiâ & pertinaciâ obduratus, nequaquàm famulo ignosceret, his eum verbis alloquitur beata virgo. Si tu me supplicantem despectui habes, non me despicit Dominus Jesus Christus, qui clemens & pius est ad ignoscendum: at ut in domum suam homo ille rediit, mox ita febri accensus est, ut totâ nocte æstuans & anhelans requiescere nequiverit; [2] quin etiam in crastino primo diluculo ad pedes Genovefæ provolutus, * veniam quam famulo pridiè

contrectatæ ac signatæ, continuò gressûs auditûsque capax benedixit Dominum *

1 MSS. *A*, *D*. *expoſcit*, erat enim, tùnc temporis, in jam dictâ urbe mater familiàs, nomine Fraterna, cujus filia, nomine Claudia, jam propè in limine mortis posita, mœstitiam solummodò parenti præstabat; cui cum adventus Genovefæ filiæ venientis delatus est, mox iter, pro filiâ rogatura, arripuit; invenienſque eam in Basilicâ sancti Aniani Antistitis orantem, ruit ad pedes ejus, prostrataque solo, tali voce poposcit; Redde mihi, domina Genovefa, Claudiam filiam meam; Genovefa ut vidit fidem ejus constanter alloquens ei, respondit; Parce injuriæ tuæ ac molestiæ quam pateris, nam filiæ tuæ redintegrata est incolumitas. Hoc audito Fraterna surrexit tripudians, certaque de salute filiæ suæ rediit ad domum suam; quam ità mirabili Dei potentiâ ex faucibus inferi revocatam extemplò Genovefa sanavit, ut sospes ei in auditorio domûs occurreret; magnificavitque ibi universa turba, quæ audierat, Dominum pro repentinâ incolumitate Claudiæ, meritis Genovefæ collatâ. Factum est autèm exin in eâdem urbe *

2 *quin etiam* in crastino cum primò aurora mundum suo jubare irradiavit, aperto ore sicut ursus, quem Germania Bubulum vocat, cursu fatigatus, linguâ salivam distillans turpiter venit, & ad pedes Genovefæ provolutus *

non dedit, sibi dari precabatur, sancta [1] vero Genovefa signans eum, omnis amaritudo febris & ægritudo discessit, & ità sanum mente ac corpore Dominum, & servum reddidit excusatum. 1

XLIII. Et indè navigio * Turonis profecta, multa discrimina Ligeris fluvii perpessa est. Sunt verò ab Aurelianorum urbe usquè Turonorum civitatem, [2] quasi stadia sexcenta; & cum ad portum * Turonicæ urbis veniisset, occurrit ei de Basilicâ sancti Martini Energumenorum multitudo, [3] clamantes nequissimi spiritus se à sancto Martino vel Genovefâ flammis exuri; quín & pericula, quæ in Ligere fluvio perpessa fuerat, se immisisse fatebantur. Intereà Genovefa Basilicam sancti Martini ingressa, plures obsessos à dæmonibus * signo Crucis & oratione purgavit, verùm illi à quibus divinâ virtute nequam spiri- 2 3

1 MSS. *A*, *D. sancta vero*, Dei pietate mota, signans eum vexillo Crucis, omnem febris ægritudinem fugavit abeo, reddiditque Dominum, mente & corpore sanum, & servum excusatum. Absque dubio Angelus Domini eum afflixit, quemadmodùm Anitianum comitem pertinacissimum, antè cujus januam sanctus Martinus intempestâ nocte pro vinctis rogaturus adveniisse legitur, quem etiàm colaphizatum ab Angelo lectio tradidit, ut antè fores domûs suæ sancto Martino occurrisset, & omnia quæ peteret præstitisse fertur. Inde vero navigio *

2 MSS. *A*, *D. civitatem* quæ tertia Lugdunensis nuncupatur, quasi stadia sexcenta, milliaria septuaginta quinque; Leugæ, quæ adhuc veteri Gallorum linguâ nuncupantur, quinquaginta. Pervenienque ad portum *

3 MSS. *A*, *D. multitudo* per quorum ora clamabant nequissimi spiritus, quod dignis S. Martini meritis àc Genovefæ exurerentur flammis, quìn etiàm & pericula, quæ in Ligere Genovefa habuerat, ob æmulationem sui se profitebantur perpetrasse. Intereà loci Genovefa Basilicam S. Martini ingressa multos obsessos dæmonibus *

tus pellebantur, fatebantur in horâ exitûs ſui quod digiti manuum beatæ Genovefæ, ſingulatìm velùt cerei divinitùs cœleſti igne flagrarent, & ab his ſe incendi debacchando clamabant.

1 XLIV. [1] Tùnc adierunt eam tres viri, * quorum conjuges in domibus eorum clàm à dæmonibus vexabantur, obſecrantes ut viſitatione ſuâ eas à nequiſſimis ſpiritibus emundaret; at illa, ut erat benigniſſima, ſecuta eſt eos, & ingreſſa uniuſcujuſque domum, matronas eorum oratione & benedicti olei unctione à vexatione dæmonum, Chriſto favente, purgavit.

2 XLV. Poſt perindiè cùm [1] ſancti Martini intereſſet vigiliis, * in angulo Baſilicæ orans ac benedicens, ac laudans Deum, & in mediâ, incognita, ſtaret catervâ, unus ex pſallentibus arreptus à diabolo, & lanians proprios artus, quos, mente captus, à ſe alienos eſſe credebat, ab abſidâ uſquè ad Genovefam properavit, cúmque Genovefa ſpiritum immundum à corpore hominis juberet exire, & ſpiritus nequam per oculum ſe progredi minitaret, imperante Genovefâ, fœda relinquens veſtígia, fluxu ventris egeſtus eſt, nec morà dicto citiùs ejecto dæmone perſona mun-
3 data eſt. [3]

1. MSS. *A*, *D*. Audientes etiam hoc tres viri *

2 MS. *B*. *cùm* in Eccleſiâ ſancti Martini nocturnis intereſſet vigiliis *

3 MSS. *A*, *D*. *mundata eſt*. Multis honoribus cùm eam euntem àc redeuntem quidam Turonici, licet ipsâ nolente, ſublimaverunt. Enìm verò ſimilis fuit meritis Genovefa Evurtii peregrini advenientis de partibus Beneventi, necnòn ſtantis in extremâ parte Eccleſiæ Aurelianenſis urbis eâ die quâ poſt mortem prioris Epiſcopi eligebatur à populo ſucceſſor ejus, jàmjámque duo de Clero coràm altari aſſiſtebant eo modo, quatenùs Dei miſericordia, invocante plebe, pateface-

XLVI. Per idem tempus ſtans * in aditu domûs ſuæ, vidit quendam puellam prætereuntem, ampullam in manu geſtantem, quam cùm ad ſe vocaſſet, interrogat quid ferret, at illa inquit, Ampullam ad liquamen, quod mihi nupèr à negotiatoribus venumdatum eſt. Porrò Genovefa conſpicata generis humani hoſtem in ampullæ ore reſidere, comminans inſufflavit in eam, ſtatímque pars de ore ipſius Ampullæ fracta cecidit, tùm demùm ſignatâ ampullâ abire puellam juſſit. Hæc videntes multi mirati ſunt quod nequaquàm ſe eidem diabolus occultare valuerit.

XLVII. Puerulus quidam, nomine Maroveus, oblatus eſt Genovefæ à parentibus ſuis cæcus, ſurdus, mutus & claudus, quem oleo benedicto [1] delibutum ſignaculo etiàm Crucis communivit, ſicque roboratis cruribus greſſum direxit incolumis, ac receptâ viſione integrè auditum & eloquium adeptus eſt. 1

XLVIII. [2] Itèm in territorio Meldenſium urbis, 2

ret, quem eorum Antiſtitem aſſumerent; ſed exauditâ oratione eorum, duobus ſcilicèt jàm dictis repulſis, Evurtius ſanctus, adveniente Spiritu ſancto ac reſidente in ſpecie columbæ ſuper caput ejus, ab Epiſcopis ibidèm congregatis electus eſt Præſul, non ſolùm Chriſtianis ſed etiam gentibus profuturus. Ideóque ſuis operibus promeruit ut nullum in Eccleſiâ ſancti Martini ſpiritus immundus metueret, non Epiſcopum non Diaconum, non Exorciſtam niſi ipſam ad quam perduxit hominem quem quaſi ſuo malè utebatur. Eodem tempore ſtans *

1 MSS. *A*, *D. benedicto* cum perunxiſſet mox recepto viſu, auriumque meatu necnon loquelâ, pedumque curſu ex integro diſcedentibus vitiis ſanitati reſtitutus eſt. Quodam nempe tempore dum in territorio *

2 *In MS.* B. *omittitur Art.* 48. *& tranſit ad* 49. Factum eſt, *&c.*

congregatis messoribus cum propriam messem meteret sæpè dicta jam virgo, valdè turbati sunt messores propter imbrem repentinum, qui cum turbine imminebat; confestìmque Genovefa ingressa tentorium, solito more solo adhærens cum fletu orare cœpit; tùnc admirabilem, cunctis intuentibus, Christus ostendit virtutem, nam cum in circuitu omnium segetes pluvia rigaret, nèc messores, nèc messem Genovefæ saltèm ullus guttarum humor illapsus contigit.

XLIX. Factum est deincèps, cum per amnem Sequanæ navali deveheretur itinere, ut solitum est fieri, insperatè cœli mutatâ serenitate, hinc ortâ tempestate navicula ejus vento collisa penè fluctibus operiebatur, protinùs Genovefa aspiciens in cœlum, manibus expansis, auxilium à Domino precabatur; talis continuò facta est tranquillitas ut, sinè dubio, Christus affuisse & ventis ac fluvio imperasse crederetur.

L. Ægros vero jugitèr oleo sacro delibutos sospites reddebat. Factum est ut quemdam à dæmonio vexatum vellet oleo perungere, cui cùm secundùm præceptionem sui, ampulla quæ oleum benedictum habuerat; sed, jàm vacua, fuisset allata, vehementissimè sancta Dei famula Genovefa turbata quidnàm faceret hæsitabat, nàm Pontifex qui oleum ei benediceret aberat; intereà solo recubans auxilium sibi affore de cœlo ad absolvendum infirmum sacris precibus implorabat, mòx ut ab oratione surrexit, ampulla in manibus ejus oleo repleta est. Et ità demùm geminæ in unâ horâ virtutes, Christo operante per eam apparuerunt; ut & ampulla quæ oleum non habebat inter manus ejus vacua, repletur; & ab ipso oleo Energumenus delibutus, à vexatione

vexatione dæmonum [1] incolumis redderetur.

LI. Pòst tèr senos namque ab obitu ejus annos, quo ad describendam ejus vitam animum appositi, cum ipsâ ampullâ, oleum, quod in oratione creverat, vidi.

LII. Verùmtamen de excessu vitæ ejus & honore funeris, brevitatem secutus, silere studui; quæ transiit in senectute bonâ, plena virtutibus, ampliúsque quàm deciès octonos annos manens in corpore vixit in sæculo peregrinata à Domino; humata est in pace tertio Nonas Januarii.

LIII. Quidam puer, nomine prudens, qualitèr remedium ac medelam ad ejus sepulcrum adeptus sit, non absurdum fidelibus innotescere, pro reverentiâ

1 MSS. *A*, *D*. *damonum incolumis redderetur*, non dispar beati Martini studiis qui, quandam puellam paralysis ægritudine detentam, ex integro sanitati restituit, dum in os olei liquorem infudit. Pòst tèr senos namque ab obitu ejus annos, oleum cum ipsâ ampullâ, quòd in oratione ejus creverat, vidi. Confiteor autèm quod ignaviâ nimiùm & inertiâ ductus, de excessu vitæ ejus & de obsequio funeris, necnòn de miraculis, quæ in Basilicâ, ubi corpus requiescit, post mortem ejus patrata sunt, licet innumerabilia maneant, exceptis duobus, brevitatem sectatus silere studui. Vixit autèm, non solùm corpore pudico semper, sed animo fidei, charitatis ac spei vinculis irretito, in sæculo ampliùs octoginta annis; defuncta est verò plena dierum, die tertio Nonarum Januarium, humataque in pace in Basilicâ in monte sitâ, juxtà Novemenia Parisii, nomine Locutitio. Nèc dubium est quod Sancti post obitum, quo amissâ corporis sarcinâ transierunt ad requiem, pluribus claruere virtutibus quàm in hâc vitâ, omni ærumnâ plenissimâ, manentes; sic & hæc post transitum de hoc mundo, quamvis multis miraculis claruisset, tamen, ut prædixi, per incuriam prætermissa videntur; de quibus duo non absurdum arbitror ad memoriam reducere; ac primò scilicèt, qualitèr quidam vir, nomine prudens, apud ejus sepulcrum adeptus est sanitatem; nàm cernentes eum parentes ejus cal-

loci ipsius, existimo; quem cùm ab infirmitate calculi nimiùm afflictum parentes sui vivere desperarent, & ad tumulum sanctæ virginis Genovefæ cum fletu & gemitu medelam ejus ægritudinis imploraſſent; ipsâ die lapis, ab eâdem infirmitate generatus, ab eodem egressus est, ulteriúsque eum prædicta infirmitas non vexavit.

LIV. Cuidam Gotho die Dominico operanti, manus utræque contraxerant, hic cùm ad sepulcrum Genovefæ sanitatem sibi reddi nocte totâ imploraſſet, in crastinum receptâ manuum sanitate incolumis abscessit. Nam & glorioſæ memoriæ Clodovæus rex, bellorum jure tremendus, crebrò pro dilectione sanctæ virginis, in ergastulum retrusis indulgentiam tribuit, & pro criminum animadversione sæpè etiàm culpabiles immunes à supliciis Genovefâ supplicante dimisit; quìn etiàm honoris ejus gratiâ Basilicam ædificare cœperat, quæ post discessum ejus, studio præcellentiſſimæ Crotechildis reginæ celsum extulit ædi-

culi infirmitate nimis profligatum, desperantes de vitâ ejus, ad tumulum beatæ Virginis cum fletu & gemitu adduxerunt, implorantes ut, eâ intercedente, à prædictâ infirmitate eriperetur; quo facto ilicò, secundum petitionem illorum, lapide ab eodem egrediente, veluti nunquam tale aliquid pateretur, omni sospitate recreatus est. Deindè cuidam semper Dominico die volenti operari, manus meritò contraxerunt, ut nec aliis diebus quicquam posset perficere, ille verò abrenuntiato tali studio, ductusque pœnitentiâ, ad sepulcrum beatæ Virginis perfusis lacrymis decucurrit, ibique pernoctans, orationibus deditus, in crastino antè sepulcrum ejus, de lignis compactum, viribus manuum receptis incolumis recessit. Dum autèm adhuc vivente in corpore, & peregrinante à domino Clodovæus bellis creberrimis glorioſus princeps rex Francorum, fidei Christianæ subditus & regulis imbutus, sæpè prodilectione sui in ergastulo retrusos, sicut & genitor ejus Hildericus, necnòn alios multis criminibus involutos, adeò ùt

ficata fastigium; cujus est porticus applicata triplex, necnòn & Patriarcharum, & Prophetarum, & Martyrum atque Confessorum veram vetusti temporis fidem, quæ sunt tradita historiarum libris, pictura refert. Atque ideò universi qui * Patrem, & Filium, & Spiritum sanctum secundùm substantiam Deitatis unum, & unitatem in Trinitate confitemur, incessantèr obsecremus fidelissimam Dei famulam ut supplicet pro præteritis malis nostris veniam, quatenùs reconciliati magnificemus Dominum Jesum Christum, cui est cum Deo Patre & Spiritu sancto una & sempiterna Deitas per infinita sæcula sæculorum, Amèn.

EXPLICIT VITA

SANCTÆ GENOVEFÆ VIRGINIS.

diversis pœnis judicarentur damnari, liberos abire permisit, & securitati restituit. Quìn etiàm dùm iret, adversùs Alaricum regem Gothorum, in prælium, deceptum hæresi Arianâ, qui propè omnem Aquitaniam suæ ditioni subdiderat; eâ exhortante in honore Apostolorum Petri & Pauli Ecclesiam jussit ædificare, quam uxor ejus Clotildis, nomine verè Christianissima, jàm defuncto eo, regnantibus filiis ejus Clotharìo, Childeberto, necnon Clodomero, ad fastigium usque perduxit; dedicatorque ejus cum aliis extitit Remigius Durocordarum Antistes, qui & prædictum regem primùm fide instruxit, baptismoque deìn ab omni peccatorum labe præteritorum purificavit. Quapropter jàm dignum est ut dignis eam laudibus glorificemus, supplicitèr postulantes ut eâ intercedente à peccatorum nostrorum vinculis in sæculo sic absolvamur, quatenùs tribuente Christo requie perenni perfrui mereamur, qui vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amèn.

1 MS. *B. omisso Articulo* 53. *sic absolutè finit.* universi qui *

Quatuor MSS. E. F. G. I. *immediatè sic prosequuntur.* Gregorius Turonensis ..... est, ibi & sancta

Genovefa in Basilicâ sanctorum sepulta Apostolorum, quæ in corpore posita, tantùm in virtute prævaluit ut mortuum suscitaret; ad cujus tumulum sæpiùs petitiones datæ suffragium obtinent, sed & frigoreticorum febres ejus virtute sæpissimè restringuntur.

EXPLICIT.

ERRATA.

*P*Agina iij *linea* 6. quæ in ipso, *lege* quæ in ipsâ.

Pag. vi. *lin.* 20. Deo meo juvante, *leg.* Deo me juvante.

Pag. ix. *lin.* 25. supplicum impiorum, *leg.* supplicium impiorum.

Pag. x. *lin.* 31. ac suæ ditione, *leg.* suæ ditioni.

Pag. xiij. *lin* 12. descripsi, tei, *leg.* descripsit, ei.

Pag. xiv. *lin.* 10. Nunc tertæ, *leg.* Nunc terræ.

Pag. xiv. *lin.* 19. dogmatibus, legatio creberrimis, *leg*, dogmatibus, legationem indeptus est. Creberrimis.

Pag. xv. *lin.* 18. econrrariè, *leg.* ècontrariò.

Pag. xvi. *lin*, 20. crebò dictum, *leg.* crebrò dictum.

Pag. xvi. *lin.* 24. deesser, *leg.* deesset.

Pag. xvij. *lin.* 16. cœpisset, *leg.* cepisset.

Pag. xxj. *lin.* 32. significare voluit se, *leg.* significare voluisse, quod

Pag. xxvj. *lin.* 35. cecinerant, *leg.* cecinerunt.

VNO
29
6743944
25AG17